



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.17
10 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 17^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 4 octobre 1988, à 15 heures

<u>Président</u>	M. CAPUTO	(Argentine)
puis	M. HUERTA MONTALVO (Vice-Président)	(Equateur)
puis	M. MEZA (Vice-Président)	(El Salvador)
puis	M. HUERTA MONTALVO (Vice-Président)	(Equateur)
puis	M. CAPUTO	(Argentine)
puis	M. DLAMINI (Vice-Président)	(Swaziland)

Débat général [9] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Déclaration de :

M. Upadhyay (Népal)

Allocution de S. E. le très honorable Dato Seri Mahathir bin Mohamad, Premier
Ministre de Malaisie

Déclarations de :

- M. Rao (Inde)
- M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)
- M. Tran Quang Co (Viet Nam)
- M. Evans (Australie)
- M. Lopez Contreras (Honduras)
- M. Tillett (Belize)
- M. Aziz (Iraq)

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. UPADHYAY (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous transmettre et, par votre entremise, de transmettre à tous les éminents représentants rassemblés ici les salutations de mon auguste souverain, S. M. le Roi Birendra Bir Bikram Shah Oev, ainsi que ses meilleurs vœux pour le succès de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Au nom de la délégation du Népal, et en mon nom personnel, je vous félicite très chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre élection est tout autant la manifestation de la haute estime dont la République argentine jouit au sein de la communauté internationale que le témoignage rendu aux talents de diplomate et au dynamisme bien connus de votre Excellence. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, l'Assemblée atteindra ses objectifs.

En cette occasion, je voudrais également faire part de la profonde gratitude de ma délégation à S. E. M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, pour la façon exemplaire dont il a dirigé la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et les reprises de cette dernière.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour rendre un hommage plus que mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts admirables qu'il déploie pour promouvoir la cause de la paix internationale et de la coopération en général et, en particulier, pour le féliciter à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Upadhvav (Népal)

Après des années de déception, nous nous réunissons aujourd'hui dans un climat d'espoir renouvelé. Le rétablissement de la paix sur différents fronts, comme l'a si bien souligné le Secrétaire général dans son rapport, a été une source de satisfaction et d'encouragement pour tous. A un moment où l'Organisation des Nations Unies apparaît comme un instrument efficace de paix, il est paradoxal qu'elle soit soumise à des contraintes financières. Nous espérons vivement que la paix aura une chance l'emporter. Tout en saluant les dernières décisions prises par certains pour répondre à leurs engagements financiers à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, nous prions instamment tous les Etats Membres de saisir cette occasion pour prendre en charge les coûts engagés dans les opérations actuelles et futures de maintien et d'édification de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que membre fondateur du Mouvement des non-alignés qui a toujours œuvré pour réduire la tension provoquée par la guerre froide, le Népal est bien entendu heureux des améliorations récentes intervenues dans les relations Est-Ouest, notamment dans celles des deux superpuissances. Les effets en ont été ressentis dans le monde entier. L'exemple le plus frappant de ce changement est la signature et la ratification entre les Etats-Unis et l'Union soviétique du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, Traité FNI.

Le Népal a salué cet accord de désarmement comme une étape historique vers l'élimination de toute une catégorie de missiles nucléaires. Nous espérons que cela favorisera des négociations sérieuses et la conclusion rapide d'un accord sur la réduction de 50 % de leurs arsenaux d'armes stratégiques offensives. Compte tenu des derniers progrès techniques et des nouveaux mécanismes de vérification inclus dans le Traité FNI et, plus important encore, du climat constant de respect mutuel et de confiance entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, nous pensons qu'il est possible de parvenir à un tel objectif de désarmement.

Comme d'autres Etats Membres, le Népal accorde la plus haute priorité au désarmement nucléaire, car il y va de la survie même de l'humanité. De même, compte tenu du recours trop fréquent à la guerre classique et de la capacité toujours plus destructrice des armes classiques, le Népal ne saurait minimiser l'importance du désarmement classique. Ma délégation s'inquiète également de l'usage répété fait ces dernières années des armes chimiques et s'associe aux autres pays pour demander l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et leur destruction.

M. Jpadhyay (Népal)

Le Népal a partagé la déception de la majorité des Etats Membres lorsque la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est réunie cet été, s'est achevée sans pouvoir adopter de documents de consensus. Elle aura tout au moins permis de générer une meilleure compréhension du lien qui existe entre le désarmement, la sécurité et le développement. C'est parce qu'il le reconnaît que le Népal place ce lien au coeur même de la politique qu'il mène de longue date en faveur des initiatives visant à promouvoir le désarmement par la création de zones dénucléarisées et de zones de paix, que ce soit dans l'océan Indien ou l'Atlantique Sud, la Méditerranée ou l'Asie du Sud-Est, le Pacifique Sud ou sur les continents d'Afrique et d'Amérique latine.

Le concept de lien étroit entre la paix et le développement et son corollaire, à savoir qu'une paix durable est une condition préalable à un développement réel, est le fondement même de la proposition faite par S. M. le roi Birendra Dour que le Népal soit déclaré zone de paix. J'ajouterai que cette proposition de paix est un effort que nous faisons pour concrétiser les idéaux fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et les principes du Mouvement non aligné. Dans ce contexte, je suis heureux d'indiquer que 97 Etats Membres ont ainsi manifesté leur précieux appui et je tiens, à nouveau, à leur exprimer toute ma gratitude. De même, j'ai le grand plaisir d'informer l'Assemblée qu'à la suite de la décision de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, notre capitale, Katmandou, est devenue le siège du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie. Le gouvernement de Sa Majesté a coopéré dans toute la mesure de ses moyens à son installation et espère qu'il recevra l'appui actif des pays intéressés et des organisations non gouvernementales.

Je voudrais maintenant parler brièvement de certains faits positifs qui se produisent dans le climat politique international actuel. Parmi eux il faut bien sûr mentionner l'opportune cessation des hostilités et les pourparlers de paix en cours entre l'Iran et l'Iraq, qui ont suivi leur acceptation de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Je tiens à assurer le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Jan K. Eliasson, de la Suède, de l'appui et de la coopération constants du Népal au sein du Conseil de sécurité en faveur du rétablissement rapide d'une paix durable dans le Golfe. Depuis décembre 1987, nous nous inquiétons vivement des événements qui se déroulent au Moyen-Orient. Ils ont engendré de nouvelles réalités politiques sur le terrain et totalement modifié une

M. Upadhyav (Népal)

occupation datant de 21 ans et imposée par la force militaire. Nous n'en sommes que plus convaincus qu'il est souhaitable de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Les trois éléments fondamentaux pour une paix durable au Moyen-Orient sont, à notre avis, la reconnaissance du droit à une patrie indépendante pour le peuple palestinien, dont le seul représentant légitime est l'Organisation de libération de la Palestine, le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Une autre région du Moyen-Orient qui connaît des violences et des bouleversements incessants est le Liban, qui est malheureusement devenu le centre des intérêts sectaires et étrangers concurrents depuis plus de 10 ans. Bien que les événements récents au Liban nous inquiètent vivement, le Népal est fier d'apporter sa modeste contribution à la cause de la paix dans la partie sud du pays en participant aux opérations de "la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En tant que pays qui aspire à être reconnu mondialement comme zone de paix, le Népal souscrira bien entendu à toute proposition tendant à assurer la souveraineté du Liban sur tout le territoire libanais, à conduire au retrait de toutes les forces étrangères du Liban et à amener toutes les parties concernées à s'engager à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban.

Le Népal a été encouragé la dernière réunion tenue à Genève entre les dirigeants chypriotes, sous les auspices du secrétaire général, qui a conduit aux pourparlers de paix à Nicosie le mois dernier sur tous les aspects d'unification de Chypre, qui se sont déroulés sous les auspices de M. Oscar Cami Ilion, Représentant spécial du secrétaire général. Je saisis cette occasion pour réaffirmer le ferme appui du Népal à un Etat chypriote indépendant, non aligné, fédéral et bicommunautaire.

Le Népal a vivement salué la signature à Genève le 14 avril 1988 des accords visant à mettre fin au conflit en Afghanistan. Certes, le processus envisagé dans les accords de Genève doit être complété et certaines incertitudes demeurent.

M. fJpadhyay (Népal)

Le Népal trouve cependant encourageant le fait que la présence militaire étrangère s'achève, ouvrant ainsi la voie au retour volontaire de millions de réfugiés afghans du Pakistan et d'Iran, dans des conditions de paix et de sécurité pour la région et au-delà. Le Népal est également heureux qu'un tel revirement ait eu lieu grâce aux efforts persévérants que déploient depuis plus de six ans le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Diego Cordovez. Mon pays est particulièrement fier et honoré d'avoir été invité à participer à la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) mise en place pour contrôler le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan.

Le Népal a suivi les récents événements concernant la situation au Kampuchea avec grand intérêt, notamment la réunion officielle de Djakarta qui a eu lieu à Bogor, en Indonésie, des 25 au 28 juillet 1988. Nous avons également pris acte des récents pourparlers de haut niveau entre la Chine et l'Union soviétique sur la situation au Kampuchea et de l'initiative du Mouvement des pays non alignés avant, pendant et après la réunion de Bogor. Tout en constatant que certains progrès ont été réalisés, le Népal reste convaincu que le règlement pacifique du problème du Kampuchea exige avant tout un retrait inconditionnel de toutes les forces étrangères du Kampuchea et le plein exercice par le peuple kampuchéen, et en toute liberté, de son droit à déterminer son propre avenir.

La situation dans la péninsule coréenne divisée reste potentiellement explosive. Le Népal a eu la grande satisfaction de voir que les Jeux Olympiques de Séoul se sont achevés avec succès sur une note générale de sportivité et d'harmonie entre les pays participants et les athlètes. Il a constaté, pour s'en féliciter, les efforts déployés pour élargir les liens et les contacts entre les deux Corées et pour entamer un dialogue entre elles. Le Népal espère toujours que le peuple coréen traitera de la question importante de la réunification avec sa sagesse séculaire et son ingéniosité coutumière, sans ingérence extérieure.

Certains signes encourageants d'évolution ont été récemment perçus en Afrique. Parmi eux, le Népal juge positifs et encourageants les efforts de l'Organisation de l'unité africaine et les négociations quadripartites sur l'Angola et la Namibie. La dernière visite du secrétaire général à Pretoria a ouvert la voie à l'envoi d'une équipe technique des Nations Unies en Namibie destinée à préparer l'installation d'un groupe d'assistance transitoire des Nations Unies et elle a fait naître l'espoir que l'Afrique du Sud pourrait vraiment entamer la mise

M. tJpadhyay (Népal)

en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qu'elle avait en principe acceptée il y a 10 ans. Il serait un honneur pour le Népal de pouvoir coopérer à tout effort du Conseil de sécurité pour appliquer ses résolutions sur la Namibie, notamment la résolution 435 (1978), si une réunion du Conseil était convoquée pendant que le Népal assure son mandat de membre non permanent. A cette occasion, je souhaite indiquer que le Népal reconnaît combien la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO) contribue à l'indépendance de la Namibie.*

En Afrique du Sud, malgré la volonté claire et maintes fois exprimée de la communauté internationale, le régime raciste reste obstinément attaché à son système odieux d'apartheid. Alors qu'en Afrique du Sud et dans le monde, la lutte et le mouvement anti-apartheid prennent toujours plus d'ampleur, il est encourageant de voir qu'une fraction toujours plus large de la communauté blanche semble commencer à entendre la voix du destin. Le Népal reste convaincu que des sanctions économiques obligatoires et globales, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, constituent l'instrument le plus efficace et le plus pacifique pour démanteler le régime d'apartheid et pour instaurer une société multiraciale réellement représentative en Afrique du Sud.

Nous estimons également que l'optimisme est de mise à l'égard du conflit du Sahara occidental, à la suite de l'acceptation par les parties au conflit des propositions pour un règlement pacifique présentées par le secrétaire général et le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Le Népal a eu le privilège d'être parmi ceux qui ont adopté à l'unanimité la résolution 621 (1988) du Conseil de sécurité autorisant le secrétaire général à nommer un représentant spécial sur le Sahara occidental.

L'an dernier, à cette tribune, je me félicitais du plan de paix pour l'Amérique centrale signé par les cinq présidents d'Amérique centrale le 7 août 1987, fondé sur l'engagement de tous les Etats ayant des intérêts et des contacts dans la région à observer strictement les principes de non-ingérence et de non-intervention. A cet égard, nous ne pouvons qu'être déçus par l'absence de progrès importants depuis lors dans la consolidation de la paix en Amérique centrale. Le Népal supplie tous les gouvernements concernés de continuer à faire preuve de volonté politique en faveur de la paix et félicite ceux qui ont déjà

* M. Huerta Montalvo (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

M. Upadhyay (Népal)

rempli leurs engagements tels qu'énumérés dans le plan de paix pour l'Amérique centrale.

Cette année, nous avons été les témoins d'un nombre tragique de catastrophes et de calamités naturelles qui ont frappé de nombreuses parties de notre planète, Y compris notre région d'Asie du Sud. Elles se sont produites alors que l'ensemble des préoccupations écologiques mondiales telles que celles relatives à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à l'intensification de l'effet de serre, entre autres, ont abouti à demander instamment une étude globale sur le climat et l'environnement. C'est pourquoi mon pays se félicite que le point intitulé "sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité" ait été ajouté à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale. La chaîne de l'Himalaya, au Népal, constituant un facteur climatique déterminant pour de nombreux pays en Asie du Sud et en Asie centrale, nous coopérerons activement à tout effort régional ou international visant à mieux faire comprendre ce lien vital et souvent fragile de l'homme avec la biosphère ou l'environnement dans notre partie du monde.

La crise prolongée du système économique international et ses conséquences redoutables sur les économies des pays en développement ainsi que le déclin marqué du niveau général d'assistance économique internationale sont également de graves sujets de préoccupations. Comme nous l'avons souvent dit, ce phénomène trouve sa source dans les inégalités et les déséquilibres structurels de l'ordre économique international actuel. Il a été aggravé par les politiques anti-inflationnistes de certains pays développés qui se sont répercutées sur les prix et la demande en produits du monde en développement, y compris sur les matières premières et le pétrole. Alors que les économies de marché industrielles semblent progresser à nouveau depuis la longue période de prospérité qui a suivi la deuxième guerre mondiale, ce progrès est allé de pair avec la crise de développement structurelle la plus grave et la plus prolongée dans les pays en développement. De ce fait, ces 10 dernières années, de nombreux pays en développement ont connu des taux de croissance en stagnation ou en déclin, en contraste frappant avec l'objectif d'une croissance de 7 % retenu par la Stratégie internationale du développement. Cela est également contraire aux buts et aux objectifs du nouveau Programme substantiel d'action des Nations Unies destiné à accroître pendant les années 80 l'aide aux pays les moins avancés, parmi lesquels figure mon pays.

M. Upadhyay (Népal)

Le Népal se préoccupe de la situation de la dette extérieure qui se détériore dans de nombreux pays en développement. C'est là une cause de profonde inquiétude économique et politique qui menace sévèrement leur stabilité politique même. Nous pensons qu'une solution durable et mutuellement acceptable du problème de la dette extérieure actuelle des pays en développement n'est possible que grâce à une stratégie intégrée orientée vers la croissance. A cet égard, nous estimons que le rééchelonnement de la dette ne fait que repousser le problème de l'endettement. Par conséquent, nous pensons qu'il faut réduire le montant de la dette, toutes les fois que cela est possible, et annuler une partie substantielle de la dette des pays les moins avancés. Le Népal appuie également l'appel lancé à Genève le mois dernier par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement pour que les banques commerciales réduisent de 30 % les dettes des pays en développement.

De toute façon, ce qui est clair, c'est qu'il est urgent de relancer le dialogue Nord-Sud, qui est dans l'impasse, sur la base d'intérêts communs et mieux entendus. Nous faisons donc nôtre la recommandation faite par le Conseil économique et social des Nations Unies à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'effet de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée en 1990 pour examiner les moyens de parvenir à une croissance soutenue de l'économie mondiale. A notre avis, une telle session extraordinaire non seulement aiderait à résoudre les problèmes économiques du monde mais contribuerait à améliorer le climat général de coopération économique internationale. De même, nous appuyons l'appel lancé par le Conseil économique et social pour ébaucher une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies allant de 1991 à 2000.

Au fil des années, le Népal a recherché et a apprécié l'assistance apportée par les pays amis et par les institutions de développement qui ont participé à ses propres efforts de développement économique planifié. A ce propos, le Népal est profondément reconnaissant au Japon, qui non seulement a décidé récemment de transformer en dons les prêts officiels qu'il a accordés mais qui a longtemps participé aux efforts de développement du Népal et a été un partenaire de premier plan. A cette occasion, je voudrais redire la gratitude du gouvernement de Sa Majesté pour la sympathie et l'appui généreux et opportun des pays amis et des organisations non gouvernementales à la suite du terrible tremblement de terre qui a frappé l'Est du Népal aux premières heures du jour, le 21 août 1988.

M. Upadhyay (Népal)

si l'assistance au développement est appréciée à travers tout l'éventail des activités de développement planifié au Népal, une assistance internationale serait particulièrement opportune pour l'exploitation des possibilités bien connues qu'offrent les ressources en eaux du Népal et pour l'extension de ses propres efforts déterminés et immédiats, mais forcément limités, de reboisement. Nous sommes persuadés qu'une telle assistance non seulement aiderait le Népal à répondre aux besoins chroniques en énergie et en combustible de sa population croissante mais aurait également un impact profond et salutaire en contribuant à prévenir la progression de la dégradation écologique au pied de l'Himalaya.

Nous avons longtemps soutenu que les inondations annuelles des plaines qui s'étendent au pied de l'Himalaya au golfe du Bengale - et les inondations dévastatrices au Bangladesh en ont été un exemple poignant - sont intrinsèquement liées, entre autres, au déboisement des régions montagneuses autrefois denses et verdoyantes. Une des conséquences directes en a été que, chaque année, le Népal à lui seul a perdu près de 250 millions de mètres cubes de sol précieux qui ont été emportés vers la baie du Bengale. A cette occasion, je voudrais rappeler la proposition faite par S. M. le roi Birendra en 1977, où il indiquait que le Népal était prêt à coopérer avec tous les pays de la région et à participer à toute entreprise commune pour exploiter et maîtriser ses ressources en eaux, pour le bien de toute la région. De tels progrès pourraient être réalisés dans le domaine de la réglementation et du contrôle des inondations, dans le domaine de la production de sources d'énergies nouvelles et renouvelables et dans la mise en place d'installations de navigation et d'irrigation supplémentaires, y compris dans mon pays enclavé.

Faisant partie des pays les moins avancés, le Népal s'inquiète de constater que malgré la situation économique actuelle défavorable, il y a une diminution générale de l'aide publique au développement, y compris de celle accordée au pays les moins avancés. A cet égard, nous déplorons que l'objectif de 0,7 % du produit national brut figurant dans la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie du développement des Nations Unies et l'objectif du nouveau Programme substantiel d'action des années 80 en faveur des pays les moins avancés n'aient pas été atteints.

M. Upadhyay (Népal)

L'application totale et opportune du nouveau Programme substantiel d'action est d'une importance vitale pour le Népal, qui fait de grands efforts pour répondre aux besoins vitaux de sa population en céréales alimentaires, en vêtements, en bois de chauffage, en eau potable, en soins de santé primaires, en matière d'hygiène, d'enseignement primaire, de formation professionnelle, de transport rural minimal, d'ici à la fin du siècle.

Sous la direction dynamique et hardie de S. M. le roi Birendra, le Népal, depuis de nombreuses années, lutte avec acharnement contre la pauvreté et le sous-développement. C'est une lutte livrée contre les adversaires redoutables que sont les conséquences d'un isolement qui a duré un siècle, une démographie galopante ainsi qu'une topographie ardue dans un pays enclavé.

Je voudrais rappeler l'engagement pris par mon pays d'éradiquer le cancer social que représentent l'abus et le trafic illicite des stupéfiants. A cet égard, je voudrais également rappeler que le Népal a coopéré avec ses voisins d'Asie du Sud dans le cadre de l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SMRC) •

Quant à un autre fléau de notre époque, le terrorisme, je suis heureux d'informer l'Assemblée que la Convention régionale sur la répression du terrorisme de l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale a été signée lors du troisième sommet de l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale, qui a eu lieu à Katmandou en novembre dernier. J'ai également le plaisir de confirmer que la cause de la coopération régionale en Asie du sud s'est encore renforcée depuis ma dernière intervention à l'Assemblée. Un accord sur la création du Fonds de réserves alimentaires en Asie du Sud (South Asian Food Reserve) et la déclaration des pays membres de l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale sur un processus destiné à traiter des causes et des conséquences des catastrophes naturelles en sont deux exemples positifs. Ma délégation a toutes raisons de croire que devant l'ampleur de la catastrophe naturelle qui a frappé le Bangladesh, pays voisin et ami, en août dernier, le prochain sommet de l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale qui se tiendra à Islamabad, au Pakistan, donnera un nouvel élan à cette étude et en soulignera l'urgence.

En conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre ferme attachement aux buts et principes des Nations Unies. Cet engagement est consacré

M. tJpadhvay (Népa1)

dans les principes directeurs de la Constitution du Népal. De même, le souhaite réitérer l'appui continu du Népal au Mouvement non aligné.

Le Népal est convaincu que la Charte des Nations Unies offre le cadre juridique le plus universellement accepté pour l'évolution des relations internationales. si les événements récents ont redonné espoir dans l'avenir des Nations Unies, la réalisation de cet espoir dépendra largement de l'appui actif des Etats Membres aux principes de l'ordre mondial auxquels les Nations Unies sont attachés. A notre avis, le maintien de la crédibilité des Nations Unies dépendra aussi, en cette ère nucléaire dangereuse, de l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument de diplomatie multilatérale à caractère préventif.

Depuis janvier, le Népal a eu le grand honneur de partager certaines des responsabilités des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité. Je tiens à assurer l'Assemblée qu'en s'acquittant de ses devoirs au sein de l'organe principal des Nations Unies, le Népal continuera d'appuyer les valeurs et les idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

M. Upadhyay (Népal)

Naturellement, le Népal vous apportera un appui indéfectible et sa coopération, Monsieur le Président, pour le succès de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme par le passé, le Népal s'associera à tout effort concerté visant la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation mondiale, convaincu qu'il est que les Nations Unies demeurent non seulement le reflet exact d'un monde toujours changeant mais également l'agent international le plus efficace pour influencer sur les changements opportuns, pacifiques et concrets.

ALLOCATION DE S. E. LE TRÈS HONORABLE DATO SERI MAHATHIR BIN MOHAMAD, PREMIER MINISTRE DE MALAISIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. le très honorable Dato Seri Mahathir Bin Mohamad, Premier Ministre de Malaisie.

S. E. le très honorable Dato Seri Mahathir bin Mohamad, Premier Ministre de Malaisie, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. le très honorable Dato Seri Mahathir Bin Mohamad, Premier Ministre de Malaisie, et de l'inviter à prendre la parole.

M. MAHATHIR (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que je vous adresse mes très cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Les talents diplomatiques et les qualités exceptionnelles que nous vous connaissons tous permettront aux débats de la présente session de l'Assemblée d'être constructifs et féconds.

Nous devons une grande reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, pour le dévouement inlassable avec lequel il a présidé, avec beaucoup de savoir-faire et une sagesse infinie, les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Nous adressons au Secrétaire général nos sincères félicitations pour son apport exceptionnel à la cause de la paix et de la sécurité mondiale. Ma délégation félicite également, par l'intermédiaire du Secrétaire général, les forces de maintien de la paix de l'ONU qui viennent de recevoir le prix Nobel de la paix, éminemment mérité. Le prix Nobel de la paix est un hommage éloquent à ces hommes de différents Etats Membres des Nations Unies et à ceux, dans l'Organisation même, qui se sont acquittés avec honneur de leurs fonctions pour défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations unies.

M. Mahathir (Malaisie)

L'Assemblée générale se réunit cette année en un moment vraiment propice. L'estime que le monde porte aux Nations Unies s'est accrue sous l'influence que chacun ressent du retour à la paix et des promesses de paix dans beaucoup de points de conflit: l'Afghanistan, l'Iran et l'Iraq, la Namibie, le Sahara occidental, Chypre, le Kampuchea, peut-être aussi la péninsule coréenne. Contrastant avec le cynisme et la désillusion que beaucoup ont ressentis par le passé à l'égard des Nations Unies, nous voyons maintenant un tournant très net vers une meilleure compréhension du rôle des Nations Unies et de son utilité s'agissant des aspirations de la communauté des nations. Nous voulons croire qu'enfin, les Nations Unies reçoivent leur dû et s'acquittent de leur tâche qui consiste à faire passer les conflits du champ de bataille à la table de conférence.

La foi et la confiance de la Malaisie dans les Nations Unies n'ont jamais chancelé, mais nous avons été affligés par le passé de voir les Nations Unies lutter pour conserver leur actualité et leur crédibilité. Le multilatéralisme était devenu un vilain mot, les nations puissantes avant décidé de résoudre les problèmes toutes seules. Nous nous félicitons donc de ce changement, ce regain de confiance dans les Nations Unies, et nous espérons que cela annoncera la naissance d'une ère nouvelle de multilatéralisme.

En leur qualité d'organisation internationale, les Nations Unies doivent prouver qu'elles peuvent répondre aux besoins de leurs membres, en tant qu'instance de diplomatie multilatérale, instrument permettant de maintenir la paix et la sécurité internationales et catalyseur propre à favoriser la croissance et le développement économiques internationaux. Les Nations Unies trouvent leur pleine efficacité dans l'exercice de leurs fonctions lorsque les États Membres appuient sans réserve la ligne de conduite qu'adopte l'Organisation. L'exemple le plus éloquent est le soutien unanime donné par les membres du Conseil de sécurité au Secrétaire général des Nations Unies lorsqu'il s'est agi de mettre fin à la guerre irano-iraquienne. Les efforts collectifs du Conseil de sécurité, membres permanents et membres non permanents confondus, ont fait naître l'espoir de trouver une solution aux conflits. Pour la première fois depuis des décennies, nous assistons à une convergence des intérêts et de la volonté des pays membres en vue d'apporter une solution aux questions principales. Cette évolution, espérons-le, répondra à la vision des fondateurs des Nations Unies, lorsqu'ils ont conféré au Conseil de sécurité la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Malaisie est pour l'exercice total et efficace des

M. Mahathir (Malaisie)

pouvoirs de conciliation et des pouvoirs obligatoires du Conseil de sécurité et pour le respect universel et l'exécution des décisions du Conseil. Il est très rassurant pour nous tous que l'efficacité accrue du Conseil de sécurité ait été rendue possible par la convergence des intérêts et des actions des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Inversement, il serait instructif pour ces deux pays de constater qu'ils présentent le meilleur d'eux-mêmes lorsqu'ils prennent conseil l'un de l'autre et collaborent avec le reste du monde pour atteindre des objectifs communs.

Lorsque l'on fait l'éloge des réalisations des Nations Unies, on ne refuse pas pour autant de reconnaître que l'amélioration continue des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique a beaucoup contribué à faire progresser la solution des conflits. Nous tous, qui avons connu des périodes de malaise et d'incertitude lorsque les deux puissances se regardaient d'un oeil hostile, sommes très soulagés de constater que ces deux superpuissances discutent maintenant la paix et la construction dans un esprit réaliste. Elles peuvent contribuer immensément à la réalisation des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous adressons un appel commun à ces deux pays pour qu'ils aient recours à toutes les institutions des Nations Unies lorsqu'ils s'efforcent de désamorcer les conflits et de réaliser un ordre mondial plus équitable. Une Organisation des Nations Unies fonctionnant au maximum répondra aux intérêts de tous les Etats Membres et non pas seulement aux intérêts de certaines puissances ou de certains groupes d'Etats. L'heure n'est plus aux attaques contre les Nations Unies ni aux critiques du multilatéralisme. Si la responsabilité universelle est un credo auquel peuvent croire la génération actuelle et celles qui suivront, chaque pays doit s'engager pleinement à l'égard des Nations Unies. Une organisation revitalisée prête à assumer des responsabilités plus grandes encore ne doit pas se trouver freinée par l'absence de ressources financières. Une condition indispensable à la survie même de l'Organisation est le paiement ponctuel par les Etats Membres de leurs contributions mises à recouvrement.*

* M. Meza (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.

M. Mahathir (Malaisie)

La Malaisie se félicite de la signature des Accords de Genève sur l'Afghanistan. Toutes les parties en cause doivent scrupuleusement appliquer ces accords si l'on veut que cessent à jamais les souffrances du peuple afghan après huit années de guerre sanglante et brutale et si l'on souhaite que l'Afghanistan recouvre son indépendance. A ce point, j'aimerais rendre hommage au regretté Président Zia ul-Haq, du Pakistan, qui a tant contribué à la signature des Accords de Genève. Mon pays et bien d'autres regretteront l'amitié et les sages conseils de feu le Président Zia.

Le retrait des forces soviétiques doit se poursuivre et s'achever dans les délais convenus. Nous espérons que les accords seront pleinement appliqués afin de permettre au peuple afghan d'exercer librement son droit à l'autodétermination grâce à un processus de réconciliation authentique.

La Malaisie espère que les programmes d'aide humanitaire et économique des Nations Unies destinés à l'Afghanistan permettront de répondre aux besoins immédiats de secours et de relèvement, de même qu'aux exigences à plus long terme de la reconstruction du pays. Mais cette aide ne pourra être pleinement dispensée que si la paix et la stabilité sont rendues à l'Afghanistan.

Le fait que l'Iran et l'Iraq ont accepté la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité comme cadre à la cessation de la guerre Iran-Iraq est pour nous tous une source de satisfaction. Le monde a vu avec horreur et un sentiment d'impuissance l'horrible tribut prélevé par ce conflit de huit longues années. Nous nous félicitons donc que les premières mesures décisives en vue d'une solution durable aient été prises. Nous espérons ardemment que la décision de l'Iran et de l'Iraq d'emprunter la voie conduisant à la paix sera irrévocable et que, désormais, ces pays consacreront toute leur attention à la mobilisation de leurs énergies créatrices et du talent de leur peuples pour mener à bien les tâches pressantes de reconstruction nationale et de développement.

En dépit de tous les efforts, le Moyen-Orient reste enfermé dans un cycle de violence sans fin. Israël doit porter la responsabilité de ce tragique état de choses car il reste le principal obstacle à toute tentative de paix dans la région. Les Nations Unies n'ont pas été en mesure de jouer le rôle qui leur revient dans la recherche d'un règlement, en raison essentiellement de l'intransigeance d'Israël. Israël, opiniâtrement, poursuit sa politique

M. Mahathir (Malaisie)

d'agression, d'expansion et d'assujettissement brutal du peuple palestinien. Il a refusé d'entendre l'appel lancé par la communauté internationale en faveur d'un retrait total de tous les territoires occupés. Le problème palestinien - coeur du conflit du Moyen-Orient - reste sans solution en raison de l'extraordinaire arrogance d'Israël et de son refus persistant de reconnaître les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

Israël ne peut continuer à croire qu'il pourra garantir sa sécurité et sa survie en adhérant à une politique dont le but est de condamner le peuple palestinien à une diaspora permanente ou à une domination israélienne oppressive et perpétuelle. Israël ne peut invoquer l'holocauste comme prétexte pour traiter les Arabes sous sa domination de la même manière.

La politique d'Israël consistant à dicter aux Palestiniens qui ils doivent se donner pour porte-parole a été un total fiasco. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) reste le seul représentant légitime du peuple palestinien. La meilleure chance d'un règlement durable et d'ensemble du problème palestinien réside dans la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties, dont l'OLP. La Malaisie appuie sans réserve la convocation de cette conférence et demande aux puissances qui donne le plus solide appui à Israël de faire jouer leur influence pour convaincre Israël que la meilleure manière de servir ses intérêts vitaux est d'engager un dialogue et des négociations à une conférence de paix et non d'employer la manière forte. Du reste, les partisans d'Israël doivent assumer leur part de la responsabilité morale pour la manière injuste et inhumaine dont Israël traite les Palestiniens.

En Afrique du Sud, nous nous trouvons confrontés à un régime qui cherche à déshumaniser les êtres en raison de leur couleur. L'élimination à jamais du système haïssable de l'apartheid est la seule manière dont les hommes de bonne volonté peuvent réagir à ce crime contre l'humanité, à cet affront à la conscience universelle. C'est un leurre que de croire que nous pouvons faire évoluer ce système au point de le rendre plus humain, puis humain. Les odieuses manifestations de l'apartheid apparaissent tous les jours dans les atrocités infligées aux Sud-Africains noirs.

La Malaisie n'a jamais été sensible aux arguments de certains et selon lesquels il serait dans l'intérêt des Noirs d'Afrique du Sud que l'on n'impose pas

M. Mahathir (Malaisie)

de sanctions globales à l'encontre du régime de Pretoria. Voilà pourquoi nous renouvelons notre appel en faveur d'une action décisive sous la forme de sanctions globales et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Conformément à cette position, nous avons entrepris de fournir une assistance aux Sud-Africains noirs et aux Etats de première ligne afin de les aider à venir à bout de la déstabilisation provoquée par l'Afrique du Sud et de les mettre en mesure de surmonter les conséquences que pourraient avoir pour eux des sanctions globales. Un total de 2 millions de dollars des Etats-Unis a été promis en tant que contribution de la Malaisie au Fonds AFRICA établi à cette fin par le Mouvement des non-alignés. Nous voudrions faire appel au soutien généreux de la communauté internationale au Fonds AFRICA, dans lequel il convient de voir un élément de la bataille universelle destinée à éliminer à jamais le système d'apartheid.

L'accord relatif au règlement d'ensemble du Sud-Ouest africain offre à la Namibie la promesse de conquérir sa liberté et son indépendance. Nous espérons que toutes les parties à l'accord se laisseront pénétrer par l'esprit du moment et apporteront la paix et la liberté au peuple tant éprouvé de Namibie. Sachant comment le régime de Pretoria saisit toutes les occasions pour maintenir la Namibie sous ses griffes, nous devons continuer à exercer sur ce régime une pression internationale implacable afin qu'il honore ses engagements.

Entre-temps, nous devons continuer à appuyer sans faiblesse la South West Africa People's Organization (SWAPO). Nous avons vu comment les succès de la SWAPO sur les champs de bataille de Namibie ont contraint le régime de Pretoria à accepter à contre-cœur une solution négociée du problème. Il convient donc de continuer à faire pression sur le terrain pour empêcher l'Afrique du Sud de désavouer ses promesses.

La question du Kampuchea fait l'objet de débats à chacune des sessions de l'Assemblée générale depuis neuf ans. Avec l'appui d'une très forte majorité de ses membres, l'Assemblée a maintes et maintes fois demandé le retrait total des forces vietnamiennes, le rétablissement et la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea ainsi que la réaffirmation du droit de son peuple à l'autodétermination.

M. Mahathir (Malaisie)

Les questions fondamentales du problème kampuchéen doivent être traitées de la manière la plus claire. Les forces vietnamiennes doivent se retirer du Kampuchea. Le Viet Nam ne doit pas pouvoir continuer à obscurcir le problème. Il ne peut avoir aucune espèce de condition. Le désir de la communauté internationale et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) d'empêcher le retour à des politiques et à des pratiques universellement condamnées d'un passé récent doit entrer en ligne de compte. Le peuple kampuchéen doit avoir l'assurance qu'il ne connaîtra plus les horreurs du passé. La réconciliation nationale sous la conduite effective de S. A. R. le prince Norodom Sihanouk ne permettra pas seulement de surmonter les divisions entre les différents partenaires kampuchéens, mais aussi de rendre à ce pays troublé la souveraineté et l'indépendance auxquelles il a droit.

M. Mahathir (Malaisie)

La recherche constante d'une solution par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a donné des succès certains grâce à la convocation de la réunion officieuse de Djakarta en juillet dernier. Cette réunion participait d'une initiative régionale qui fera date dans le processus de recherche d'une solution politique d'ensemble au problème du Kampuchea. Il faut que cette initiative puisse se poursuivre. Le climat international actuel est de bon augure; il permettra certainement aux parties intéressées de se rencontrer dans un proche avenir pour s'entendre sur les questions en cause. La Malaisie salue les efforts du Mouvement des pays non alignés qui viennent compléter les efforts régionaux sur la question du Kampuchea.

La paix au Kampuchea apportera une contribution immense à la paix et à la sécurité de la région. Elle facilitera l'établissement de relations fondées sur un renforcement de la coopération entre les Etats de l'Asie du Sud-Est et, notamment, entre l'ANASE et le Viet Nam. Nous espérons que cette paix à laquelle nous aspirons tous permettra d'instaurer dans la région un climat de stabilité et de coopération propice à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

L'invasion et l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes. De plus, le flot des boat people du Viet Nam qui cherchent une vie meilleure dans des pays comme la Malaisie, la Thaïlande et d'autres ajoute depuis plusieurs années des problèmes graves à ceux auxquels ces pays sont en butte. Ces derniers temps, la Malaisie est parvenue à une entente avec le Gouvernement du Viet Nam en vertu de laquelle celui-ci acceptera le rapatriement des boat people se trouvant en Malaisie qui ne peuvent être réinstallés dans des pays tiers et empêchera de nouveaux exodes. Nous sommes heureux de noter que le Viet Nam a accepté de participer à la réunion préparatoire en vue de la convocation de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine, y compris les boat people, dont la Malaisie espère être l'hôte.

En Amérique centrale, les grandes espérances nées de l'Accord de paix d'Esquipulas, qui participe d'une initiative régionale, n'ont pas encore été réalisées. Les aspirations des peuples d'Amérique centrale à la paix, à la liberté et à la justice restent tributaires des rigoureux diktats des divisions internationales et externes à la région. Des mesures de coercition imposées de

M. Mahathir (Malaisie)

l'extérieur ne font qu'aggraver les problèmes de la région et ne sauraient persister. Nous espérons que le processus de paix se verra donner une impulsion nouvelle par les dirigeants mêmes dont la lucidité et l'intelligence politique ont permis la signature de l'Accord d'Esquipulas.

En soulevant la question de l'Antarctique aux Nations Unies, la Malaisie et les pays qui pensent comme elle se proposaient d'attirer l'attention sur l'importance considérable de ce continent pour le monde du point de vue de l'environnement, du climat et des activités scientifiques. Nous recherchons aussi sérieusement un instrument international doté d'une validité universelle et répondant aux intérêts de l'humanité.

Il est très regrettable qu'une Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique ait été récemment conclue au mépris total des résolutions des Nations Unies qui prévoyaient un moratoire sur toutes les négociations aux fins d'établir un régime des ressources minérales jusqu'à ce que tous les membres de la communauté internationale puissent pleinement participer à ces négociations. Nous ne comprenons pas cette précipitation, car toutes les ressources minérales que l'on pourrait trouver dans l'Antarctique peuvent être trouvées ailleurs en abondance.

Nous regrettons également que les appels de l'Assemblée générale en faveur de mesures urgentes pour empêcher le plus rapidement possible le régime raciste d'Afrique du Sud de participer aux réunions des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique n'aient pas été entendus.

Pour nous, l'Antarctique représente la pierre de touche de l'adhésion fidèle des parties consultatives aux principes fondamentaux et aux normes qui ont été élaborés grâce à des efforts communs et qui sont acceptés partout dans le cadre du processus de démocratisation des relations et des institutions internationales. Nous restons fermement convaincus qu'un régime de l'Antarctique édifié sur ces bases traduira mieux les besoins de notre époque qu'un régime fondé sur des circonstances et des considérations entachées d'un esprit d'aventure colonialiste.

La question du désarmement doit continuer d'occuper une place importante à l'ordre du jour de l'Organisation et de recevoir l'attention pressante de la communauté internationale. Les menaces à l'humanité viennent non seulement du stockage et du perfectionnement constant des armes nucléaires et d'autres armes de

M. Mahathir (Malaisie)

destruction massive, mais aussi des arsenaux grandissants d'armes classiques perfectionnées. Maintenant, nous devons de plus faire face au problème des déchets nucléaires et toxiques déversés dans les pays en développement. Nos efforts en faveur de la limitation des armes et du désarmement doivent se poursuivre sur tous les fronts, et le préalable de tout succès à cet égard doit être une amélioration générale du climat des relations entre Etats. Un départ important a été pris avec la signature de l'Accord sur les forces nucléaires intermédiaires entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en mai dernier. Cet accord, qui représente une percée importante, devrait faire naître la confiance réciproque nécessaire pour mener à bonne fin les négociations sur la réduction des armes stratégiques et sur les procédures complémentaires de vérification qu'exige un traité d'interdiction complète des essais.

Les deux superpuissances qui disposent du plus grand arsenal d'armes nucléaires doivent, certes, assumer la responsabilité primordiale de la réalisation de progrès dans le désarmement nucléaire, mais des initiatives multilatérales doivent aussi être adoptées afin de permettre à l'humanité d'atteindre son objectif: un monde plus sûr grâce à la limitation des armes et au désarmement.

Nous regrettons que les résultats de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'aient pas répondu à nos grandes espérances, mais nous continuons d'espérer que l'amélioration constante du climat international fera naître la volonté politique voulue pour assurer le succès de ces initiatives multilatérales, qui constituent la meilleure possibilité d'harmoniser et de réconcilier véritablement tous les intérêts. Les ressources libérées grâce à l'achèvement du processus de désarmement constitueraient une source de fonds des plus nécessaires aux activités humanitaires et aux investissements productifs dans le développement économique du monde en développement.

L'espace extra-atmosphérique qui, nous le réaffirmons, fait partie du patrimoine commun de l'humanité, devrait être exclusivement utilisé à des fins pacifiques, et nous demandons instamment que des négociations relatives à la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique commencent sérieusement. La Malaisie voudrait également appuyer avec force la prompte conclusion d'une convention portant interdiction totale de la fabrication, de la recherche, du stockage et de l'utilisation de toutes les armes chimiques.

M. Mahathir (Malaisie)

Les questions économiques dont l'Assemblée est saisie peuvent paraître éculées tant elles ont été débattues depuis des années. Mais cela n'enlève rien à leur pertinence ni à leur urgence. Au contraire, la solution de ces problèmes économiques, qui passerait par l'établissement d'un environnement commercial international plus équitable et plus favorable, le réexamen du rôle et des fonctions des institutions financières multilatérales, le réexamen et le réalignement du régime international des taux de change et le règlement du problème de la dette internationale, marquerait le début positif du programme de travail des Nations Unies dans le secteur économique.

M. Mahathir (Malaisie)

En tant que pays essentiellement producteur de produits de base, et fort tributaire également des exportations de produits manufacturés, la Malaisie attache une grande importance à l'Uruguay Round sur les négociations commerciales multilatérales. Bien que l'objectif de l'Uruguay Round soit de préserver un système commercial international libre et de favoriser la libéralisation croissante des échanges, nous sommes inquiets de la tendance inverse d'intégration accrue qui s'assortit d'une plus grande exclusion. Nous espérons donc que l'intention de la Communauté économique européenne de créer un marché interne unifié d'ici 1992 ne fera pas obstacle aux efforts entrepris sous les auspices des Nations Unies pour libéraliser davantage les échanges. Pour maintenir effectivement un environnement commercial international ouvert et libéral, les pays développés, en particulier, doivent contrôler les pressions nationales en faveur de politiques protectionnistes dont l'histoire a montré qu'elles étaient de courte vue, qu'elles entraînaient des distortions commerciales et qu'elles étouffaient la croissance et l'expansion.

Outre les contraintes imposées aux tendances protectionnistes, les nations commerçantes du monde doivent également s'entendre pour prendre des mesures plus réalistes reposant sur une base plus large en ce qui concerne le réaligement monétaire. Les accords ne portant que sur un groupe exclusif se sont révélés désastreux pour les nations plus pauvres dont les monnaies et les maigres avantages commerciaux ont été sérieusement affectés. La meilleure façon de servir les intérêts des petites nations est d'en assurer la représentation à ces rencontres au moment de l'examen de questions qui les touchent.

La crise de la dette est déhilitante pour les pays concernés, détournant comme elle le fait leur attention et leurs énergies de leurs aspirations nationales politiques, économiques et sociales. Bien que la crise se soit aggravée au cours de l'année écoulée, nous voyons une lueur d'espoir dans les initiatives prises par certaines banques commerciales pour annuler leurs prêts et par des gouvernements qui ont converti certains prêts publics en dons purs et simples. La proposition de la CNUCEO de réduire de 30 % les créances commerciales irrécouvrables des 15 pays les plus gravement endettés mérite d'être examinée sérieusement. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent s'occuper plus activement de la conception et de la création d'un système de rééchelonnement de la dette. Les propositions foisonnent mais la communauté internationale doit sans tarder étudier les divers moyens de soulager les pays qui portent des fardeaux insupportables. Les Nations Unies offrent l'instance appropriée pour discuter de façon détaillée

M. Mahathir (Malaisie)

de la crise de la dette et ont participé à la recherche de solutions. La Malaisie appuie entièrement l'action menée en ce sens par les Nations Unies et approuve les recommandations faites récemment par le Comité chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement de l'Afrique d'augmenter sensiblement les courants financiers vers l'Afrique pour assurer la réforme et le développement.

Il y a deux ans, au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée, j'avais parlé de l'initiative prise par les pays en développement de créer une Commission du Sud indépendante. La Commission se joint à son tour à l'action menée en vue de procéder à une nouvelle analyse objective des difficultés économiques, sociales et politiques redoutables que connaissent les pays en développement et tenter de définir les secteurs d'une coopération Sud-Sud pratique et mutuellement avantageuse. Il est encourageant de constater que depuis sa création en juillet dernier, la Commission s'est acquittée avec énergie des responsabilités qui lui ont été confiées.

La Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues qui s'est tenue à Vienne en juin 1987 a révélé aux 138 participants l'ampleur et la gravité du problème international de la drogue. L'impuissance apparente de la communauté internationale à combattre la menace des stupéfiants leur a fait réaliser que sans la volonté politique manifeste des nations d'agir, et d'agir de concert, pour combattre le problème de la drogue, il ne peut y avoir de solution efficace. Ainsi, l'adoption par l'ICDAIT de sa déclaration politique et le schéma global multidisciplinaire des activités futures représentent-ils une lutte collective pour éliminer l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.

La Malaisie félicite les Nations Unies et le Secrétaire général de ce succès et de cet important début. L'élan donné l'an dernier par l'ICDAIT doit être soutenu. A cet égard, la Malaisie se félicite de la convocation d'une conférence plénipotentiaire sur la nouvelle Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes à Vienne, de novembre à décembre de cette année, pour adopter une nouvelle convention qui comblera une grave lacune et qui permettra de prendre d'autres mesures contre les trafiquants illicites de drogues.

M. Mahathir (Malaisie)

Nous sommes toujours inquiets de voir une disparité extrême entre les riches et les pauvres, dans tous les pays. Mais dans certains pays, cette disparité n'existe pas. Tout le monde est pauvre, tout simplement. Si on nous demandait d'imaginer ce qu'est la pauvreté dans certains pays pauvres, il nous serait très difficile de nous en faire une idée précise. Mais nous n'avons plus besoin de l'imaginer. Aujourd'hui, la misère humaine nous est exposée dans toute son horreur, sous les couleurs les plus réalistes, avec accompagnement sonore et gestuel. Nous voyons des enfants vivants littéralement dévorés par les mouches. Nous voyons des êtres squelettiques marcher en clopinant. Nous voyons des gens si malades que l'on se demande comment ils peuvent survivre.

Même si nous devons dépenser des milliards en armements, ou pour sauvegarder la beauté de la nature, les arbres et les forêts, les espèces rares d'insectes, et ces autres choses dont nous prétendons qu'elles enrichissent la qualité de notre vie, nous n'avons aucune excuse à notre époque, de laisser cette misère s'abattre sur des millions de nos congénères.

La réponse apportée par des millions d'hommes aux appels au secours des pauvres qui souffrent est digne d'éloque. Mais la tâche est trop lourde pour dépendre d'efforts charitables ponctuels. La solution serait de créer une administration dûment équipée pour lutter à plein temps contre le fléau de la pauvreté. Notre civilisation sera condamnée par la postérité si nous parvenons à envoyer l'homme sur la Lune mais n'arrivons pas à apporter un secours suffisant aux nécessiteux de la Terre pour une fraction de ces dépenses.

L'inégalité est le fléau de la société humaine. La démocratie, que chacun prétend chérir, est censée s'accompagner de l'égalité et de l'équité. On s'obstine à vouloir que les gouvernements soient démocratiques mais, dans les affaires entre les nations, la démocratie brille par son absence. Dans la communauté des nations, les plus fortes et les plus riches exploitent les faibles et les pauvres. Il n'y a pas là d'égalité.

Cela ne se produit pas seulement du point de vue économique mais également du point de vue politique. Des idéologies, des philosophies et des systèmes de valeur sont imposés aux nations faibles au nom de la démocratie. Comme dans le cas des prosélites fanatiques religieux, ceux qui se disent champions de la démocratie ne répugnent pas à employer des moyens anti-démocratiques et de coercition pour imposer leur forme de démocratie particulière aux faibles et aux pauvres. Le refus d'obéir entraîne toutes sortes d'actes de coercition économique et politique.

M. Mahathir (Malaisie)

La démocratie doit conférer une liberté de choix. Personne ne détient le monopole des formes de démocratie que chacun devrait avoir. Assurément, personne ne devrait imposer son propre choix et sa propre interprétation à quelqu'un d'autre. Des méthodes dures et même violentes sont peut-être employées pour forcer une dictature à céder devant les forces de la démocratie, mais il serait tragique de voir une nation démocratique, prospère et active détruite parce qu'un prétendu démocrate ne la juge pas suffisamment démocratique. Cette attitude de fausse vertu ne convient pas aux moeurs de notre époque.

M. Mahathir (Malaisie)

La formation des démocraties occidentales a demandé des centaines d'année. Ne vous attendez pas que les territoires coloniaux dirigés autocratiquement pendant des siècles par des démocraties occidentales deviennent du jour au lendemain des démocraties parfaites.

Je suis absolument convaincu que les délibérations de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale seront très fécondes. Le moment et les circonstances n'ont jamais été plus propices. Notre institution multilatérale connaît une forte vague de crédibilité. Si nous nous laissons des guerres et des conflits et si nous acceptons de forger de nos épées des hoyaux, nous pourrions consacrer nos énergies collectives à notre progrès économique et social. L'épreuve à venir, peut-être plus redoutable, encore sera de déterminer si cette institution peut venir à bout de la question du déséquilibre économique international dans le contexte d'une gestion équitable des ressources. Notre but concerté devrait être de faire de la décennie qui nous sépare du prochain millénaire une décennie pacifique et constructive pour le plus grand bien de tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Malaisie pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

Dato Seri Mahathir bin Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté de la tribune.

M. RAO (Inde) (parle en hindi; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : C'est un grand plaisir pour moi que de voir un fils et un représentant éminent d'un pays avec lequel mon pays entretient des relations étroites et cordiales présider la quarante-troisième session de l'Assemblée. Je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Caputo de son élection bien méritée. Sa compétence et son expérience exceptionnelles nous donnent d'ores et déjà l'assurance que les débats de l'Assemblée seront couronnés de succès.

Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude à M. Peter Florin, son prédécesseur, qui a dirigé avec tant d'efficacité les travaux de l'Assemblée générale pendant sa quarante-deuxième session.

Dans son rapport sur les travaux de l'Organisation pour 1988, le Secrétaire général rappelle qu'il s'était montré d'un optimisme réservé lorsqu'il avait dit que

"Un vent léger mais favorable était revenu gonfler les voiles du frêle esquif qui transporte l'humanité." (A/43f1, p. 2)

M. Rao (Inde)

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'homme qui a joué un rôle important dans cette patiente et prudente navigation grâce à laquelle le navire n'est pas loin d'aborder à des plages propices. Le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a gagné l'admiration de tous par sa patience, ses qualités, et la façon dont il a su comprendre et appréhender les grandes questions ainsi que les petits détails qui font partie des diverses questions dont traitent les Nations Unies.

La décision de décerner le prix Jawaralal Nehru de la compréhension internationale au Secrétaire général est un hommage rendu à sa contribution exceptionnelle à la cause de la paix.

L'année 1988 a été l'année des Nations Unies. Ces derniers mois, la diplomatie patiente et persistante des Nations Unies a été couronnée par la signature des Accords de Genève sur l'Afghanistan, l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu à la frontière entre l'Iran et l'Iraq, le renouveau des pourparlers intercommunautaires à Chypre et la création d'un environnement propice à la solution des problèmes du Sahara occidental. Même ceux qui tendent à juger les Nations Unies sur le seul critère du maintien de la paix et de la sécurité internationales sont heureux de reconnaître que c'est là un bilan éloquent dont les Nations Unies peuvent s'enorgueillir à juste titre.

L'Inde se félicite de cette foi réaffirmée dans les Nations Unies. Pour une majorité écrasante de Membres, l'appui aux Nations Unies a toujours été un acte de foi. L'universalisation de cet appui, en 1988, que nous continuons d'applaudir, renforcera sans le moindre doute la capacité de l'Organisation non seulement à préserver la paix, mais également à faire face à d'autres fléaux de l'humanité tels que la pauvreté, la faim, la dégradation de l'environnement, le terrorisme et la toxicomanie. Nous sommes certains que les Nations Unies seront régénérées non seulement par eux politiquement mais aussi par un appui financier concret. Que les décennies à venir soient celles des Nations Unies. Que l'appui universel que les Nations Unies ont toujours mérité, mais qu'elles ne semblent avoir reçu que cette année, lui reste acquis à l'avenir.

L'Inde, avec le reste de la communauté internationale, se réjouit de la transformation du climat international survenue cette année. Nous vivons effectivement une époque historique. L'amélioration considérable des relations entre les superpuissances, dont nous félicitons les dirigeants des deux pays, a eu des répercussions constructives dans le monde entier. L'histoire cependant nous

M. Rao (Inde)

apprend que les moments neureux, comme les moments difficiles, ne sont pas éternels. Mais en cette occasion on peut à juste titre exprimer la conviction que les principaux acteurs ont maintenant procédé à une évaluation réaliste de l'intérêt à long terme de l'humanité de même qu'à celle de leurs intérêts nationaux respectifs, et que la longévité du présent dégel sera supérieure aux dégels précédents.

Depuis sa création, le Mouvement des non-alignés a oeuvré inlassablement en faveur d'un tel changement du climat international. En adoptant des positions de principe sur les questions les plus importantes du moment et en refusant de se laisser entraîner dans la confrontation des alliances militaires rivales, les pays non alignés ont aidé à contenir les conflits, contribuant ainsi au processus de paix auquel des millions de personnes ont toujours profondément aspiré, même si elles ont dû le faire en silence face au déploiement de la force militaire. Par conséquent, nous les non-alignés avons aussi le droit de nous enorgueillir de l'amélioration de la situation. Mais tout en réclamant la part qui lui est due dans ce domaine, le Mouvement doit redoubler d'efforts pour faire en sorte que le processus de paix soit irréversible, qu'il soit invulnérable aux mécanismes de freinage utilisés auparavant à des fins trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

M. Rao (Inde)

La nouvelle atmosphère d'euphorie est parfaitement compréhensible car elle marque le changement hénéfrique qui s'est opéré récemment. La rivalité intense et souvent acrimonieuse entre les grandes puissances, qui a parfois mené le monde au bord de la catastrophe, semble être remplacée par une concurrence saine, propice à présenter, entre autres, des propositions pour renforcer la paix, à appuyer les Nations Unies et à sauver le monde du désastre écologique. Il est vrai que cet esprit de changement n'a malheureusement pas enCore touché le domaine économique. Il serait donc plus sage de rester attentif et vigilant tout en poursuivant des efforts détern.inés pour que la paix se transforme en paix définitive et générale et afin qu'elle englobe tous les aspects de la vie et de l'activité humaines sur notre planète. Alors que la responsahilité primordiale incomherait aux grandes puissances, le reste d'entre nous, et les Nations Unies hien sûr, peuvent et doivent jouer un rôle très important.

La ratification du Traité INF sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et de moindre portée, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, a été une étape historique qui doit conduire, selon un calendrier convenu et par étapes bien précises, à des réductions successives et finalement à l'élimination de toutes les armes nucléaires. Alors que nous sommes pleinement conscients des complexités qu'impliquent les négociations du désarmement, nous découvrons que la volonté politique a permis aux experts de trouver des réponses satisfaisantes à ce que l'on considérait comme des difficultés presque insolubles de vérification satisfaisante. La même volonté politique sera nécessaire pour trouver une solution à toutes les questions de désarmement, à commencer par la réduction déjà convenue de 50 % d'armes nucléaires stratégiques.

Les mesures, chacune importante en soi, doivent être examinées dans la perspective d'Un scénario global de désarmement total. Ce n'est que de cette manière qu'elles prendront tout leur sens et qu'elles deviendront efficaces et utiles. A la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en juin dernier, mon premier ministre, M. Shri Rajiv Gandhi, avait présenté un plan global d'action cour l'élimination totale de toutes les armes nucléaires d'ici l'an 2010. Ce plan d'action a été apprécié par le Mouvement des non-alignés, par les autres gouvernements ainsi que par les organisations non gouvernementales. Ncus présentons notre proposition de concrétiser le souhait d'une large fraction de l'opinion publique internationale pour un programme d'action à échéances visant à éliminer les armes nucléaires. Nous devrions aussi prendre en compte les autres aspects s'y rapportant dont la vérification.

M. Rao (Inde)

Eu égard à la vérification, les délégués se souviendront que les délégations des pays participant à l'initiative des Six nations pour la paix et le désarmement nucléaire ont présenté une proposition concrète à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui souserait, en principe, à une agence de vérification internationale au sein des Nations Unies. Les six pays ont l'intention de relancer cette initiative à cette session de l'Assemblée générale.

Le lien entre le désarmement et le développement est à l'heure actuelle bien reconnu. Qui pourrait mettre en doute que les ressources consacrées aux armements pourraient être mieux employées à des activités pacifiques de développement? Les décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue l'année dernière, doivent être suivies et appliquées.

Les conflits régionaux ont dominé les débats à la présente session de l'Assemblée générale, ce qui est parfaitement compréhensible. Les percées réalisées dans la plupart de ces conflits sont attribuées, à juste titre, à la diplomatie patiente des Nations Unies ainsi qu'au rapprochement entre les deux superpuissances. Il y a là, peut-être une leçon à tirer pour chacun d'entre nous, notamment pour les pays non alignés et les pays en développement. si l'on s'opposait à la tendance de rechercher une assistance militaire extérieure massive et à poursuivre des politiques d'armes nucléaires dangereuses, dans l'espoir illusoire de renforcer sa position de négociation avec ses voisins, il y aurait moins de conflits régionaux et, par conséquent, moins de dépendance vis-à-vis des puissances extérieures pour résoudre ces conflits.

L'Inde s'est félicitée du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq qui a pris effet le 20 août 1988. Grâce au sens politique des dirigeants des deux pays et aux efforts du secrétaire général, la communauté internationale s'est vue épargner la commémoration d'un huitième anniversaire de la guerre. Le cessez-le-feu est un premier pas important et doit être renforcé. Les négociations qui sont en cours entre les deux pays, sous les auspices des Nations Unies, doivent être poursuivies. Les négociations comprennent des questions complexes et émotionnelles pour les deux Etats. L'Inde a été impliquée dans les discussions en détail de ces questions avec les deux pays, dans le cadre du Mouvement des non-alignés. Cette expérience me donne confiance que les questions, bien qu'elles soient complexes,

M. Rao (Inde)

seront éventuellement résolues. L'Inde entretient les liens les plus étroits avec l'Iran et l'Iraq et nous savons que les deux pays sont impatients d'entreprendre la tâche écrasante de reconstruction.

Mon pays se réjouit de la libération du ressortissant indien, M. Mithileshwar Singh. Nous espérons que tous les autres otages seront bientôt libérés et réunis à leur famille.

L'Inde s'est félicitée des Accords de Genève sur l'Afghanistan. Nous sommes liés historiquement et en profonde amitié avec le peuple afghan. Les Accords de Genève ont mis en place un cadre permettant au peuple afghan de décider de son propre avenir sans ingérence ni intervention étrangère. Alors que le retrait des troupes soviétiques se passe selon le calendrier prévu, nous sommes extrêmement troublés des rapports persistants relatifs à des violations des Accords de Genève, et espérons que ces derniers seront appliqués strictement par toutes les parties. En plus de restaurer la paix et la stabilité dans la région, l'application des Accords de Genève devrait aussi éliminer la cause manifeste de l'entrée d'armes ultra-modernes dans la région.

Malgré l'évolution positive des événements dans la région du Golfe aussi bien qu'en Afghanistan, la présence navale continue d'une grande puissance dans l'océan Indien reste un facteur de tension et d'instabilité. Nous réitérons notre appel en faveur du retrait de toutes les forces militaires des puissances extérieures de l'océan Indien, pour qu'il puisse être reconnu comme zone de paix.

Il apparaît plus qu'une simple lueur d'espoir pour la solution au conflit en Asie du Sud-Est. Les souffrances horribles du peuple du Kampuchea dans les années 70 ne doivent plus jamais se reproduire. Le dialogue de la Réunion informelle de Djakarta s'est révélé être un bon début que nous saluons. Nous applaudissons également à l'initiative du Président du Mouvement des non-alignés concernant la recherche des moyens par lesquels ce dernier pourrait aider les efforts faits pour résoudre le problème du Kampuchea. Compte tenu des liens historiques de l'Inde avec les peuples de l'Asie du Sud-Est, nous sommes prêts et disposés à faire de notre mieux pour contribuer à ce processus.

Dans notre région, nous avons suivi avec une préoccupation croissante les épreuves et les tribulations du peuple de Birmanie avec lequel le peuple de l'Inde partage des liens étroits historiques et culturels. L'Inde a toujours scrupuleusement évité d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays.

M. Rao (Inde)

Cependant, nous ne pouvons que souscrire aux aspirations démocratiques. Nous sommes attristés par le nombre croissant de victimes innocentes en Birmanie, nous espérons qu'il sera rapidement mis un terme à ce conflit tragique.

L'espoir renaît d'un règlement trop longtemps attendu à la question de la Namibie. La responsabilité de ce retard incombe clairement au Gouvernement d'Afrique du Sud qui, en toute impunité, a refusé de respecter ses engagements et ses obligations au niveau international. La communauté mondiale est attachée à l'émancipation du peuple namibien qui se débat dans une lutte historique pour sa liberté sous la direction de la South West African People's Organization (SWAPO), son seul représentant authentique. L'Inde a été le premier pays à reconnaître le représentant de la SWAPO sur le plan diplomatique. Nous nous réjouissons d'accueillir la Namibie en tant que 160e Membre de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale de l'année prochaine.

Alors que des changements s'amorcent en ce qui concerne la Namibie, la situation en Afrique du Sud elle-même n'offre aucun signe d'amélioration. Le régime raciste de Pretoria continue son règne terroriste, soumettant le peuple d'Afrique du Sud aux formes de répression les plus inhumaines.

M. Rao (Inde)

Le système maléfique de l'apartheid ne peut être réformé, il doit être totalement aboli. L'Afrique du Sud doit entamer un dialogue avec les représentants authentiques du peuple opprimé. Nelson Mandela, symbole universel de courage et de force morale, dont l'état de santé nous préoccupe tous, doit être remis en liberté immédiatement et sans conditions. Une pression efficace sous forme de sanctions obligatoires globales doit être exercée, sans faire valoir des arguments peu convaincants quant à leur effet sur l'emploi en ce qui concerne les peuples opprimés, etc.

Le Fonds d'action pour résister à l'invasion au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA) créé par le Mouvement des pays non alignés, a reçu des annonces de contributions et des contributions d'un tiers de la communauté mondiale. Qualifié lors d'une réunion récente des non-alignés à Nicosie, à Chypre, d'exemple de la capacité d'action collective du Mouvement, le Fonds témoigne d'un engagement international vis-à-vis des Etats de première ligne et des mouvements de libération d'Afrique australe s'étendant au-delà des frontières géographiques ou politiques.

La communauté internationale devrait être opposée à la discrimination raciale, où que ce soit. Ma délégation a fait allusion l'an dernier aux événements malheureux qui se déroulaient à Fidji et qui étaient empreints d'une coloration raciale marquée. Nous avons espéré que la vague de fond de l'opinion publique internationale permettrait de restaurer l'esprit de confiance, d'harmonie et de concorde qui prévalait à Fidji depuis son indépendance. En tant que membre des Nations Unies et en tant que membre de leur Comité de décolonisation, l'Inde a compté parmi les premiers pays à lutter pour l'indépendance de Fidji. Nous regrettons vivement que la situation à Fidji se soit considérablement dégradée l'an dernier. Il existe de nettes indications d'une tentative d'institutionnalisation de la discrimination raciale à Fidji. Nous croyons comprendre qu'un processus de consultation des diverses communautés se déroulera avant que le projet de constitution ne soit mis au point. Nous espérons que ce processus permettra à tous les secteurs de la population d'y participer sans discrimination. Il fut un temps où l'on disait de Fidji que le monde devrait être à son image. L'harmonie raciale, la paix et le calme à Fidji servaient de modèle au reste du monde. Nous souhaitons que ces temps harmonieux reviennent bientôt à Fidji.

L'appui qu'apporte l'Inde au droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien est ancré dans notre propre lutte contre la domination coloniale. De nombreux changements se sont produits dans la région; ce qui reste une constante,

M. Rao (Inde)

toutefois, c'est la détermination du peuple palestinien. Le message de l'intifada au monde est sans ambiguïté: 20 années d'occupation n'ont absolument pas réussi à étouffer le nationalisme féroce du peuple palestinien. Ce message devrait aussi avoir montré clairement au monde, y compris à Israël, que des territoires illégalement occupés ne sauraient être conservés éternellement. Israël doit se retirer des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Nous réitérons notre appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur un pied d'égalité. Une telle conférence, selon nous, faciliterait l'instauration d'une patrie indépendante pour les Palestiniens et la création de conditions dans lesquelles tous les Etats de la région pourraient vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

L'Inde a toujours soutenu les aspirations du peuple de Chypre à vivre ensemble comme un Etat indépendant et non aligné, jouissant d'une intégrité territoriale intacte. Nous nous félicitons vivement de la reprise du dialogue entre les deux communautés, sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies. Nous demandons instamment aux deux parties de n'épargner aucun effort afin de parvenir à une solution du problème selon le calendrier fixé par le Secrétaire général.

De même, nous estimons encourageant le fait que les deux parties intéressées aient accepté les propositions du secrétaire général visant à trouver une solution au problème du Sahara occidental. Là encore, nous espérons que la question sera résolue de manière satisfaisante afin que le peuple du territoire ainsi que ceux des autres pays du Maghreb puissent vivre en paix et coopérer les uns avec les autres.

Dans la péninsule coréenne, qui reste malheureusement divisée, un sentiment écrasant en faveur de la paix, de la réconciliation et du dialogue se manifeste. Nous espérons que les aspirations du peuple coréen à la réunification pacifique se concrétiseront rapidement.

Cette année est celle de la commémoration du quarante et unième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. La Déclaration, qui constitue la base philosophique des travaux des Nations Unies portant sur les droits de l'homme, est d'une importance cruciale. Comme la Charte elle-même, elle met en relief l'interdépendance des droits de l'homme, du progrès social et économique et de la

M. Rao (Inde)

paix et de la sécurité internationales. Au fil des quatre dernières décennies, les concepts consacrés dans la Déclaration ont été élaborés et enrichis, notamment en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels. Nous restons persuadés que la dignité inhérente à la personne humaine passe par le plein respect de ses droits civils et politiques ainsi que de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Alors que des éléments encourageants ont fait leur apparition récemment sur la scène politique, les perspectives de coopération économique internationale demeurent sombres. Les faibles taux de croissance de la production et du commerce mondiaux au cours des dernières années ne suffiront pas à résoudre l'un quelconque des problèmes importants de l'économie mondiale. Les taux élevés de chômage restent importants dans les pays industrialisés, leur rendant difficile de procéder aux ajustements structurels indispensables à long terme. Un déséquilibre important, et les incertitudes qui en découlent, continuent d'exister. Les perspectives des pays en développement sont encore pires. Des courants de ressources inadéquats, des termes d'échange qui se détériorent et le lourd fardeau de la dette extérieure ont pratiquement mis un terme au processus de développement de ces pays. Ils ont freiné les tentatives de traiter des problèmes fondamentaux de la pauvreté et de la misère. Les années 80 ont été qualifiées de "décennie perdue pour le développement".

Les politiques des principaux pays en développement constituent les composantes essentielles de l'environnement extérieur pour les pays en développement. On n'a assisté à aucun effort cohérent et bien compris pour mettre au point ces politiques fondées sur une action internationale solidaire, compte tenu de leur impact et de leurs conséquences pour les pays en développement. Il serait utile de rappeler ici les propositions des pays en développement en vue d'éliminer les déficiences structurelles et les échecs considérables des systèmes commerciaux, financiers et monétaires internationaux. Les problèmes structurels et endémiques sous-jacents de l'économie mondiale doivent être traités grâce à une action internationale délibérée et solidaire qui reconnaît pleinement l'interdépendance globale. Tant les pays développés que les pays en développement doivent poursuivre des politiques convergentes et qui se renforcent mutuellement dans les domaines commerciaux, monétaires et financiers étroitement liés entre eux.

M. Rao (Inde)

Le domaine du commerce international est de plus en plus marqué par l'érosion des règles et règlements acceptés et par le recours à une action discriminatoire unilatérale. Malgré l'affirmation répétée d'engagements relatifs au statu quo et au démantèlement, le protectionnisme continue de croître sans répit. Des mesures protectionnistes sont imposées dans les domaines où les pays en développement ont prouvé qu'ils étaient compétitifs et où ils ont investi dans des réformes structurelles. On ne distingue que peu de progrès jusqu'à présent dans les négociations commerciales multilatérales actuellement en cours dans le cadre de l'Uruguay Round dans des domaines qui intéressent directement les pays en développement, tels que les garanties, les textiles, l'agriculture et les produits tropicaux. L'Uruguay Round devrait offrir une occasion importante de renforcer et préserver le système commercial multilatéral. Il devrait également aider à réduire les tensions et les distorsions qui caractérisent le système commercial mondial.

M. Rao (Inde)

Les propositions faites dans de nouveaux domaines lors de l'Uruguay Round doivent tenir compte du droit des pays en développement de gérer leurs économies conformément à leurs objectifs et à leurs priorités nationaux, de réglementer les activités des sociétés transnationales et d'orienter les investissements vers les secteurs souhaités de leurs économies. Ces propositions devraient favoriser le développement autonome de ces pays.

La stagnation ou le déclin, en termes réels, des courants de ressources vers les pays en développement est un autre sujet de préoccupation. Le système financier international n'a pas su assurer le transfert de ressources adéquates à des conditions convenant aux pays en développement, et, par conséquent, n'a pas pu offrir un financement approprié aux activités de développement. Il convient, pour atténuer la crise actuelle du développement, de mettre au point un système plus efficace qui garantirait un flot de ressources accru, notamment des ressources provenant de l'aide publique au développement, aux pays en développement et garantirait aux institutions financières et monétaires internationales l'accès à des ressources appropriées.

Reconnaissant ensemble la nécessité de mettre au point un système plus large de gestion de l'économie mondiale qui reflète les intérêts de tous les groupes de pays et puisse offrir une base équitable et harmonieuse de gestion collective de l'interdépendance globale. La septième CNUCED a constitué un pas minime dans ce sens. Dans les jours à venir, nous devons saisir d'autres occasions pour parvenir à un consensus renouvelé sur le développement en vue de résoudre les problèmes de la faim et de la pauvreté qui affectent le monde entier. La formulation et l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement nous offrent une occasion de ce genre.

Compte tenu de la paralysie virtuelle du dialogue Nord-Sud, il est capital que les pays en développement redoublent d'efforts pour promouvoir l'autonomie collective grâce à la coopération économique entre les pays en développement. Il faut absolument que les pays en développement cultivent les aspects complémentaires de leurs économies respectives. À cet égard, la conclusion, à Belgrade, au début de cette année, d'un accord sur le système global des préférences commerciales, constitue une réalisation significative. Cet accord a précisé, pour la première fois, le fondement juridique et institutionnel de l'expansion commerciale entre les pays en développement qui en sont les signataires.

M. Rao (Inde)

Dans notre région, la création de l'Association de coopération régionale de l'Asie du Sud a offert un large cadre de coopération technique et économique. Les domaines spécifiques de coopération mutuellement avantageuse ont été définis et les Etats Membres prennent actuellement des mesures d'ordre pratique.

On se doit cependant de noter que la coopération économique entre les pays en développement ne s'est développée que partiellement et que son vaste potentiel n'a pas encore été exploré. Il convient d'examiner les programmes concrets de très près afin d'aborder, en premier lieu, la question essentielle des besoins fondamentaux d'une large partie de l'humanité. Il est maintenant possible, plus que jamais auparavant, d'envisager de nouveaux progrès dans ces domaines.

Au cours de l'année écoulée, de nombreux pays en développement ont été frappés par des catastrophes naturelles qui ont nécessité des opérations de secours internationales d'urgence. En Afrique, de vastes zones ont été affectées par une sécheresse prolongée. La Jamaïque a été dévastée par un ouragan d'une amplitude sans précédent et le Soudan a été ravagé par les inondations. Notre propre région, l'Asie du Sud, a souffert des immenses dégâts provoqués par les inondations, surtout au Bangladesh, bien que les ravages causés par les inondations ne nous aient pas été épargnés. Nous avons eu le privilège, en tant que voisin ami, d'être les premiers à offrir une aide, à la population du Bangladesh en réponse à l'appel lancé par son gouvernement. Un groupe d'experts en provenance du Bangladesh et de l'Inde a été mis en place pour étudier les eaux du Gange et du Brahmapoutre et pour contrôler leurs crues et leur déhit.

Au cours des deux dernières décennies, la toxicomanie et le trafic illicite des drogues sont devenus un problème mondial majeur, qui non seulement affecte les consommateurs, mais pose également de graves problèmes aux Etats de transit. Nous espérons que la Conférence plénipotentiaire prévue à Vienne dans les mois qui viennent, en vue de mettre au point un projet de convention sur cette question, sera couronnée de succès.

L'Organisation des Nations Unies se consacre à la recherche de deux objectifs: la paix et le développement. Elle a déjà effectué des réalisations d'importance majeure dans ces deux domaines, et notamment au cours des mois qui viennent de s'écouler nous avons été témoins de progrès encourageants dans la résolution des questions politiques complexes. Mais dans le domaine du

M. Rao (Inde)

développement économique et social, ses principaux succès appartiennent aux décennies passées. Ses succès les plus récents sont relativement modestes. Nous devons réaffirmer notre détermination d'éliminer les fléaux que sont la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme grâce à une action internationale concertée. Cette lutte doit être livrée par l'humanité tout entière. Comme le disait Jawaharlal Nehru, à l'Assemblée générale en 1963 : "la seule guerre que nous voulons est une guerre contre la pauvreté, la maladie et ses séquelles".

Des sages indiens, il y a de cela bien des siècles, disaient :

"Progressons ensemble. Conversons ensemble. Mais ne formons qu'un seul esprit."

Le sens renouvelé de communauté que nous constatons aujourd'hui au sein des Nations Unies nous donne l'espoir qu'au cours de l'année à venir, au moment de sa quarante-quatrième session, l'Organisation mondiale pourra mettre au point un calendrier viable et précis pour les années 90 afin de préparer notre planète au siècle suivant. Un tel calendrier se doit d'évaluer et de préciser les moyens permettant de répondre aux besoins fondamentaux de l'homme. Le monde, comme le disait Mahatma Gandhi, dispose de ce qu'il faut pour répondre aux besoins de l'homme, mais non pas à sa cupidité. Cette distinction entre besoins et cupidité devient encore plus réelle et cruciale au moment où les impératifs géo-écologiques, géo-économiques et géo-politiques doivent s'harmoniser totalement dans l'intérêt de la survie de l'humanité. Les humains imprudents doivent façonner leurs désirs débridés pour qu'ils soient compatibles avec la capacité d'y répondre. Si nous décidons d'agir ensemble dans ce sens, c'est ici, au sein des Nations Unies, que nous devons commencer, car la force de l'Organisation des Nations Unies dépend uniquement de la volonté de ses membres.

Et lorsque nous parlons des Etats Membres, n'oublions pas que ceux-ci sont représentés à l'Assemblée par les hommes et les femmes du monde entier. Ce sont eux qui personnalisent cette organisation et qui devraient par conséquent, en toute légitimité dicter ses aspirations et inspirer ses efforts. Le contrôle qu'ils exercent sur les dirigeants qui n'effectuent pas leur mission ou qui dépassent le cadre de leur mandat n'est pas aussi tangible qu'il devrait l'être, mais cela fait partie des aspirations constantes de l'homme qui doit inspirer l'Organisation des Nations Unies afin que celle-ci puisse faire entendre, de façon effective, la voix des millions d'hommes qui n'ont pas la parole.

M. Rao (Inde)

L'Organisation des Nations Unies devrait donc favoriser la montée des peuples, et traduire dans les faits les relations que les peuples souhaitent entretenir entre eux.

Investie d'un mandat populaire, ancrée dans une époque où le processus de paix peut devenir irréversible et où les énergies limitées de l'homme lui offrent la possibilité d'améliorer son propre sort, l'Organisation des Nations Unies devrait durer jusqu'à ce qu'elle ait accompli sa mission pour l'humanité. Nous ne pouvons échouer.

M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom des Emirats arabes unis, j'ai le plaisir de vous adresser mes très sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection témoigne de l'estime que porte la communauté internationale au rôle éminent que joue l'Argentine au niveau régional en Amérique latine et sur le plan international, en particulier aux Nations Unies. Elle exprime également la confiance que la communauté internationale place en vous et en votre aptitude à mener les travaux de cette importante session à leur terme, avec sagesse et assurance.

J'ai grand plaisir également à adresser de très sincères remerciements à votre prédécesseur, M. Peter Florin, qui a si bien présidé les travaux de la précédente session et d'autres sessions extraordinaires.

Je voudrais en cette occasion redire la confiance que mon pays porte au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui s'emploie constamment à faire que l'Organisation vienne à bout de ses problèmes. Je voudrais également le remercier de ce qu'il fait pour accroître le rôle de l'Organisation et régler les différends régionaux et internationaux, par des voies pacifiques et au moyen de négociations. La plupart de ses efforts ont été cette année couronnés de succès.

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale siège dans des circonstances internationales exceptionnelles, au lendemain d'un certain nombre d'événements politiques internationaux, dont le règlement pacifique de nombreux différends régionaux. En premier lieu, citons le sommet qui a réuni les dirigeants des deux superpuissances en mai dernier. Cette rencontre a permis une percée importante en matière de désarmement : la ratification du Traité prévoyant l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Cette rencontre a également permis des réalisations positives qui ne manqueront pas d'avoir des retombées considérables, les deux superpuissances s'étant déclarées résolues à réduire les tensions actuelles pour substituer à l'absence de confiance un dialogue authentique. A ce sommet, les deux superpuissances ont suscité une atmosphère de détente et sont même parvenues à régler certains conflits d'ordre régional.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

D'un autre point de vue, cette session est tout aussi unique. En effet, elle se tient alors que les Nations Unies ont réussi à résoudre un certain nombre de problèmes régionaux délicats. Grâce à leurs divers mécanismes, les Nations Unies ont joué un rôle crucial dans le règlement du problème de l'Afghanistan et dans la fin de la guerre qui opposait l'Iran à l'Iraq. En outre, le Secrétaire général a pris une initiative en faveur du règlement du problème de Chypre et de la mise en train d'un dialogue entre les parties dans la question namibienne en vue d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Ces réalisations sont un tournant important, le début d'une ère nouvelle en matière de politique internationale. Les Emirats arabes unis saluent ces réalisations et souhaitent vivement qu'elles permettent une meilleure coexistence pacifique et une coopération entre nations afin que nous puissions entamer une étape nouvelle et plus avancée dans les relations internationales. Cette étape devrait reposer sur le respect de l'égalité de toutes les nations et sur le droit de tout peuple à la liberté et à l'indépendance. Pour atteindre cet objectif, il faut que soient réunies les conditions suivantes.

Premièrement, les deux superpuissances doivent non seulement préserver l'atmosphère politique favorable qui règne entre elles, mais s'employer à la susciter sur le plan de leurs relations bilatérales de même qu'au niveau de leur bloc militaire respectif.

Deuxièmement, le succès remporté par les Nations Unies dans la solution de certains problèmes d'ordre régional doit être pour nous un enseignement des plus précieux. Nous devons renouveler notre confiance dans l'Organisation et son efficacité. Nous devons accroître son rôle par l'engagement de tous les Etats, en particulier les grandes puissances, à l'égard de la Charte des Nations Unies, ses objectifs et principes. Nous devons également tirer profit des organes des Nations Unies dans tous les domaines, en particulier du Conseil de sécurité, qui doit être un lieu pour la négociation des problèmes internationaux pressants et l'adoption de mesures préventives et autres mesures.

Les Nations Unies sont devenues le fondement de l'ordre international futur et l'instrument grâce auquel des efforts collectifs peuvent être déployés pour résoudre des conflits et des controverses internationaux et réduire le risque de voir dégénérer des conflits régionaux en affrontements nucléaires entre grandes

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

puissances. Les Nations Unies ont également à leur actif de nombreuses réalisations dans les domaines économique, social, humanitaire, juridique et autre. Dès lors, il nous appartient à tous de sauvegarder ces acquis et de les renforcer en permettant aux Nations Unies de jouer un rôle plus actif.

Profitons des conditions favorables de l'heure pour renforcer la tendance actuelle au règlement des conflits régionaux en recourant au mécanisme des Nations Unies. Avant tout, développons cette tendance pour l'appliquer à d'autres problèmes régionaux et humains, en particulier la question de Palestine et celle de la discrimination raciale en Afrique du Sud.

Mon pays se félicite de la décision récemment prise par la République islamique d'Iran d'accepter, comme l'Iraq l'a fait, la résolution 59B (1987) du Conseil de sécurité, qui vise à mettre fin à la guerre entre les deux pays islamiques. Nous saluons également la décision des deux belligérants de cesser leur combat et d'entamer des négociations directes pour résoudre tous les problèmes en suspens. A ce propos, nous rendons hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour le rôle qu'il a joué dans la réalisation d'un cessez-le-feu et la rencontre des deux parties à la table des négociations. Nous le remercions également d'avoir sans cesse cherché à réduire le fossé qui sépare les deux parties.

Nous, aux Emirats arabes unis, considérons l'Accord de cessez-le-feu et le dialogue direct qui s'en est suivi comme un tournant majeur dans le processus de restructuration des relations futures entre les deux pays. Nous espérons que ces événements récents déboucheront sur un accord fondé sur des principes de paix, justes et équitables, qui ne laisseront aucune place ni ne seront le prétexte à un nouveau recours aux armes dans l'avenir.

En tant que pays du Golfe, nous attendons le rétablissement de la paix et de la sécurité dans notre région, une paix juste et acceptable, une paix fondée sur des relations de bon voisinage entre tous les pays du Golfe, grands et petits, et la non-ingérence dans nos affaires intérieures. Nous suivons de très près les négociations et sommes certains que les deux pays ont un intérêt profond à voir revenir la paix. Nous sommes convaincus que les bonnes intentions conduiront inévitablement à cet objectif. Nous ferons tout notre possible pour y parvenir.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Malgré la détente internationale et l'évolution vers le règlement d'un certain nombre de conflits régionaux, le problème du Moyen-Orient, dont la question de Palestine constitue le cœur, en est toujours au même point. Celle-ci reste une source de tension et de profonde inquiétude, et très loin de la paix. Le peuple palestinien subit toujours l'oppression, l'emprisonnement et la torture sous la poigne brutale de l'occupation israélienne. Même si les buts d'Israël qui rejettent la paix et persistent dans l'occupation sont clairs pour tout le monde, il nous est difficile de comprendre les tentatives que font certains grands pays pour isoler la question de Palestine de la tendance à la paix internationale. Il faut noter qu'Israël persiste à créer des obstacles, avec l'aval des Etats-Unis, en vue de faire obstacle à la convocation d'une conférence internationale de la paix. La convocation de cette conférence a recueilli l'appui universel de la communauté internationale.

Le cœur du problème, c'est le fait que l'une des deux superpuissances cautionne entièrement la politique d'agression d'Israël et refuse de reconnaître l'existence du peuple palestinien qui est opprimé et privé de ses droits fondamentaux. Du reste, cette superpuissance travaille de concert avec Israël, s'efforçant vainement de gommer l'identité palestinienne, dans l'espoir de rayer le peuple palestinien de la carte de l'histoire. Mais grâce à son courageux soulèvement qu'Israël a essayé d'écraser avec tous ses instruments d'oppression, le peuple palestinien a clairement prouvé qu'il était pleinement conscient de ses droits nationaux et sa détermination à les acquiescer.

Voilà 70 ans que le peuple palestinien lutte avec ténacité pour la liberté, l'indépendance et la fin de l'occupation. Nous sommes certains que cette longue lutte aboutira à la liberté et à l'instauration d'un Etat palestinien indépendant.

Le fait que l'Organisation des Nations Unies ait actuellement tendance à utiliser ses mécanismes pour résoudre certains conflits et problèmes régionaux confirme le bien-fondé de l'opinion selon laquelle le seul moyen de parvenir à une paix juste et permanente au Moyen-Orient est la tenue d'une conférence internationale de la paix. Conformément à la résolution 58/38 C de l'Assemblée générale, cette conférence doit se tenir sous les auspices des Nations Unies et doivent y participer, sur un pied d'égalité, toutes les parties concernées, y compris le peuple palestinien représenté par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Le Liban demeure une source de danger et de graves préoccupations pour nous tous. Ce pays frère ne reviendra pas à une vie normale si Israël ne se retire pas du territoire libanais, ne cesse pas de s'ingérer dans ses affaires intérieures et ne met pas fin à ses agressions contre les villes et villages libanais.

Nous engageons nos frères du Liban à oublier leurs différences et à régler leurs désaccords grâce à des dialogues francs, afin que le pays retrouve sa position d'avant-garde dans le domaine de la culture et du progrès.

Mon pays a suivi avec intérêt le déroulement des négociations et ce qui a été réalisé jusqu'ici en ce qui concerne la question de Namibie s'agissant de mettre un terme à l'agression persistante de l'Afrique du Sud à l'encontre de l'Angola. Nous espérons que le régime de Pretoria ne reviendra pas sur l'engagement qu'il a pris d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui constitue un plan d'ensemble pour l'indépendance de la Namibie. A ce propos, nous tenons à réaffirmer notre appui à la lutte du peuple palestinien sous la conduite de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Malgré les progrès réalisés en ce qui concerne la question de Namibie, la politique d'apartheid adoptée par la minorité blanche en Afrique du Sud devient plus pernicieuse dans ses effets car elle sème de plus en plus la mort et la destruction. Nous condamnons fermement le régime qui a institutionnalisé cette politique qui dénie à l'écrasante majorité noire ses droits les plus élémentaires. C'est une violation des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est en contradiction avec les principes fondamentaux de la justice et du progrès de l'humanité. Mon pays condamne également avec force la poursuite des actes d'agression, de terrorisme et de déstabilisation perpétrés par le régime de Pretoria à l'encontre des Etats africains de première ligne.

Mon pays croit fermement dans la Charte. Voilà pourquoi nous apportons notre appui aux organes des Nations Unies et demandons que soient utilisés les mécanismes qu'ils fournissent. Nous tenons également à souligner la nécessité de se conformer au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, du non-recours à la force ou à la menace de la force et du règlement pacifique des différends.

Animés de cette conviction, les Emirats arabes unis se sont félicités de la conclusion en avril dernier des Accords de Genève visant à régler la question d'Afghanistan. Les mécanismes fournis par le Secrétaire général des Nations Unies ont joué un rôle important dans la conclusion de ces accords et dans le fait que

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

les deux superpuissances se sont engagées à en garantir l'application, y compris en ce qui concerne la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et le plein respect de son indépendance et de sa souveraineté.

Nous nous félicitons également du dialogue nouvellement noué entre les parties au problème cambodgien et du rôle constructif joué par les gouvernements de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à cet égard.

Nous nous félicitons également du dialogue qui s'est engagé en vue de résoudre les problèmes et conflits auxquels font face les pays d'Amérique centrale. A cet égard, nous appuyons les initiatives du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. En ce qui concerne la Corée, nous invitons instamment le Nord et le Sud à régler leurs différends grâce à un dialogue franc, exempt de pressions et de conditions préalables. Ceci devrait désamorcer la crise et aboutir à l'unité que recherchent si ardemment les Coréens. Nous nous félicitons de l'empressement du Secrétaire général à aider les deux Gouvernements.

Pour ce qui est de Chypre, nous félicitons le Secrétaire général de sa dernière initiative qui a reçu l'accueil le plus favorable des parties au conflit. Nous nous félicitons aussi de la décision des dirigeants des communautés chypriotes turque et grecque de coopérer avec le secrétaire général, ainsi que de leur désir de se rencontrer sans poser de conditions préalables et du fait qu'ils aient fixé pour date limite le 1er juin 1989 pour parvenir à un règlement négocié du problème de Chypre sous tous ses aspects. Nous espérons que le règlement sera juste, global et durable. Nous espérons aussi que dans ce cadre, les deux communautés seront assurées de la sécurité et de la coexistence et que le règlement garantira la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut non aliéné de Chypre.

La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement s'est tenue cette année dans un climat international de détente favorable. Les bons résultats des négociations bilatérales sur le désarmement menées entre les deux superpuissances ont incité nombre de participants à la session à croire que ces réalisations pouvaient devenir de nouvelles motivations à la tenue de négociations multilatérales. Comme beaucoup d'autres, nous avons nourri l'ambition de parvenir, grâce au consensus, à nous entendre sur un document final traduisant de nouvelles évolutions dans le domaine du désarmement. Mais notre ambition dépassait les réalités du moment, car un certain nombre de pays n'ont pas eu la volonté politique suffisante qui aurait permis de conclure de façon fructueuse et féconde la session.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation,

"Le désarmement et la réglementation des armements [●●●] resteront le critère décisif pour mesurer l'amélioration des relations internationales et le renforcement de la paix." (A/43/1, p. 13)

A cet égard, mon pays réaffirme son appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, surtout au Moyen-Orient. Nous réaffirmons également notre soutien et notre attachement à la résolution des Nations Unies faisant de l'océan Indien une zone de paix, et nous espérons l'élimination de tous les obstacles qui ont jusqu'ici empêché la convocation d'une conférence sur l'océan Indien.

Les améliorations qui ont marqué les relations internationales au niveau politique ne se sont pas traduites dans l'état de l'économie internationale jusqu'au point souhaité. De graves déséquilibres structurels économiques persistent. De ce fait, les prix de matières premières sont devenus instables et ont même diminué. De plus, les politiques protectionnistes, de même que les politiques discriminatoires et les restrictions imposées aux exportations des pays en développement nuisent au processus de développement. Elles aggravent également la crise de la dette extérieure que connaissent les pays en développement.

Il est impossible de favoriser la détente internationale sans consolider les bases économiques sur lesquelles elle repose. Cela exige un plus grand esprit de coopération et l'accroissement du rôle des institutions économiques internationales. Cela exige aussi que les pays avancés adoptent des politiques plus souples et proposent des réformes structurelles dans le système des relations économiques internationales.

Nous soulignons l'importance que revêt le renforcement du rôle des Nations Unies et de ses institutions spécialisées en tant qu'instances essentielles de dialogue et de négociation en ce qui concerne la coopération internationale en vue du développement. Nous soulignons également la nécessité de respecter le principe du multilatéralisme et de poursuivre une étude intégrée des diverses questions relatives aux finances, aux devises, à la dette, au commerce et aux ressources consacrées au développement. De même nous demandons à tous les Etats d'adhérer à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et de s'abstenir d'utiliser les restrictions commerciales, les blocus ou les sanctions en tant qu'instruments politiques pour diriger les relations économiques d'une manière contraire à la Charte.

M. AI-Nuaimi (Emirats arabes unis)

La présente session fournit à tous les membres de notre organisation internationale l'occasion très précieuse d'examiner et de réévaluer les grandes réalisations rendues possibles par la coopération collective, ainsi que les reculs et les obstacles découlant des politiques d'égoïsme et d'agression. Les Nations Unies constituent, pour ces examens, un important critère de référence. Aujourd'hui, le défi qui se présente à nous est de savoir si, au cours de la présente session, nous pourrions tirer parti de notre expérience, tant négative que positive, pour parvenir à des conclusions justes. L'histoire prouve que la paix et la sécurité sont synonymes de confiance réciproque et ce sont les seuls moyens d'élever la race humaine au niveau souhaité de croissance économique, de progrès culturel et de stabilité sociale.

L'histoire moderne nous a appris que les Nations Unies, par leurs organismes et par leurs mécanismes, sont en mesure de mener la société humaine vers une meilleure compréhension et une meilleure coopération. Pouvons-nous placer notre confiance dans les Nations Unies? Et surtout pouvons-nous nous faire confiance les uns aux autres afin de bâtir un monde dans lequel triompheront la justice et le respect mutuel et dans lequel l'homme pourra jouir de la liberté et de la stabilité? Les événements futurs, à l'évolution desquels nous participons tous, fourniront les réponses à ces questions.

M. TRAN QUANG CO (Viet Nam) : La délégation du Viet Nam présente au Président ses félicitations pour son élection à la présidence de cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et nourrit la conviction que, sous sa conduite, les travaux de la présente session laisseront une empreinte à la mesure de la signification charnière de la période actuelle. Nous saisissons également cette occasion pour manifester notre vive appréciation de l'apport majeur du camarade Peter Florin, Président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, au succès de ladite session. Notre délégation se joint aux délégations précédentes pour exprimer notre haute opinion des efforts inlassables déployés au cours de l'année passée par le Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, au service de la paix et de la sécurité en de nombreuses régions du globe.

Dans l'intervalle depuis la quarante-deuxième session, la situation internationale autant que régionale a enregistré de vastes et profonds changements porteurs d'espoir pour quiconque oeuvre pour un monde de paix, d'amitié et de coopération entre nations.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Les deux rencontres au sommet soviéto-américaines, la ratification de l'Accord sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) et les progrès réalisés, bien que modestes, dans les négociations sur la réduction de 50 % de l'arsenal stratégique constituent autant de percées importantes qui ouvrent la possibilité réelle d'avancer davantage encore sur le chemin vers la délivrance du genre humain du spectre d'une guerre d'extermination nucléaire. La croissance et l'élargissement de la coopération internationale à l'échelle globale et régionale, une exigence objective de notre temps, et plus particulièrement la conclusion pour la première fois d'un accord établissant des relations officielles entre le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et la Communauté économique européenne (CEE) stimulent de manière très sensible le processus menant à un monde de paix, de détente et de coopération.

Les développements encourageants qui viennent d'être mentionnés ont contribué à assainir l'atmosphère politique internationale après de longues années de tension et de confrontations. De ce fait, non seulement la possibilité de sauvegarder la paix et d'enrayer la menace d'une guerre d'annihilation se trouve plus que jamais renforcée, mais encore une ère nouvelle s'inaugure dans les relations internationales, une ère d'émulation et de coopération dans la coexistence pacifique entre pays à régimes socio-politiques différents. De ce fait également, toutes les nations de la terre sont davantage en mesure de relever en commun les défis qui se posent à l'ensemble de l'espèce humaine et que, de nos jours, aucun Etat, si vaste ou si riche soit-il, ne saurait résoudre par lui-même, tels que les défis posés par la pollution de l'environnement, l'explosion démographique, le problème de l'alimentation mondiale ou des sources de matières premières.

Pour aussi importants que soient ces changements positifs survenus dans la situation mondiale, ils ne constituent qu'un début. L'humanité se trouve toujours confrontée au danger d'une course aux armements effrénée dans l'espace, au gaspillage d'immenses ressources dans la course aux armements ou dans des conflits régionaux alors que les deux tiers de la population de notre planète sont réduits à vivre dans la pauvreté du fait des lourdes séquelles d'un passé colonial prolongé et d'un ordre économique mondial injuste.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Jamais auparavant l'humanité n'a-t-elle été aussi puissamment animée de la même volonté d'accepter et de surmonter ces défis cruciaux. A travers des années de lutte acharnée et au prix de sacrifices et de pertes sans nombre, les peuples du monde sont d'autant plus conscients du caractère indivisible de la paix et de la détente mondiales, et qui plus est, du lien étroit entre celles-ci et l'indépendance et le développement des nations. Il ne saurait exister de paix ni de détente à l'échelle mondiale tant que ne seront pas assurés l'indépendance, la sécurité et le développement des nations de chaque région qui, inversement, représentent un facteur décisif pour le maintien d'une paix solide et durable sur notre planète. Dans un tel contexte, l'initiative relative à un système global de paix et de sécurité internationales visant à promouvoir le dialogue international sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté des nations bénéficiera certainement de l'approbation et du soutien d'une large opinion mondiale.

Sur la base des progrès initiaux, la communauté internationale redouble actuellement d'efforts dans la lutte pour la paix et le développement. La Conférence ministérielle des pays non alignés sur le désarmement à La Havane, la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au même thème et le mouvement mondial des vagues de paix cette année donnent une puissante expression de l'aspiration ardente des peuples à vivre dans la paix, sans recours à l'usage de la force dans les rapports internationaux, et à jouir de la détente internationale et d'une sécurité réelle dans les différentes régions, ce afin de pouvoir concentrer tous les efforts dans l'oeuvre de développement à long terme de leurs pays respectifs. Un vaste mouvement en faveur de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires est en train de gagner les divers continents de l'Europe à l'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Océanie, mouvement reflétant la détermination des peuples de poursuivre leur lutte pour enrayer l'onéreuse et dangereuse course aux armements dans l'espace, parvenir à l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires et à la prohibition de l'essai et de la production des autres types d'armes de destruction massive.

L'impératif de lutte pour la paix et le désarmement doit être lié à celui de l'indépendance et du développement des nations. Les sérieuses difficultés économiques dans lesquelles se débattent les pays en développement exigent de la communauté internationale des efforts communs afin de réduire le fossé qui sépare chaque jour davantage les pays développés des pays en développement. Le problème

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

de la dette extérieure, du transfert des ressources des pays en développement vers les pays développés, celui du protectionnisme et de l'inégalité des termes de l'échange, sont des problèmes graves demandant une solution urgente et efficace qui contribuerait à l'instauration d'un nouvel ordre économique fondé sur le principe d'équité et d'égalité. L'élargissement des relations de coopération bilatérales aussi bien que multilatérales, en particulier le renforcement de la coopération régionale en vue de pouvoir mieux faire face aux défis majeurs qui se posent, de même que l'exigence de réajustement de la stratégie de développement économique des nations qui s'impose à celles-ci du fait de la révolution scientifico-technique, constituent des besoins réels de la période actuelle.

La nouvelle évolution de la coexistence pacifique mondiale conjuguée aux efforts persévérants des peuples des diverses régions pour la cause de la paix, de l'indépendance et du développement ont fait apparaître la possibilité réelle de régler pacifiquement par le dialogue de nombreux problèmes régionaux. Bien que les résultats obtenus diffèrent dans leur degré, cela pour des raisons diverses, les pourparlers de paix donnent naissance à de grands espoirs dans la recherche d'une solution politique des conflits régionaux. Des manifestations vivantes et diverses de cette tendance s'offrent à nous en différentes régions du monde, de l'Afghanistan à l'Afrique australe, de la région du Golfe à la péninsule coréenne et de Chypre au Sahara occidental.

Partant d'une position conséquente, le Viet Nam se solidarise toujours avec les peuples héroïques de Cuba, du Nicaragua et du Panama auxquels il réserve un puissant soutien dans leur vaillante lutte contre les forces de l'impérialisme qui s'obstinent à poursuivre une politique d'intervention et d'hostilité, et pour la sauvegarde de leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Nous apprécions hautement la bonne volonté et les efforts majeurs déployés par l'Afghanistan et l'Union soviétique dans la mise en oeuvre des Accords de Genève et nous exigeons des autres parties concernées qu'elles appliquent strictement ces accords afin de mettre rapidement un terme au conflit et de permettre au peuple afghan de vivre en paix dans la concorde nationale.

Tout comme la communauté internationale, le Viet Nam soutient la position juste de l'Angola et de Cuba et loue la bonne volonté dont ceux-ci font preuve dans le but de faire avancer les négociations quadripartites vers une solution qui

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

assureraient la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Angola et l'indépendance véritable de la Namibie. Les autorités sud-africaines doivent strictement appliquer les accords conclus et mettre un terme à leur politique belliciste pour permettre un prompt retour à la paix et à la sécurité dans cette région.

Dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient et des droits légitimes de l'héroïque peuple palestinien, nous appuyons pleinement la convocation d'une conférence internationale avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur un pied d'égalité avec les autres parties intéressées dans le but de parvenir à une solution réaliste et appropriée. Le Viet Nam accueille chaleureusement le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq et souhaite que les pourparlers entre les deux pays mènent sans tarder à une paix durable pour les peuples de ces deux pays.

Notre pays espère que dans un avenir pas trop éloigné, les Nations Unies pourront admettre en leur sein une Corée pacifiquement réunifiée et libre de la présence de forces armées étrangères.

La position conséquente de la République socialiste du Viet Nam à l'égard des problèmes régionaux - position conforme au point de vue du Mouvement non aligné tel que formulé dernièrement dans la Déclaration finale de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Nicosie - consiste à soutenir la tendance des pays de chaque région à régler pacifiquement entre eux les litiges et conflits régionaux sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté des nations, et de la garantie des intérêts légitimes et d'une égale sécurité pour toutes les parties concernées, et consiste également à appuyer les divers processus de réconciliation nationale hors de toute ingérence étrangère.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Dernièrement, dans le Sud-Est asiatique, sont survenus des développements positifs qui concordent avec la tendance générale de par le monde et répondent à l'aspiration ardente des peuples de cette région, en particulier à la suite de l'annonce par le Viet Nam, en accord avec la République populaire du Kampuchea, du retrait de 50 000 de ses soldats et du Commandement de ses forces volontaires hors du Kampuchea. Pour la première fois dans cette région sans cesse en proie à des tumultes depuis plus de 40 années, sont apparus des facteurs favorables à la compréhension et à la confiance mutuelles ainsi qu'à des relations d'amitié et de coopération entre pays de la région, nécessaires à la recherche commune d'une solution politique juste et raisonnable à la question du Kampuchea en vue de la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables au Sud-Est asiatique.

Sur la base de l'Accord conclu à Hô Chi Minh-Ville en juillet 1987 entre l'Indonésie et le Viet Nam, représentant les deux groupes de pays en Asie du Sud-Est, pour la première fois au terme de 10 ans de tension et de confrontation, les quatre factions relevant des deux parties adverses au Kampuchea et les deux groupes de pays en Asie du Sud-Est se sont réunis dans le cadre de la Rencontre informelle de Djakarta pour dialoguer sur une solution politique à la question du Kampuchea dans la perspective d'un Sud-Est asiatique pacifique et stable. La Rencontre informelle de Djakarta a fait sortir la question du Kampuchea de l'impasse, en ce qu'elle n'a pas suivi l'ornière des 10 années passées, à savoir l'approche consistant à vouloir imposer la volonté et l'intérêt d'une seule partie à l'autre partie. Le succès de la Rencontre informelle de Djakarta représente la réussite de la coopération régionale, de la compréhension mutuelle et du respect des intérêts de chacun, en premier lieu des intérêts légitimes du peuple kampuchéen. C'est ainsi qu'il a été possible à Djakarta pour les pays directement concernés de la région de parvenir à un consensus reconnaissant les deux questions clefs interconnexes du problème kampuchéen comme étant le retrait des forces vietnamiennes du Kampuchea et la prévention du retour dans ce pays du régime polpotiste fauteur de génocide. En dehors de ce résultat de la Rencontre informelle de Djakarta, qui revêt une signification d'une extrême importance, le prince Sihanouk et le Président Hun Sen sont convenus à Djakarta de renouer leur rencontre à Paris afin de continuer à discuter des questions internes du Kampuchea dans un esprit de réconciliation nationale.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

L'issue de la Rencontre informelle de Djakarta et l'accord entre le prince Sihanouk et le Président Hun Sen ont non seulement brisé l'impasse des 10 années passées mais ont encore créé un cadre pour une solution politique du problème kampuchéen sous ses deux aspects, tant interne qu'international. Ce faisant, est apparue la perspective d'un règlement de la question kampuchéenne dans un avenir pas trop lointain.

Voilà précisément pourquoi le consensus acquis à la Rencontre informelle de Djakarta a fait l'objet d'un accueil favorable et d'un large soutien de la part de l'opinion mondiale, de l'Est à l'Ouest, qui y voit une orientation juste demandant à être encouragée et appuyée. Le Mouvement des pays non alignés en particulier, grâce à ses initiatives constructives, a pu apporter un appui précieux et opportun aux efforts communs des pays d'Asie du Sud-Est en vue de parvenir à un prompt règlement de la question kampuchéenne et, par là, de contribuer à transformer cette région d'une zone de tension et de confrontation en une zone de paix, d'amitié et de coopération durables.

En ce forum même, tous les pays intéressés à la question du Kampuchea ainsi qu'à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est et réellement désireux d'y faire un apport constructif reconnaissent avec satisfaction qu'avec les récents changements profonds survenus dans la région, la possibilité de parvenir à une solution politique du problème kampuchéen est en passe de devenir une réalité. Il est regrettable toutefois que, face à cette tendance générale, toujours en ce forum même, certains s'obstinent à nager à contre-courant. Tout au long des 10 années passées et jusqu'à présent, ceux-ci se sont efforcés par tous les moyens de détourner l'attention internationale, dans le dessein de camoufler les affreux crimes commis par un régime totalement inhumain à l'encontre de tout un peuple, dans les années 1975 à 1978, et d'estomper la menace toujours vivace du fléau d'un génocide renouvelé sur la terre d'Angkor. Avec leurs arguments à sens unique et leurs déformations de la réalité au Kampuchea, ils s'emploient à peindre les auteurs de génocide en victimes pitoyables injustement spoliés par les troupes étrangères de leur liberté de pratiquer le génocide. Serait-ce en guise de compensation que l'on a permis à ces auteurs de génocide de conserver le droit de représenter le peuple kampuchéen aux Nations Unies? Alors que ceux-là même qui se sont dépensés aux côtés de leurs compatriotes tout au long des 10 années passées pour faire ressurgir des ruines et des "killing fields" laissés par le régime

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

polpotiste un nouvel Etat kampuchéen débordant de vitalité et menant une vie politique et socio-économique normale se voient privés de ce droit légitime.

Telle est la vérité outrageante, alors qu'il existe depuis 1948 une Convention des Nations Unies sur la prévention et le châtement du crime de génocide. Pis encore, face au puissant courant de condamnation des polpotistes fauteurs de génocide par l'opinion internationale à l'heure actuelle, leurs protecteurs avancent un raisonnement bizarre en vertu duquel sont mis sur le même pied le danger du polpotisme fauteur de génocide, d'une part, et, de l'autre l'existence de l'administration de la République populaire du Kampuchea, qui jouit du soutien entier de son peuple et qui a tant fait pour surmonter les terribles séquelles du polpotisme.

Ces mêmes personnes affirment ne poursuivre aucun intérêt propre dans leur approche du problème kampuchéen. Si tel est le cas, pourquoi avancent-elles alors toute une série d'exigences qui reviennent à vouloir imposer leurs vues au peuple kampuchéen, y compris concernant des questions relevant purement des affaires internes des Kampuchéens eux-mêmes? Ces personnes exigent que l'administration future du Kampuchea soit comme ceci et son armée future comme cela. Serait-ee là une façon de respecter le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen? Ou ces exigences ne feraient-elles que servir le dessein de préserver et de légaliser les forces polpotistes dans le cadre d'une solution au problème kampuchéen?

Je me suis vu forcé de mentionner ce qui précède afin de répondre à des affirmations qui ne sauraient être laissées sans réponse. Loin de moi toute intention d'entamer des controverses en ce forum; je ne souhaite que de pouvoir entreprendre ici des délibérations constructives empreintes de bonne volonté dans le but de contribuer de manière utile à la cause de la paix mondiale de même qu'à la paix et à la stabilité de notre propre région.

Une fois encore, le Viet Nam réitère son plein soutien et sa contribution positive à tout effort visant à atteindre une prompt solution politique de la question du Kampuchea. Notre point de vue concernant une solution politique du problème kampuchéen est qu'il faut garantir les intérêts légitimes du peuple kampuchéen, en premier lieu le droit de vivre délivré de la menace d'un génocide renouvelé, tout en prenant en considération les intérêts de sécurité de toutes les parties intéressées, y compris la Chine populaire.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Comme de nombreux autres problèmes régionaux, la question du Kampuchea comporte deux aspects, interne et international. Le Viet Nam souhaite parvenir à une solution d'ensemble qui réglerait les deux aspects à la fois. Si les conditions ne le permettent pas encore, nous considérons qu'il est possible de résoudre d'abord l'aspect international du problème kampuchéen, possibilité clairement indiquée par la rencontre informelle de Djakarta. Quant à l'aspect interne du problème, il convient de laisser les parties kampuchéennes le résoudre entre elles hors de toute ingérence étrangère. Tous les autres pays se doivent de respecter le droit à l'autodétermination du Kampuchea et les accords conclus entre les parties kampuchéennes.

Pour sa part, le Viet Nam oeuvrera activement, de concert avec les autres pays d'Asie du Sud-Est, pour faire en sorte que les réunions ultérieures de la rencontre informelle de Djakarta puissent progresser selon l'esprit de la coopération régionale. Le Viet Nam effectuera strictement le retrait de 50 000 de ses soldats hors du Kampuchea au cours de cette année, comme il l'a déclaré. Le reste de ses troupes sera totalement retiré en 1990 comme annoncé. Dans l'éventualité d'une solution - d'ensemble ou partielle - le Viet Nam se retirera plus tôt. Le calendrier pour le retrait des forces vietnamiennes devra être lié à celui établi pour la cessation de toute forme d'ingérence extérieure au Kampuchea, selon l'esprit du consensus de la rencontre informelle de Djakarta.

Le Viet Nam souhaite constamment que la question du Kampuchea trouve une solution juste et raisonnable. Ceci ne dépend pas toutefois uniquement de la volonté d'une seule partie, mais aussi de la bonne volonté commune de toutes les parties concernées, en particulier de la détermination des pays de la région de continuer à coopérer entre eux en vue de résoudre le problème sur la base du consensus de Djakarta et, dans l'immédiat, à l'occasion de la réunion du Groupe de travail issu de la rencontre informelle de Djakarta le 17 octobre prochain. Partant du désir de parvenir rapidement à une solution politique juste et raisonnable permettant au peuple kampuchéen de vivre dans la paix et le bonheur et répondant à l'aspiration commune de chaque pays du Sud-Est asiatique, à savoir la paix et le développement, nous apportons notre plein soutien à la proposition en sept points avancée par la République populaire du Kampuchea à la rencontre informelle de Djakarta. Ces sept points sont les suivants.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Premièrement, hâtir un Kampuchea pacifique, indépendant, démocratique, souverain, neutre et non aligné; deuxièmement, en décembre 1989 et au plus tard au cours du premier trimestre de 1990, le reste des forces volontaires vietnamiennes au Kampuchea se retirera totalement tandis que les pays étrangers cesseront de fournir assistance et sanctuaires aux polpotistes fauteurs de génocide ainsi qu'aux autres forces khmères adverses, s'abstiendront d'utiliser les Khmers dans les camps de réfugiés à l'encontre du peuple kampuchéen et mettront un terme à toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures du Kampuchea; troisièmement, les questions internes du Kampuchea doivent être réglées par les diverses parties kampuchéennes sur la base de la réconciliation nationale et de l'exclusion des éléments criminels au sein de la direction du régime polpotiste fauteur de génocide et de l'inadmissibilité des forces armées des Khmers rouges; quatrièmement, maintenir le statu quo au Kampuchea jusqu'à la fin des élections législatives, l'adoption de la nouvelle constitution et la mise en place d'un gouvernement de coalition; cinquièmement, mettre sur pied un conseil de réconciliation nationale comprenant les quatre factions kampuchéennes et présidé par le prince Sihanouk. Ce conseil sera chargé des tâches suivantes : a) Mettre en oeuvre les accords conclus entre les parties kampuchéennes; h) Organiser les élections législatives générales; sixièmement, former une commission internationale de supervision pour superviser l'application des accords signés; septièmement, une conférence internationale sera convoquée avec la participation du Kampuchea, du Laos, du Viet Nam, des pays de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE), des présidents des sixième, septième et huitième sommets du Mouvement non aligné, de l'Union soviétique, de la Chine, de la France, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, du secrétaire général des Nations Unies et des pays qui ont contribué à la paix en Asie du Sud-Est. Cette conférence aura pour but de fournir des garanties pour l'indépendance, la souveraineté, la neutralité et le non-alignement du Kampuchea et pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est.

Nous nous félicitons de la poursuite par le Secrétaire général des Nations Unies de ses efforts personnels en vue de promouvoir la mise en oeuvre des accords conclus à la rencontre informelle de Djakarta et d'appuyer la rencontre du 5 novembre prochain entre le Président Hun Sen et le prince Sihanouk pour qu'elle s'avère fructueuse.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

La période d'ici 1990 constitue la meilleure opportunité pour mettre un terme au problème karnpuchéen et pour inaugurer un nouveau chapitre dans l'histoire des relations entre les pays du Sud-Est asiatique. Le Viet Nam désire sincèrement bâtir une confiance mutuelle et des rapports de coopération avec tous les pays de la région selon l'esprit de la proposition en sept points avancée par la République démocratique populaire lao à la rencontre informelle de Djakarta concernant les principes devant régir les relations entre pays du Sud-Est asiatique. Des rapports de confiance mutuelle et de coopération entre ces pays représentent un facteur extrêmement nécessaire à la création d'une atmosphère propice au règlement du problème karnpuchéen. A plus long terme, ce sera là une base ferme pour assurer les intérêts de chaque pays de l'Asie du Sud-Est en matière de sécurité et de développement. Le règlement des problèmes régionaux passe par la coopération régionale.

Le monde est en transition, passant de la confrontation au dialogue et à la coopération. Les changements positifs intervenus dans ce sens dans la conjoncture internationale en cette fin du XX^e siècle font naître l'espoir d'un monde où les nations pourront vivre sur un pied d'égalité dans la paix et l'amitié, où le danger d'une guerre d'extermination nucléaire sera écarté, où les conflits régionaux ne seront pas résolus par la force mais par le dialogue et où les différences idéologiques n'entraveront pas la coopération pour le bonheur de l'homme. Etant donné les prémices qui sont apparus, souhaitons que cette noble espérance pourra devenir une réalité dans un avenir pas trop lointain dans toutes les régions du monde, y compris celle du Sud-Est asiatique.

M. EVANS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je félicite chaleureusement, M. Caputo de l'Argentine, de son élection à cette haute fonction de président de l'Assemblée générale. Nos deux pays partagent des objectifs importants en ce qui concerne l'Antarctique et la libéralisation du commerce des produits agricoles. Je veux souligner également le rôle courageux qu'il a joué personnellement dans le renforcement de la démocratie constitutionnelle en Argentine. Je suis donc très heureux de le voir présider nos travaux en cette heure particulièrement favorable pour les Nations Unies.

Cette année 1988 est non seulement une année particulière pour l'Australie, puisqu'elle marque notre bicentenaire, mais également pour les Nations Unies, qui célèbrent le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, également important dans la lutte de la communauté internationale pour assurer les droits de chaque individu. Ce n'est pas par pure coïncidence que cette année marque également le quarantième anniversaire de la présidence de cette assemblée de l'un des pères fondateurs des Nations Unies et de l'un des plus ardents défenseurs des petites et moyennes puissances: Herhert Vere Evatt, alors Ministre des affaires étrangères de l'Australie, qui s'est efforcé sans relâche de faire adopter par l'Assemblée générale la Déclaration universelle des droits de l'homme et qui l'a lui-même proclamée sous sa présidence.

En me préparant à prendre la parole devant cette assemblée pour la première fois, j'ai cherché un peu d'encouragement dans la sagesse et les écrits de mon éminent prédécesseur du gouvernement travailliste, et je n'ai pas été déçu. L'oeuvre et la pensée de M. Evatt, et ce qui a compté pour lui, ont pour une grande part résisté au passage du temps durant ces 40 années. A deux reprises au cours de sa vie, M. Evatt a vu le monde se déchirer. Ses deux frères ont été tués pendant la première guerre mondiale. Il a assisté à l'effondrement de la Société des Nations dans l'impuissance et l'inconséquence. Pendant la seconde guerre mondiale, il était ministre des affaires étrangères lorsque l'Australie était en grand danger. A ses vœux, par conséquent, l'introduction de la Charte - "nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre" - n'était pas simplement une figure de style mais un engagement issu du désespoir et de la nécessité.

M. Evans (Australie)

Heureusement, une troisième guerre mondiale nous a été épargnée depuis lors, mais cette période a vu les tragédies et les souffrances s'abattre sur nos frères humains du fait de la multiplication épidémique de conflits à la fois sur le plan régional et sur le plan interne, qui ont assombré la scène internationale. Nous avons vu réapparaître les armes chimiques. Du fait de la guerre, les camps de réfugiés mondiaux se sont remplis. La violence a engendré souffrance, pauvreté et perte de foyer, à un point qui nous rend tous coupables.

Les Nations Unies ont accompli une tâche indispensable en traitant des conséquences tragiques de ces conflits. Mais en réalité, malheureusement, au cours de la majeure partie de ces 40 dernières années, elles ont été pour une grande part empêchées d'accomplir la tâche pour laquelle elles avaient avant tout été créées, le règlement pacifique des conflits eux-mêmes. C'est donc en donnant de grands espoirs pour l'avenir que nous avons observé les 18 mois qui viennent de s'écouler. De l'Afrique australe au Sahara occidental, en passant par le Moyen-Orient et la Méditerranée, jusqu'à l'Afghanistan et au Kampuchea, nous voyons l'Organisation des Nations Unies, dirigée par son secrétaire général, imposer enfin le poids de la volonté collective et de l'engagement des nations du monde.

Le Secrétaire général et les forces de maintien de la paix méritent bien l'octroi du prix Nobel de la paix cette année. Ce prix représente une reconnaissance opportune de l'engagement auquel cette organisation doit continuer de souscrire: les divergences profondes et véritables entre les peuples ne doivent pas être réglées par le sang et la souffrance des hommes et des femmes ordinaires entraînés dans des conflits dont ils ne sont pas responsables.

En Afghanistan, malgré de nombreux problèmes, les Accords de Genève sont respectés. L'Union soviétique a atteint l'objectif du retrait de 50 % de ses troupes et nous la prions instamment de réaliser l'objectif convenu du retrait complet. Ce retrait permettra d'atteindre l'étape suivante essentielle, à savoir permettre au peuple afghan de décider lui-même de sa forme de gouvernement. Il incombe à la communauté internationale, par le biais des Nations Unies, la responsabilité d'apporter son assistance à la reconstruction de ce territoire dévasté par l'invasion et la guerre et de fournir une aide aux millions de réfugiés qu'elles ont créés.

M. Evans (Australie)

Nous avons tous accueilli avec un immense soulagement le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, autre réalisation considérable de l'Organisation des Nations Unies. Mais nous sommes profondément inquiets de voir que bien que les combats aient cessé, il y ait aussi peu de progrès apparents dans les pourparlers entre l'Iran et l'Iraq sous les auspices du secrétaire général. L'Australie prie instamment les deux pays d'instaurer une paix durable, conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

En Afrique australe, l'indépendance de la Namibie semble sur le point de se réaliser. Mais ce n'est qu'un espoir. En tant que partisan transitionnel des activités de maintien de la paix des Nations Unies, l'Australie confirme sa volonté de participer au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT).

L'Australie appuie également pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de la solution du conflit au Sahara occidental.

Ces dernières semaines, les réunions les plus prometteuses depuis plusieurs années ont eu lieu entre le Président de Chypre et le chef de la communauté chypriote turque, sous les auspices du secrétaire général.

On perçoit également des signes encourageants dans ma propre région. Ma visite en Nouvelle-Calédonie il y a trois semaines et les discussions que j'ai eues avec toutes les parties importantes confirment que le processus mis en branle par les accords de Matignon et d'Oudinot non seulement est réalisable mais a suscité un nouvel esprit de réconciliation et d'optimisme. Le processus auquel ont souscrit le gouvernement Rocard et toute les factions importantes en Nouvelle-Calédonie bénéficie du soutien de l'Australie et du Forum du Pacifique sud. Dans le Pacifique Sud, nous avons, avec la France, la volonté d'aider à une évolution pacifique de la Nouvelle-Calédonie vers l'autodétermination de façon que les intérêts légitimes du peuple néo-calédonien soient pleinement protégés, y compris ceux de la population autochtone mélanésienne, et que ses aspirations aient une chance d'être réalisés.

Une fois de plus, après de nombreuses années, la Corée est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais, pour la première fois, elle ne fait l'objet que d'un seul point. L'Australie souscrit pleinement à l'objectif commun de ce nouveau point : la paix, la réconciliation et le dialogue sur la péninsule coréenne.

M. Evans (Australie)

L'Australie trouve encourageante la volonté manifestée récemment par la Corée du Nord et la Corée du Sud de reprendre le dialogue. Nous estimons qu'il existe maintenant une occasion réelle de mettre un terme à 35 ans d'affrontement.

Des événements importants se sont également produits en ce qui concerne le conflit du Cambodge. Des pourparlers ont lieu entre les parties intéressées. La réunion informelle de Djakarta, habilement présidée par le Ministre des affaires étrangères indonésien, M. Alatas, est arrivée à la conclusion réaliste qu'une solution implique non seulement le retrait des forces militaires vietnamiennes mais également l'opposition au retour des pratiques et politiques de génocide de Pol Pot et des Khmers rouges. Le projet de résolution de l'Association des Nations Unies de l'Asie du Sud-Est (ANASE), cette année, insiste sur ce point, ce dont nous nous félicitons.

Malheureusement, il reste un grand nombre de conflits et de tensions régionaux dont la solution semble moins imminente.

L'Australie est notamment préoccupée par la nature apparemment inextricable du différend israélo-arabe. L'attachement de l'Australie à l'Etat d'Israël est ferme. Il remonte à l'époque de M. Evatt et n'a pas varié depuis. Le droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues est et doit rester une condition indispensable à la paix. C'est sur cette base solide d'amitié et d'engagement à l'égard d'Israël que nous déclarons que la paix et la justice pour ce pays ne seront instaurées que lorsqu'il en sera de même pour les Palestiniens.

Le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris, si tel est son choix, la possibilité de créer un Etat palestinien indépendant, doit être reconnu. Les amis d'Israël ne peuvent qu'être inquiets face à la poursuite de l'occupation de la Rive occidentale et de Gaza. Des événements récents ont mis en cause sa réputation et son avenir en tant qu'Etat démocratique libéral, qui risque de se voir isolé de plus en plus de ses amis et partisans traditionnels qui, comme nous-mêmes, placent le respect des idéaux démocratiques et des droits de l'homme fondamentaux au-dessus de tout*.

Il est également temps que les Palestiniens prennent des décisions historiques à l'égard de leurs relations avec Israël. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) doit rejeter sans équivoque le recours au terrorisme, accepter le

* M. Huerta Montalva (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

M. Evans (Australie)

processus de négociation et être prêt, clairement et sans ambigüité, à reconnaître Israël. Pour être durable, tout règlement négocié doit également prendre en compte les intérêts légitimes de la République arabe syrienne, de la Jordanie, du Liban et des autres pays de la région.

En Birmanie, nous avons été témoins des pertes tragiques en vies humaines dans la lutte du peuple birman pour le respect de ses droits politiques et économiques. Il peut compter sur la profonde compassion de l'Australie, qui lui offre son soutien dans la période de reconstruction et de réconciliation qui devra intervenir lorsque sera réglée la crise actuelle.

Alors qu'il reste beaucoup à faire, les événements récents nous offrent des perspectives de paix que l'on aurait jugé, il y a encore quelques années, comme pur produit de notre imagination. Qui parmi nous, il y a deux ans, ou même un an, aurait pensé par exemple que le Président Reagan s'adresserait à nous en disant que dans de nombreux conflits régionaux, l'Union soviétique avait fait preuve d'un "esprit de réalisme constructif"?

L'Organisation des Nations Unies elle-même a contribué d'une façon cruciale à l'amélioration du climat Est-Ouest. Les Nations Unies ont besoin des grandes puissances, mais les grandes puissances ont également besoin des Nations Unies. Il y a une vaste gamme de questions pressantes qui ne peuvent être réglées par les grandes puissances agissant unilatéralement ou bilatéralement. Les grandes puissances, ensemble ou individuellement, peuvent détruire les Nations Unies; mais, ensemble ou individuellement, elles ne peuvent par elles-mêmes les faire fonctionner.

Pour être efficace, l'Organisation des Nations Unies exige la volonté et l'engagement de toute la communauté internationale. Ce n'est que lorsque cela sera accepté par tous que la renaissance de l'Organisation des Nations Unies, avec tout son potentiel, ne sera plus mise en cause.

M. Evans (Australie)

Il y a peu de domaines où on en trouve un meilleur exemple que le domaine du désarmement et du contrôle des armements. La conclusion par les Etats-Unis et l'Union soviétique du Traité sur l'élimination des missiles à moyenne et à plus courte portée - premier accord portant élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires - représente un fait significatif, de même que l'acceptation dans le cadre de cet accord de dispositions de vérification qui, à leur tour, permettront la conclusion de nouveaux accords. D'importants progrès ont été réalisés vers la conclusion d'un accord portant réduction de 50 % des arsenaux nucléaires; et pour tous ces progrès les Présidents Reagan et Gorbatchev méritent la gratitude de tous.

Mais le désarmement nucléaire et le contrôle des armements ne relèvent pas exclusivement des grandes puissances actuellement dotées d'armes nucléaires. Car, s'il y a conflit nucléaire, les peuples des Etats dotés d'armes nucléaires ne seront pas les seuls qui souffriront. Les peuples du monde entier seront foudroyés. En tant que victimes potentielles d'une catastrophe nucléaire, les peuples de tous les pays ont le droit d'exiger des progrès réels et l'élimination totale des armes nucléaires. Ils ont le droit d'exiger que la course aux armements nucléaires ne revête pas de nouvelles formes, et qu'elle ne s'étende pas à l'espace extra-atmosphérique.

L'une des raisons qui ont rendu les peuples confiants qu'une catastrophe nucléaire n'aura pas lieu, est que presque toutes les nations du monde ont accepté de ne pas acquérir d'armes nucléaires. L'Australie estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui comprend cet engagement, est peut-être le seul et le plus important accord sur le contrôle des armements qui existe. Nous estimons que sa préservation est d'une importance suprême pour la paix et la sécurité.

Nous comprenons et partageons les frustrations ressenties par de nombreux pays devant la lenteur du progrès vers le désarmement nucléaire, mais nous ne pensons pas que cette frustration puisse être diminuée par la mise en cause du Traité sur la non-prolifération. Y a-t-il une nation qui croit vraiment que sa sécurité ou la sécurité du monde serait assurée dans un monde où encore plus d'Etats seraient dotés d'armes nucléaires?

Une nouvelle prolifération nucléaire ferait de notre monde un monde encore plus dangereux que celui que nous habitons actuellement. Une fois de plus, nous demandons aux pays qui ne sont pas encore parties au Traité d'y adhérer sans

M. Evans (Australie)

tarder. Et, en nous rappelant toujours - comme nous le devons - les termes de l'accord qui sous-tend le Traité sur la non-prolifération, dans lequel les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à négocier le désarmement nucléaire de bonne foi et à une date proche, nous lançons à nouveau un appel aux Etats qui sont actuellement dotés d'armes nucléaires leur demandant instamment d'accélérer les progrès qu'ils ont réalisés vers l'élimination de ces armes.

La conclusion urgente d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui interdirait tous les essais nucléaires par tous les Etats, en tous lieux et à jamais, constituerait un obstacle majeur à un nouveau perfectionnement des armes nucléaires et un obstacle supplémentaire à la prolifération éventuelle. J'espère que l'Assemblée, une fois de plus, invitera instamment la Conférence du désarmement à reprendre ses travaux sur le point relatif aux essais nucléaires.

La menace la plus immédiate est constituée par les armes chimiques. Le Secrétaire général, après une enquête approfondie, a constaté l'emploi répété d'armes chimiques dans la région du Golfe. Nous condamnons cet emploi sans restriction et sans équivoque. Nous sommes convaincus que la seule solution au recours croissant et à la prolifération de ces armes odieuses réside dans la conclusion rapide par la Conférence du désarmement à Genève d'une convention globale sur les armes chimiques. L'Australie appuie activement toutes les mesures pratiques visant à faire progresser les négociations en vue d'élaborer une convention et à empêcher une nouvelle érosion des normes internationales adoptées contre l'emploi d'armes chimiques.

Dans ce contexte, la proposition de convoquer une conférence internationale sur l'emploi d'armes chimiques, présentée la semaine dernière par le Président Reagan, peut compter sur l'appui du Gouvernement australien et, nous l'espérons, sur celui de tous les Etats Membres des Nations Unies. Pour donner effet à cette proposition, nous devons nous assurer que la conférence internationale sera ouverte à tous les Etats, sera convoquée aussitôt que possible cette année et pourra compter sur une participation de haut niveau. La conférence doit avoir un objectif clairement défini: une déclaration selon laquelle les armes chimiques ne doivent jamais être employées et un engagement d'élaborer une convention universelle sur les armes chimiques, telle qu'elle est actuellement négociée à Genève, qui débarrasserait le monde des armes chimiques une fois pour toutes.

M. Evans (Australie)

L'un des messages clairs qui se dégagent de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de juin est que nous sommes tous responsables du désarmement. Nous ne pouvons rejeter le blâme de la situation du monde uniquement sur ceux qui disposent d'arsenaux nucléaires.

La recherche d'une plus grande sécurité grâce à des niveaux d'armements classiques toujours plus élevés n'est que trop connue de tous. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement en a largement fourni la preuve. Il s'agit d'une vérité très simple, à savoir que l'augmentation des armes ne signifie pas une plus grande sécurité. Cela contribue à nourrir l'instabilité et à remplir les poches de ceux qui choisissent de fournir des armes en quantités, qui sont de loin supérieures aux besoins de la défense légitime. Le seul moyen d'assurer la paix et la sécurité est l'acceptation universelle des principes de sécurité commune si bien énoncés par la Commission Palme en 1982, à savoir qu'aucun pays ne peut assurer sa propre sécurité en menaçant les autres et que la sécurité véritable est réalisée, non pas contre les autres pays mais avec eux.

Alors que les fondateurs de cette organisation ont vu dans les questions immédiates de la paix et de la sécurité le rôle prééminent de l'Organisation des Nations Unies, ils ont également clairement compris que bien des conflits mondiaux ont pour origine la pauvreté, les souffrances et les violations des droits de l'homme.

L'Australie insiste sur le fait que les droits de l'homme ne connaissent pas de frontières. Les droits de l'homme doivent toujours être prioritaires dans l'ordre du jour de l'Organisation. Le système répugnant et méprisable d'apartheid en Afrique du Sud est l'exemple le plus grave de violation institutionnalisée des droits de l'homme aujourd'hui, et nous continuons de demander instamment au Conseil de sécurité des Nations Unies d'adopter des sanctions économiques globales et obligatoires en tant que moyens efficaces de mettre fin à l'apartheid de manière pacifique.

En l'absence de sanctions obligatoires par les Nations Unies, nous avons travaillé au sein du Commonwealth pour mettre au point un système efficace de sanctions économiques qui vise notamment le système bancaire et financier, ainsi

M. Evans (Australie)

que des stratégies pour répondre à la propaande sud-africaine et pour renforcer la sécurité économique des Etats de première ligne face aux efforts de déstabilisation de l'Afrique du Sud.

L'Australie reconnaît également que tous les pays doivent être responsables devant les nations du monde de ces questions, et nous sommes disposés nous-mêmes à rendre compte aux nations du monde des politiques et des actes australiens. Chaque année voit un anniversaire ou un autre, mais 1988 est, comme je l'ai déjà dit, un anniversaire spécial pour mon pays. Il y a 200 ans les Européens sont arrivés pour établir des colonies permanentes en Australie. Les aborigènes et les insulaires du détroit de Torres étaient là avant nous, bien sûr. En fait, ils célèbrent en ce moment non pas le bicentenaire, mais le centième centenaire - quelque 40 000 ans de résidence sur le sol australien. Une trop grande partie des 200 ans de colonisation européenne ont été des années de discrimination, de cruauté et d'oppression pour les aborigènes. Aujourd'hui, les Australiens ne peuvent pas renverser l'histoire, et ils n'en sont pas responsables. Notre devoir aujourd'hui est de reconnaître la vérité de notre histoire et redresser ses torts.

Au cours des 20 dernières années, des progrès importants ont été réalisés. Les aborigènes et les insulaires australiens jouissent des mêmes droits que les autres Australiens. Nous prenons des mesures spéciales à leur intention pour accélérer l'accès aux services et fournir la base d'un plus grand développement économique, social et juridique. Nous cherchons à mettre au point un accord avec la population aborigène et les insulaires, reconnaissant la place qui leur revient de droit, non seulement dans le passé de notre ancien continent mais également dans le présent et dans l'avenir.

Bien que nous ayons déjà beaucoup fait pour améliorer la situation des aborigènes, beaucoup reste encore à faire. Nous avons pris l'engagement envers les descendants des habitants originaux - et je répète cet engagement devant les Nations Unies - de n'épargner aucun effort pour réparer le tort causé dans le passé. Les préjugés raciaux et la discrimination n'ont pas leur place dans toute société contemporaine et n'en ont point dans mon pays aujourd'hui. Il y a plus de vingt ans, un accord bipartite a été conclu en Australie pour mettre un terme à la détestable politique d'immigration racialement restrictive qui a été officiellement

M. Evans (Australie)

autorisée pendant longtemps. Je prends aujourd'hui, au nom de mon gouvernement, l'engagement solennel récemment confirmé par une résolution des deux Chambres de notre parlement, que nous ne permettrons plus jamais que la race soit considérée comme le critère dans l'exercice de notre droit souverain de décider qui peut entrer dans notre pays. Cet engagement est pris non seulement parce qu'il reflète un principe qui nous est cher, mais également parce que si l'Australie agissait autrement elle mériterait d'être condamnée par le monde.

L'Australie partage avec les pays en développement la conviction que les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans le domaine du commerce international et du développement.

M. Evans (Australie)

Nous devons prendre l'engagement sans réserve d'assurer le succès de l'Uruguay Round, à savoir les négociations commerciales multilatérales, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Ces négociations donnent au monde l'occasion historique de manifester son attachement au système commercial multilatéral et d'éviter le morcellement en blocs commerciaux hostiles qui nous a porté préjudice dans les années 30. Les avantages potentiels de la libéralisation sont énormes, et le besoin s'en fait terriblement sentir. Les résultats dans les domaines clefs seront très importants lors de l'examen à mi-parcours de l'Uruguay Round, qui doit se tenir à Montréal en décembre. Des résultats rapides affermiront la confiance des participants et offriront une base solide pour assurer le succès final.

En tant que producteurs efficaces de produits agricoles, l'Australie et les autres membres du Cairns Group of Fair Trading Nations in Agriculture ont un intérêt commun à promouvoir un système commercial plus libéral dans l'agriculture. Les avantages, cependant, peuvent être partagés plus largement. Une enquête récente indique que les importateurs de produits alimentaires tireraient parti de la libération et de l'élimination des inégalités dans le commerce agricole international. L'adoption de politiques agricoles axées sur le marché dans les pays industrialisés est au cœur de la réforme agricole.

Nos intérêts ne se limitent pas aux réformes dans le commerce agricole. L'Australie appuie fermement les efforts qui tendent à renforcer le cadre du GATT, à rechercher une plus large libéralisation du commerce et à étendre le multilatéralisme dans de nouveaux domaines, tels que les services et les droits de la propriété intellectuelle. L'Uruguay Round nous donne l'occasion de nous attaquer à ces problèmes graves et persistants, occasion qui pourrait ne pas se représenter.

L'importance des Nations Unies se révèle surtout lorsque l'Organisation aide à résoudre des problèmes qui ne respectent pas les frontières nationales. L'un de ces problèmes est l'environnement, notamment les changements climatiques dans le monde. L'Australie et ses voisins insulaires dans le Pacifique et l'océan Indien ont déjà signalé les graves conséquences que pourrait entraîner un réchauffement de l'atmosphère terrestre. L'existence même de certains pays Membres est en jeu. Ce n'est que par un engagement international total que nous pouvons nous protéger, et nous comptons que l'Assemblée axera son attention sur des mesures internationales susceptibles de nous aider à faire face à la menace qui pèse sur notre environnement.

M. Evans (Australie)

Le Traité de l'Antarctique est un bon exemple de coopération internationale englobant les questions écologiques et les questions de désarmement. Le nombre des signataires est passé de 12 en 1959 à 38 avec l'accession du Canada en mai dernier. Les dispositions de désarmement du Traité de l'Antarctique garantissent que le territoire n'est utilisé qu'à des fins pacifiques. Le Traité encourage la recherche scientifique, la protection et la conservation de l'environnement et garde le continent à l'abri des tensions internationales; il mérite donc un appui constant.

L'Assemblée générale s'est ouverte sur une note d'optimisme du fait surtout que les États-Unis ont pris l'engagement de respecter leurs obligations financières envers les Nations Unies et de renouer leurs arriérés. L'Australie n'a cessé de maintenir que tous les États Membres doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Ils doivent tous payer leurs contributions mises en recouvrement totalement et en temps voulu, comme l'Australie l'a toujours fait.

La satisfaction que nous procure la décision des États-Unis de remplir leurs obligations financières ne doit pas, cependant, nous amener à oublier le besoin de réforme. Beaucoup a été fait pour rendre les Nations Unies plus efficaces depuis que le Groupe des Dix-Huit a présenté son rapport en 1986, mais il y a encore beaucoup à faire, pour ce qui est notamment de la mise en oeuvre d'une procédure budgétaire améliorée, de l'établissement des priorités et de l'élimination des doubles emplois.

Des Nations Unies efficaces et puissantes sont la meilleure garantie que l'Organisation sera à même de relever les défis nouveaux et différents auxquels elle se trouve confrontée. Ce n'est que si les Nations Unies sont puissantes et efficaces que l'appui continu des parlements et des contribuables des États Membres peut leur être garanti. Cela est particulièrement le cas à un moment où les opérations de maintien de la paix risquent de nous imposer à tous un plus lourd fardeau.

L'Australie ne se dérobera pas à sa responsabilité d'assumer une part de ce fardeau maintenant que les Nations Unies enregistrent des succès dans leur rôle prééminent de pacificateur et de garant de la paix. Nous contribuons en personnel et en ressources financières à la Force de maintien de la paix dans le Golfe; nous avons engagé des fonds pour la reconstruction de l'Afghanistan; nous nous sommes engagés en principe à fournir un effectif de 300 personnes en vertu des arrangements transitionnels des Nations Unies en Namibie. C'est dans ce contexte

M. Evans (Australie)

- et avec ces références, je pense - que nous prions instamment le Secrétariat d'appliquer une économie rigoureuse en élaborant ses plans d'opérations de maintien de la paix.

Le processus de réforme doit se poursuivre sur de nombreux plans. La rationalisation des domaines économiques et sociaux des Nations Unies s'impose de toute urgence. Le Secrétaire général doit pouvoir rendre preuve d'une plus grande souplesse en adaptant les ressources humaines de l'Organisation aux priorités, telles que le maintien de la paix, les droits de l'homme, les programmes de lutte contre les stupéfiants et le statut de la femme.

J'ai commencé mes observations en me référant à M. Evatt et je conclurai de la même façon. Evatt était une personnalité éminente dans la vie australienne. C'était un de nos plus grands juristes; il avait été juge à la Haute Cour et président de la Cour suprême d'un Etat fédéral. Il avait été Attornev-General, ministre des affaires étrangères et leader de l'opposition. Il était journaliste et écrivain : ce n'est pas toujours la même chose. Il avait été, pendant des décennies, au centre des changements politiques, sociaux et économiques de notre nation, souvent sa personnalité la plus controversée. C'était un nationaliste passionné.

Mais pour ce nationaliste passionné, il n'y avait rien de plus important dans toute sa vie personnelle que cette organisation internationale, ici, à New York. Malgré toutes ses réalisations, tous ses titres et honneurs, sa modeste tombe dans notre capitale nationale porte pour seule inscription son nom et les mots "Président de l'Assemblée générale des Nations Unies".

Evatt décrit un jour, avec la franchise qui le caractérisait, ce qu'il considérait comme étant les objectifs des Nations Unies. En 1948, il a demandé instamment aux gouvernements de garder la foi de leurs peuples. Ils ne veulent pas grand chose, a-t-il dit: rien que la paix et la justice et un niveau de vie décent, pour eux-mêmes peut-être, mais surtout pour leurs enfants.

Ce sont là paroles simples et modestes. Elles nous rappellent que cette instance n'appartient ni aux puissants ni aux nantis; elle n'existe ni pour les diplomates, ni pour les fonctionnaires, ni pour les hommes d'Etat. L'Organisation appartient aux hommes et aux femmes ordinaires du monde entier. Elle a été fondée sur la promesse faite à ces hommes et à ces femmes que jamais plus leurs dirigeants ne leur apporteraient guerre, injustice et pauvreté. A ce jour, cette promesse n'a pas été respectée.

M. Evans (Australie)

Nous avons, aujourd'hui, une seconde chance, la chance de réaliser la promesse, faite à nos peuples il y a 40 ans, de leur apporter la Paix, la justice et un niveau de vie décent •

Cette fois-ci, tenons cette promesse.

Le PRESIDENT (interprétation de l'esDaqnoI) : Je suggère que nous suspendions maintenant la séance pour cinq minutes.

La séance, suspendue à 18 h 35, est reprise à 18 h 40.*

M. LOPEZ CONTRERAS (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ce m'est un grand plaisir de vous dire combien mon gouvernement se félicite que l'Assemblée ait choisi le représentant d'une démocratie récemment restaurée pour diriger nos travaux. Nul doute que cette décision est une reconnaissance de vos mérites personnels et de votre compétence. C'est également un hommage rendu à votre pays avec lequel nous avons en commun l'histoire, la géographie et l'amour des idéaux et des principes démocratiques. Nous sommes certains que, sous votre conduite éclairée, les travaux de l'Assemblée seront couronnés de succès.

De même, nous tenons à féliciter votre prédécesseur, M. Peter H. Florin, pour la manière intelligente, pondérée et constructive dont il a dirigé les travaux de la session antérieure.

Ces derniers mois, l'humanité a vu - avec incrédulité d'abord, puis avec de plus en plus d'espoir - qu'il était possible, grâce à un concours de circonstances nouvelles, de résoudre certaines crises auxquelles le monde est en butte.

C'est ainsi que les conflits dans le golfe Persique, en Afghanistan, au Kampuchea, à Chypre, au Sahara occidental et en Afrique australe semblent s'acheminer vers une solution négociée.

Au nombre des circonstances qui ont fait que les hommes croient à nouveau possible de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, il convient de citer la détente dans les relations entre les superpuissances, qui est le fruit d'un dialogue réaliste et positif entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique.

D'autre part, il importe de souligner le rôle joué par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans la recherche de règlements négociés à ces conflits. Sa prudence, son tact et sa persévérance éprouvée ont été des facteurs déterminants qui nous permettent à présent d'entrevoir un processus de paix dans les différents régions où subsistent des conflits.

* Le Président assume la présidence.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Je tiens à dire au Secrétaire général combien nous lui sommes reconnaissants de ses extraordinaires efforts de paix, mais aussi que nous appuyons son combat exaltant.

Mon gouvernement reste attaché aux principes et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, dont le respect est la meilleure garantie du maintien de la paix et de la sécurité internationales et le meilleur moyen de promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples.

Mon gouvernement tient à exprimer sa préoccupation devant les difficultés de trésorerie de l'Organisation, difficultés qui l'empêchent de réaliser pleinement ses objectifs.

En dépit des efforts du Secrétaire général, qui s'est employé à appliquer les recommandations du Groupe des Dix-Huit, la crise financière menace toujours l'Organisation.

Nous partageons la joie suscitée par le progrès des négociations visant l'élimination du spectre d'un affrontement nucléaire. Le fait que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique soient convenus d'un traité qui, pour la première fois, implique la réduction effective du nombre de vecteurs nucléaires, constitue un progrès dont il convient de se féliciter. Nous sommes convaincus que la signature du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus faible portée - Traité FNI - est le prélude à de nouveaux accords qui devraient éliminer à tout jamais le danger d'un holocauste nucléaire et signifier le début d'une nouvelle ère de concorde, de paix et de prospérité pour tous.

L'arrêt des hostilités entre l'Iran et l'Iraq et l'ouverture des négociations entre les deux parties sont également une source de fierté pour l'Organisation. Conformément au principe selon lequel tout différend doit être résolu par des moyens pacifiques, nous encourageons ces Etats si durement frappés par le fléau de la guerre à redoubler d'efforts pour arriver à une solution pacifique, juste et durable au différend qui les oppose.

Nous tenons à souligner l'importance que revêt pour la paix mondiale le retrait total et définitif des troupes étrangères du territoire afghan. Espérons que ce processus conduira à la réconciliation du peuple afghan et à l'exercice, par ce dernier, de son droit à l'autodétermination.

M. Lopez Contreras (Honduras)

De même, nous jugeons encourageantes les conversations auxquelles participent actuellement à Genève les Gouvernements de l'Angola, de Cuba, des Etats-Unis d'Amérique et d'Afrique du Sud en vue de créer les conditions propices à l'indépendance de la Namibie et à l'élimination des tensions dans cette partie du monde.

C'est avec enthousiasme que nous voyons la tournure prise par la situation au Sahara occidental à propos de laquelle un terrain d'entente semble se dégager, permettant ainsi - espérons-le - aux parties en cause d'arriver à un règlement. A cet effet, le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc s'est avéré fort positif.

Malheureusement, l'esprit de conciliation ne se rencontre pas partout où règnent des situations délicates. C'est le cas du Kampuchea, où l'on n'a pu s'entendre, empêchant ainsi le retrait, sous contrôle international, des troupes d'occupation. Cependant, nous sommes convaincus que les efforts du groupe des pays composant l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) porteront bientôt leurs fruits.

Une fois encore, le Honduras exprime son désir sincère de voir la République argentine et le Royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord résoudre par la négociation leur différend à propos des îles Malvinas.

De même, nous lançons un appel aux pays du Moyen-Orient pour qu'ils ne ménagent aucun effort pour arriver à une solution durable au différend qui les oppose. Les accords auxquels sont parvenus l'Egypte et Israël sont la preuve que la volonté de promouvoir la paix - même dans une région qui a connu des conflits cruels et persistants - peut porter ses fruits. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Ma délégation répète que la question de Corée doit être résolue de manière pacifique, grâce au dialogue et à la négociation entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Conformément au principe d'universalité consacré par notre organisation, nous réaffirmons notre conviction qu'il est nécessaire que toutes les nations qui adhèrent aux principes de la Charte de San Francisco fassent partie des Nations Unies.

Mon pays s'oppose à toutes politiques de discrimination et, notamment, à la politique d'apartheid que le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue d'appliquer.

L'un des problèmes que mon gouvernement suit avec de plus en plus d'inquiétude est celui de la production, du trafic et de la consommation illégale de stupéfiants. Du simple fait qu'il est situé à égale distance des pays producteurs de drogues et de ceux qui les consomment, le Honduras, comme d'autres Etats voisins de l'Amérique centrale et des Caraïbes, se sent menacé par les tentatives qui sont constamment faites pour utiliser son territoire comme tête de pont pour le trafic des stupéfiants.

Nous appuyons pleinement la lutte contre le fléau de la drogue et nous affirmons que nous sommes décidés à participer aux nouveaux efforts internationaux qui seront faits pour endiguer le trafic illégal des stupéfiants, comme nous l'avons fait par le passé.

En matière de coopération internationale pour trouver une solution aux problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires, nous prenons de nouveau acte des efforts déployés par notre organisation, notamment par l'entremise du Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées ici par le Président du Venezuela, M. Jaime Lusinchi, qui estime que la solution du problème de la dette extérieure est fondamentale pour le développement social.

D'autre part, le Gouvernement du Honduras est très satisfait de la décision prise par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'établir à Tegucigalpa un bureau régional qui lui permettra de suivre, avec plus d'efficacité et de souplesse, les importants programmes qu'il exécute dans l'isthme centraméricain.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Nous nous félicitons également de la présentation, à la présente session, du rapport du secrétaire général sur la question intitulée "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains". La poursuite d'objectifs communs rend nécessaire un travail commun, et c'est dans ce sens que nous avons pris une initiative, qui a été approuvée l'année dernière, pour instaurer une coopération plus étroite et plus productive entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains.

L'un des organes du système des Nations Unies, dont les travaux dans le domaine centraméricain méritent d'être soulignés, est le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En effet, la crise centraméricaine, caractérisée par des conflits internes dans certains pays de la région, a entraîné le déplacement, à l'échelle internationale, de centaines de milliers de personnes en quête de sécurité.

Le Honduras a des frontières communes avec les trois pays de la région où ont eu lieu des guerres civiles ou des conflits armés internes qui ont entraîné des courants importants de réfugiés.

Le Honduras abrite actuellement sur son territoire quelque 45 000 réfugiés des Nicaraguayens, des Salvadoriens et, dans une moindre mesure, des Guatémaltèques, qui vivent dans des campements et qui reçoivent une assistance du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. A ce nombre, il faut ajouter quelque 200 000 citoyens des trois pays en cause qui, entrés au Honduras depuis 1979, sont disséminés sur tout le territoire national, très souvent en situation illégale.

Pour un pays petit comme le Honduras, qui lutte courageusement pour sortir du sous-développement, le fait d'accueillir un nombre aussi élevé de réfugiés représente un fardeau qui dépasse de beaucoup ses possibilités.

A cet égard, il convient de trouver une solution permanente à la situation de ces réfugiés, en facilitant soit leur rapatriement, ce qui exige nécessairement un effort aboutissant à la démocratisation et à la réconciliation interne, soit leur réinstallation dans des pays tiers.

Je crois qu'il convient de reconnaître le travail difficile et méritoire accompli par le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, tant en ce qui concerne les soins matériels prodigués aux réfugiés centraméricains qu'en ce qui concerne leur rapatriement volontaire, qu'il s'attache à faciliter.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Il convient de souligner qu'une conférence internationale sur les réfugiés centraméricains aura lieu en mai 1989 au Guatemala, avec la participation du Mexique et l'appui du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en vue de trouver des solutions pratiques aux problèmes de rapatriement des réfugiés centraméricains.

Nous espérons que la communauté internationale, qui a souvent exprimé sa volonté de résoudre les problèmes centraméricains - et qui a apporté sa contribution à leur solution - participera efficacement à cet effort international et vital pour nos pays.

L'année dernière, l'Assemblée a adopté les résolutions A/42/1 et A/42/294, dans lesquelles elle priait instamment le Secrétaire général de travailler à un plan spécial de coopération économique pour l'Amérique latine.

Il convient de reconnaître que le Secrétaire général a déjà présenté à l'Assemblée générale le document A/42/949, qui contient le plan spécial en cause élaboré avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et en étroite collaboration avec les gouvernements et les institutions régionales centraméricains. Ce plan a obtenu l'appui de tous les membres de l'Assemblée, ce qui permettra ultérieurement au Conseil d'administration du PNUD d'allouer des fonds spéciaux à la promotion, à la coordination, à l'exécution et au suivi de ses objectifs.

Le Honduras est un petit Etat situé au coeur de l'Amérique centrale, entre l'Atlantique et le Pacifique, qui partage ses frontières avec El Salvador, le Guatemala et le Nicaragua.

La politique extérieure du Honduras poursuit deux objectifs fondamentaux : renforcer le régime démocratique choisi par les Honduriens comme forme de vie et de gouvernement et assurer à tous les citoyens l'accès à des niveaux plus élevés de bien-être.

Pour atteindre ces objectifs, il faut, en premier lieu, que la paix, la stabilité et la sécurité soient instaurées dans l'isthme centraméricain. Nous luttons intensément pour cela.

Notre politique extérieure repose sur le respect des normes et principes du droit international et, notamment, sur le règlement pacifique des différends, le respect de bonne foi des engagements contractés, le respect du droit à l'autodétermination des peuples et la promotion et la défense des droits de l'homme.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Ce sont là des objectifs que mon gouvernement s'est efforcé d'atteindre, en dépit de la crise qui sévit dans la région depuis la fin de la dernière décennie. C'est pour cette raison que nous avons participé activement aux négociations parrainées par les Groupes de Contadora et d'appui et, par la suite, à l'élaboration des Accords d'Esquipulas II.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Esquipulas II est, dans une grande mesure, une réponse à la crise régionale. Il établit un processus adopté par les cinq gouvernements de la région, dont l'objectif est le retour à la vie normale interne pour les pays qui ont subi des guerres civiles et le renforcement du système de gouvernement démocratique.

Il convient de rappeler que le 16 octobre 1987, l'Assemblée générale a exprimé, dans la résolution 42/1, son appui inconditionnel aux Accords d'Esquipulas. Dans cette résolution, l'Assemblée a réaffirmé son appui en faveur de la recherche d'une solution négociée à la crise, appui qu'elle exprime depuis 1983.

Le Honduras s'est acquitté des obligations découlant desdits accords, y compris le dépôt de l'instrument constitutif du Parlement centraméricain. Cependant, il est impossible de perdre de vue que la situation particulière des pays qui subissent un conflit armé interne est un élément déterminant dans la crise régionale.

Le Honduras reconnaît les difficultés rencontrées à la table des négociations par suite de la complexité de la situation. Dans certains cas, l'opposition armée a proposé des objectifs incompatibles avec les principes démocratiques. Mais dans d'autres, c'est précisément le manque de volonté des autorités qui a provoqué la stagnation du dialogue entre les gouvernements et les forces de l'opposition.

Cette absence de volonté sur le plan interne se manifeste également dans la politique extérieure. En effet, le Gouvernement du Nicaragua, qui a souscrit avec les autres gouvernements d'Amérique centrale aux Accords d'Esquipulas II, s'est obstiné à entreprendre des actions internationales qui sont incompatibles entre elles.

Le Honduras a souligné cette incompatibilité ici comme dans d'autres instances, pour bien montrer dans les annales que l'effort régional de paix s'est trouvé compromis par l'attitude du Gouvernement du Nicaragua.

Je veux parler de l'action judiciaire intentée par le Gouvernement du Nicaragua contre le Honduras devant la Cour internationale de Justice sur une question qui faisait déjà l'objet d'une procédure politique régionale. Cette incompatibilité entre le recours judiciaire et le processus politique d'Esquipulas II a vidé celui-ci de sa substance, frustrant ainsi l'initiative de paix du Président Arias, compromettant le succès du plan de coopération économique spécial pour l'Amérique centrale adopté par cette organisation et allant jusqu'à menacer la coopération entre la Communauté économique européenne et l'Amérique centrale, tous efforts qui méritent la plus grande reconnaissance du Honduras.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Au mois de juillet 1986, le Gouvernement sandiniste a intenté une action contre le Honduras et le Costa Rica devant la Cour internationale de Justice pour des faits qu'il ne convient pas de mentionner ici parce que ce qui importe, c'est de sauver Esquipulas II.

Le Honduras et le Costa Rica, se fondant sur le droit applicable, ont opposé l'exception de compétence de la Cour, les deux gouvernements soulignant qu'ils ne pouvaient poursuivre leurs négociations tant qu'une action intentée par le Nicaragua serait en cours.

Partant de ce critère, en souscrivant au "Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale" (Esquipulas II), le Nicaragua a retiré sa plainte contre le Costa Rica et s'est engagé à surseoir à la présentation de sa plainte contre le Honduras, engagement qu'il n'a pas rempli à ce jour.

Bien plus, le Gouvernement sandiniste, violant le principe de la bonne foi, a prétendu utiliser cette plainte pour faire pression sur Esquipulas II.

Devant l'obstination sandiniste, et afin de préserver Esquipulas II de l'ingérence d'une procédure judiciaire, le Honduras a demandé à la Cour internationale de Justice de procéder à la phase orale du jugement sur la compétence, qui a eu lieu en juin de cette année.

Le défaut de compétence de la Cour en la matière a été démontré devant la Cour par le Honduras.

Le Gouvernement du Nicaragua a utilisé l'action judiciaire de la Cour internationale de Justice comme un instrument dilatoire, apparemment en vue de justifier le fait qu'il n'avait pas respecté son engagement de favoriser la réconciliation nationale, de se démocratiser et de rapatrier le million de réfugiés nicaraguayens qui errent partout dans le monde, soit le tiers de la population du Nicaragua.

Les négociations entre le Gouvernement du Nicaragua et la résistance nicaraguayenne, entamées à Sapaa, au Nicaragua, constituent une preuve manifeste que l'action intentée contre le Honduras s'inscrit dans le cadre de ce qu'on appelle habituellement à la Cour "des situations fluides ou en cours", et par conséquent ne requérant pas de décisions judiciaires. Les preuves présentées à l'appui de ces cas sont intrinsèquement irrecevables et n'appellent pas un examen par la Cour.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Au cours des négociations entreprises dans la ville de Sapoá, au Nicaragua, par le Gouvernement sandiniste et la résistance nicaraguayenne, les deux parties sont parvenues à des accords de principe en matière de sécurité. Ces accords ont revêtu les caractéristiques d'un véritable traité international, car le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et des représentants de l'Eglise catholique avaient participé aux négociations en qualité de témoins autorisés. Le Président du Nicaragua, Daniel Ortega, a pris part lui-même à la signature du Document final de Sapoá, le 23 mars de cette année.*

Il convient de souligner que dans cet Accord de Sapoá, les parties au conflit ont convenu solennellement de suspendre les opérations militaires de caractère offensif sur tout le territoire national. Je répète : de suspendre les opérations de caractère offensif sur tout le territoire national.

On peut difficilement concilier ce langage soigneusement choisi, avec l'accusation portée par le Nicaragua contre le Honduras selon laquelle il abrite et appuie des groupes armés qui effectueraient des actions offensives depuis la zone frontalière contre le Gouvernement du Nicaragua.

En réalité, mon gouvernement n'a jamais reconnu la résistance nicaraguayenne et sa présence limitée et sporadique, dans les zones frontalières du Honduras, a été une situation de fait, comme l'a été par le passé celle des Sandinistes qui luttèrent contre le régime de Somoza et qui ont également utilisé notre territoire comme sanctuaire.

Il est important de souligner que dans le même Accord de Sapoá, le Gouvernement sandiniste et la résistance nicaraguayenne ont défini des enclaves territoriales à l'intérieur du Nicaragua qui couvrent 10 000 kilomètres carrés, presque la dimension de la République d'El Salvador, où cette résistance devrait se concentrer, sans déposer les armes, jusqu'à ce que l'on parvienne à un accord de cessez-le-feu définitif. On prévoyait également que la résistance nicaraguayenne pourrait recevoir une aide humanitaire de l'étranger. Il est de notoriété publique que le Gouvernement sandiniste a délibérément fait traîner les négociations sur ces questions.

* M. Dlamini (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

M. Lopez Contreras (Honduras)

A la lumière de ces faits, le maintien de la demande du Nicaragua contre le Honduras est inouï. C'est le Gouvernement sandiniste, pas celui du Honduras, qui reconnaît en l'armée rebelle une organisation belligérante ayant une base territoriale et dotée d'une capacité de négociation sur un pied d'égalité avec le gouvernement de son pays. C'est le Gouvernement sandiniste qui négocie et définit les enclaves territoriales permettant la présence armée de forces irrégulières sur son territoire. C'est le Gouvernement sandiniste qui, en principe, décide de la fourniture d'aide humanitaire étrangère à son opposition armée à l'intérieur d'enclaves territoriales se trouvant au Nicaragua.

Mais le comble de toutes ces manigances publicitaires c'est que le Gouvernement sandiniste, qui demande au Gouvernement du Honduras d'empêcher l'utilisation de son territoire par la résistance nicaraguayenne, a défini à Sapoa trois enclaves territoriales d'une longueur d'environ 230 km, pour une superficie de 8 000 km², bordant le territoire du Honduras.

L'Accord de Sapoa est la preuve la plus éloquente de l'attitude internationale sandiniste qui, d'une part, demande une commission d'inspection internationale pour vérifier la non-utilisation des territoires adjacents aux siens par les groupes armés et qui, d'autre part, encourage des conditions qui permettent à la résistance nicaraguayenne d'utiliser les zones frontalières du Honduras. En refusant l'assistance humanitaire étrangère, il la pousse inévitablement à s'infiltrer sur le territoire hondurien dans un instinct tout à fait normal de survie.

Comment le Nicaragua peut-il oser accuser le Honduras de ce que ses propres ressortissants, pour échapper à l'extermination physique, traversent la frontière hondurienne? Le Gouvernement sandiniste lui-même n'avait-il pas décidé à Sapoa de trois enclaves limitrophes du Honduras où devait se concentrer la résistance nicaraguayenne? Comment concilier, des points de vue de la logique et de l'éthique politique, l'utilisation contradictoire et irresponsable de procédures internationales incompatibles? N'est-il pas clair que c'est là une manoeuvre politique de détournement, sur le plan national et international, de la part du Gouvernement sandiniste?

Le Gouvernement démocratique constitutionnel du Président José Azcona s'est acquitté de tous ses engagements aux termes d'Esquipulas II et, notamment, il a maintenu la paix nationale. Il a même institué une commission nationale de réconciliation - le Honduras, dès 1957, s'acquittait d'ailleurs du mandat

M. Lopez Contreras (Honduras)

constitutionnel de former des gouvernements de conciliation nationale. Enfin, il a approuvé, ratifié et déposé le traité constitutif du Parlement centraméricain, également prévu dans Esquipulas II.

La crise centraméricaine, en vertu des éléments de trouble qui la caractérisent et dont elle résulte, notamment la prétention d'hégémonie politique et militaire d'une superpuissance étrangère au continent américain et la résistance corrélative qu'une telle attitude entraîne, exige une solution essentiellement internationale et mondiale.

Mon gouvernement, dans cette enceinte, confirme la proposition que nous avons présentée le 12 novembre 1987 lors de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains et, à cet égard, nous prions instamment le secrétaire général des Nations Unies d'entreprendre des démarches pour créer une force internationale de paix composée d'unités provenant du Canada, de l'Espagne et de la République fédérale d'Allemagne. Cette force devrait être installée sur les frontières communes du Honduras, d'El Salvador et du Nicaragua afin de garantir la non-utilisation des territoires frontaliers honduriens par les insurgés armés de ces pays.

Le Honduras a des frontières avec les deux pays d'Amérique centrale où font présentement rage plusieurs guerres. Ces conflits internes sont alimentés, dans l'un et l'autre cas, par les deux superpuissances hégémoniques.

Comment peut-on prétendre obliger le Gouvernement du Honduras à désarmer les mouvements d'insurrection armée du Nicaragua et d'El Salvador, alors que cela signifierait que le Honduras s'affronte aux politiques de ces superpuissances? A quel titre peut-on tenter d'imposer au Honduras la responsabilité de la solution des problèmes de sécurité des Etats voisins?

Il est universellement reconnu que la crise en Amérique centrale est un problème complexe de caractère international. Par conséquent, il appartient à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans exclure la possibilité d'une force internationale de paix. Une telle force, grâce à l'inspection et à l'action coercitive, si nécessaire, garantirait le non-usage des territoires frontaliers du Honduras par les rebelles d'El Salvador et du Nicaragua.

M. Lopez Contreras (Honduras)

En revanche, il convient de rappeler que la procédure d'Esquipulas II a été conçue non seulement pour résoudre le problème de sécurité du Nicaragua mais aussi pour mettre un terme à la subversion financée de l'extérieur dont le Salvador est victime.

Il est tout aussi important d'empêcher le trafic des armes vers les insurgés salvadoriens que l'utilisation du territoire frontalier hondurien comme sanctuaire par les rebelles nicaraguayens et salvadoriens.

A cette fin, la force internationale de maintien de la paix devrait se trouver loin des frontières honduriennes, dans les territoires du Nicaragua et d'El Salvador. Leur réemplacement dans des pays tiers devrait se faire à partir du Costa Rica et du Guatemala, dont les gouvernements se sont eux-mêmes déclarés neutres par une déclaration qui ne semble pas contestée par les Gouvernements du Nicaragua et d'El Salvador.

Parallèlement, le Secrétaire général, par le biais des mécanismes internationaux appropriés, prendrait les dispositions indispensables pour empêcher de nouveaux courants de réfugiés vers le Honduras et rapatrier rapidement ceux qui se trouvent en territoire hondurien ou les réinstaller dans des pays tiers.

Le peuple et le Gouvernement du Honduras ne peuvent continuer à supporter cette charge qu'ils subissent depuis neuf ans du fait de la présence de dizaines de milliers de réfugiés centraméricains. Nous nous sommes pleinement acquittés de nos devoirs humanitaires et il n'est pas raisonnable de nous demander encore d'autres sacrifices aux dépens de notre développement économique et social et de notre équilibre écologique.

Pour mener à bien ce plan, il est nécessaire que le processus de normalisation en Amérique centrale soit exempt de toute ingérence qui pourrait l'influencer, par exemple des procédures internationales incompatibles.

Pour mettre en oeuvre cette initiative, il conviendrait que le Secrétaire général convoque toutes les parties nécessaires pour faire échec à l'ingérence qui empêche la solution à la crise centraméricaine. Par exemple, on pourrait envisager des négociations entre les deux superpuissances d'une part, et de l'autre, entre les cinq pays d'Amérique centrale et les Etats-Unis d'Amérique et entre les Etats-Unis et le Nicaragua, lorsque les parties le jugeront opportun, comme nous l'avons déjà suggéré en novembre de l'année dernière devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains.

M. Lopez Contreras (Honduras)

Cette méthode globale garantirait la coopération parallèle entre toutes les parties intéressées et permettrait d'aborder la question de la sécurité nécessaire au rétablissement des forces, question qui, jusqu'à présent, n'a pas encore été dûment traitée.

Le problème de la sécurité revêt une importance particulière face à la course irrationnelle aux armements dans laquelle s'est lancé le Gouvernement sandiniste qui se propose d'incorporer des centaines de milliers d'effectifs militaires et a récemment souligné que l'ampleur de l'armée sandiniste "n'est soumise à aucun type de négociations".

Cette attitude incompréhensible est tout à fait contraire à l'accord récemment conclu par les superpuissances concernant le démantèlement des forces nucléaires intermédiaires.

La création de la force internationale de paix proposée par le Honduras et l'adoption des mesures complémentaires que j'ai présentées pour examen au Secrétaire général devraient renouveler l'impulsion pacificatrice d'Esquipulas I, qui, pour le moment, semble être impuissant. L'établissement d'une paix solide et durable en Amérique centrale dépend du Gouvernement sandiniste, si celui-ci va remplir son obligation visant à permettre au peuple du Nicaragua de choisir son propre destin sans imposer sa volonté d'une façon qui prolongera les souffrances de ce peuple, pour qu'il puisse instaurer la démocratie, et par conséquent la justice, la liberté et la paix.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement réitère le respect inébranlable pour les normes du droit international et notamment pour celles qui ont trait au règlement pacifique des différends, grâce aux modalités énumérées dans la Charte des Nations Unies et dans la charte de l'Organisation des Etats américains.

Enfin, je tiens à exprimer de la part du Gouvernement du Honduras notre satisfaction de la remise du prix Nobel de la paix aux Forces des Nations Unies pour le maintien de la paix, pour lequel nous félicitons très chaleureusement le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar. C'est là la reconnaissance bien méritée à un travail qui s'est fait au cours de nombreuses années de louable dévouement et de nobles sacrifices.

M. TILLET (Belize) (interprétation de l'anglais) : Je vous apporte les salutations du peuple et du Gouvernement du Belize. Je saisis cette occasion de féliciter M. Dante Caputo, de l'Argentine, pour son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Je suis persuadé qu'il apporte l'expertise

M. Tillett (Belize)

et l'énergie pour lesquelles il est bien connu et je lui souhaite une présidence des plus réussies dont son grand pays l'Argentine et lui-même pourront être fiers.

Cependant, je manquerais à tous mes devoirs si je ne reconnaissais pas la solide contribution au processus de la présidence apportée par ma collègue et amie, Dame Nita Barrow, de la Barbade, et si je ne lui souhaitais pas, à elle aussi, plein succès dans la poursuite de son illustre carrière.

J'ai le triste devoir d'informer l'Assemblée que le Ministre des affaires étrangères du Belize, M. Dean Barrow, n'est pas en mesure de prendre sa place à la tribune, sa famille ayant été frappée d'une grave maladie. Seul un événement d'une importance si critique aurait pu l'empêcher d'être présent. Il envoie ses salutations à tous ses collègues ainsi que le message suivant :

"La quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a commencé dans une atmosphère d'optimisme quasi débridée. Depuis notre dernière réunion, une évolution favorable dans les relations internationales s'est produite avec une rapidité qui a confondu les pessimistes. Nous avons constaté une baisse d'intensification dans bien des conflits qui auparavant troublaient notre ordre du jour. Et nous avons même envisagé le début de la fin de la folie que représente l'arsenal nucléaire.

On nous pardonnera donc si nos discours s'éloignent parfois de la rhétorique coutumière pour laisser place à un ton plus joyeux. Car après tout, nous célébrons en quelque sorte une victoire. Et cette victoire n'est rien moins que le triomphe du multilatéralisme, la relance du système des Nations Unies et la consécration à l'époque contemporaine de la vision historique des pères fondateurs de l'Organisation.

Il est particulièrement opportun que la charge consistant à présider cette nouvelle incursion sur les nouvelles voies de la collaboration internationale incombe au fils de l'un des géants de l'Amérique latine, l'Argentine. Je félicite M. Dante Caputo de l'Argentine de son élection à ses hautes fonctions, persuadé que son autorité et ses capacités sont sans égal. Ma délégation l'accompagne de ces meilleurs vœux alors qu'il aborde une tâche difficile mais méritoire. Le fardeau de ses devoirs sera sans doute allégé du fait qu'un autre fils éminent de l'Amérique latine, en la personne de notre estimé Secrétaire général, Javier pérez de Cuéllar, sera à ses côtés.

M. Tillett (Belize)

Le Secrétaire général récolte maintenant ce qu'il a semé. Je le félicite pour sa patience, sa persistance et sa réussite.

Souvent, les sacrifices et les durs travaux des secrétaires généraux adjoints passent inaperçus dans la lourde bureaucratie que représentent les Nations Unies. Ma délégation demande l'indulgence de l'Assemblée pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint pour les affaires de l'Assemblée générale et à ses collaborateurs.

Ils ont assuré efficacement le service de la dernière Assemblée générale, de la reprise des sessions, ainsi que celui de la troisième session extraordinaire sur le désarmement.

Sans aucun doute, il y a eu une baisse considérable des tensions régionales et internationales au cours de l'année dernière. Une meilleure communication s'est instaurée entre les superpuissances, la communauté mondiale est moins inquiète, et le rêve de paix universelle a pris un nouvel élan. Une grande partie de cette percée peut être comptée au crédit de l'Organisation. Affligés par le fardeau de leurs intérêts nationaux et mal inspirés par les notions de bipolarité, les Etats-unis et l'Union soviétique ne seraient pas parvenus au degré de rapprochement actuel sans l'ambiance créée par les Nations Unies. C'est aussi bien grâce à l'appel et la pression des Etats Membres épris de paix qu'à leur propre intelligence éclairée, que les superpuissances sont parvenues à présent à un niveau de détente sans précédent.

Mon gouvernement félicite les Etats-unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'avoir fait le premier pas en vue de réduire la terreur. En acceptant le Traité sur l'élimination des missiles intermédiaires et de plus courte portée, le FNI, ils ont signalé qu'ils avaient entendu le cri de la communauté internationale, qui refuse d'être l'auteur d'un anéantissement nucléaire possible.

En même temps, il faut bien le dire : si les superpuissances avaient la capacité de détruire 50 fois le monde, la conclusion d'un traité qui ne réduit cette capacité que de moitié afin qu'elles ne puissent plus détruire le monde que 25 fois est plus symbolique que réelle.

M. Tillett (Belize)

Nous encourageons donc les superpuissances à poursuivre leur dialogue, en reconnaissant la responsabilité qui leur incombe de ne pas permettre que la paix l'emporte sur la réalité. Notre monde sera meilleur si les plus forts d'entre nous trouvent le moyen de collaborer et d'accepter le fait que pour eux une meilleure sécurité réside non dans la quantité de leurs armes mais dans la qualité de leur confiance. Aussi bien leurs peuples que les nôtres bénéficieraient d'une réduction de ces budgets militaires énormes, une partie des économies ainsi réalisées allant aux plus pauvres et aux plus démunis d'entre nous.

La plupart des pays, et notamment ceux de notre région, celle de l'Amérique latine et des Caraïbes, en sont venus à comprendre que les problèmes se rapportant à la paix et au développement sont indissolublement liés; en effet, en l'absence de paix il ne peut y avoir aucun développement, et sans développement la paix sera toujours précaire.

Mon gouvernement félicite les républiques voisines d'Amérique centrale d'avoir choisi la paix et le développement en signant l'Accord d'Esquipulas II. Nous notons cependant que la voie n'a pas été droite. Il semble y avoir eu érosion de la volonté politique qui avait conduit à l'accord régional. La stagnation s'est instaurée et il y a peut-être même eu un certain retour en arrière. C'est pourquoi nous demandons instamment à l'Amérique centrale de recouvrer l'énergie qui lui permettra de trouver la solution particulière et durable d'un problème aussi complexe. D'autre part, nous lançons un appel pour que certains intérêts extérieurs s'abstiennent de compromettre davantage les perspectives de paix en cherchant à donner à des difficultés essentiellement locales l'aspect d'une rivalité Est-Ouest. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres des Nations Unies de respecter les principes de la Charte, et plus particulièrement ceux qui concernent la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Un respect scrupuleux de ces normes gouvernant le comportement international assurera la continuation du processus régional menant à la paix, à l'amélioration sociale, au développement économique et à la sécurité.

Pour sa part, le Gouvernement du Belize défend le droit de tous les Etats, y compris les Républiques du Panama et du Nicaragua, de choisir leur propre dirigeant et d'ériger leur propre système politique, social et

M. Tillett (Belize)

économique à l'abri des menaces ou des pressions. De cette manière, nous pensons pouvoir contribuer quelque peu au processus de respect régional et de réconciliation.

Une autre contribution apportée à la paix en Amérique centrale réside dans la volonté souvent exprimée du Belize de rester en dehors des conflits de la région. Dans ce but, nous réitérons notre reconnaissance aux Etats Membres qui ont continué d'appuyer l'indépendance du Belize, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Leur intérêt et leur participation active dans le domaine de la promotion des droits du peuple du Belize continue d'être pour nous une source de force.

Le fait que l'administration civile de la République du Guatemala ait accepté de se joindre à nous pour rechercher une solution aux difficultés qui ont empêché nos deux Etats de jouir pleinement de relations normales en tant que voisins indépendants est un témoignage de la maturité de ce pays.

Mon gouvernement se félicite de pouvoir rapporter que certains progrès ont été faits au cours des quelques derniers mois. Une commission permanente conjointe comprenant des représentants du Belize et de la République du Guatemala avec, en outre, la participation de représentants du Royaume-Uni, a été créée. Cette commission est chargée d'élaborer un projet détaillé de traité visant à régler définitivement la situation entre le Belize et le Guatemala.

Toutes les parties ont entrepris cette opération en toute bonne foi, afin de parvenir à une solution juste et honorable qui puisse être acceptée par toutes les parties intéressées. Comme la participation populaire est un élément fondamental de la démocratie au Belize, quelque soit le traité présenté, il devra être entériné par le peuple du Belize dans un référendum général avant de pouvoir être accepté.

Notre pays entretient des relations chaleureuses et amicales avec tous ses autres voisins d'Amérique centrale. Notre peuple accueillerait favorablement une formule permettant au Belize et au Guatemala non seulement de coexister dans des conditions de voisinage géographique mais aussi de collaborer en totale harmonie.

Nous continuons de relever les défis inhérents au fait que nous sommes un Etat des Caraïbes sur l'isthme centraméricain. Nous sommes encouragés du fait

M. TUlett (Belize)

que le système des Nations Unies reconnaît que le Belize est doté d'un double héritage lui permettant de maintenir ses deux identités caraïbéenne et centro-américaine.

Par conséquent, c'est avec le sentiment de jouir d'un statut particulier que le Belize a participé au dialogue des ministres des affaires étrangères d'Amérique latine et des Caraïbes, initié par le système économique latino-américain, qui s'est tenu à Caracas en septembre. Nous reprenons à notre compte les conclusions de ce dialogue et entendons prendre une part active aux nouveaux efforts visant à renforcer l'unité latino-américaine et caraïbéenne.

Notre région, comme la plus grande partie du monde en développement, traverse une crise économique grave qui affecte la qualité de vie de nos peuples, en créant des conditions invitant l'instabilité politique et les tensions sociales, qui sont une malédiction pour la consolidation de la démocratie.

Les déséquilibres extérieurs persistants qui caractérisent l'économie internationale actuelle donnent inévitablement lieu à des recettes chroniquement décroissantes pour les pays de production primaire et les pays débiteurs, quels que soient leurs efforts pour atteindre un taux plus élevé de production et satisfaire en temps opportun au service de la dette.

Nous notons que, bien que la croissance effective dans les sept principaux pays industriels ait été en moyenne de 3,1 % pendant l'année qui vient de s'écouler contre 2,8 % en 1986, les résultats dans les pays en développement suivent un autre scénario. Le taux de croissance de la production dans les pays en développement pris en groupe a été, en fait, d'un pourcentage d'un point en dessous du niveau de 1986.

Pour de nombreux pays en développement, le problème de la dette reste crucial. La nécessité de s'acquitter des paiements au service de la dette et de conserver ainsi un certain degré de crédit s'est reflétée dans les politiques fiscales et monétaires restrictives qui ont permis de limiter les taux de croissance. Face à la nécessité d'améliorer leurs comptes extérieurs, les pays endettés ont dû accroître leur épargne par rapport aux investissements ou réduire leurs investissements par rapport à l'épargne, ce qui, dans les deux cas, a eu une incidence négative sur la création de leur

M. Tillett (Belize)

capacité de croissance future. Les tentatives en vue de parvenir à une solution du problème de la dette ont continué de porter sur des cas isolés malgré une vaste reconnaissance de la nature multilatérale et interdépendante de la situation. Des efforts pour alléger le fardeau de la dette découlant de prêts accordés par les banques commerciales ont été compliqués du fait de l'attitude de plus en plus dure adoptée par les régulateurs bancaires en ce qui concerne les crédits relatifs aux prêts d'un rendement inadéquat.

Pour créer les conditions propices à l'ère de développement qui devrait accompagner l'instauration de la paix, des décisions courageuses ont été nécessaires afin d'éliminer les sources primordiales de déséquilibre entre les principaux pays industrialisés, d'une part, et entre les pays en développement débiteurs et les pays développés créditeurs, d'autre part. A moins que l'on aide les pays en développement les plus endettés à sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent actuellement, l'éventualité d'une suspension volontaire ou involontaire du service de la dette et l'instabilité sociale et politique qui en résulterait ne peuvent que se rapprocher, enlevant tout son sens au concept actuel de la paix.

Bien qu'il ne soit pas lui-même à l'abri des vicissitudes de la situation économique internationale, le Belize a connu une croissance modeste en termes réels au cours de l'an dernier. Nous avons réussi à restructurer notre fardeau de la dette pour nous en acquitter plus efficacement. Les courants d'investissements privés et publics ont augmenté pour faciliter le développement infrastructurel et la croissance dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. En vertu de certains arrangements préférentiels, les exportations de nos produits de base ont bénéficié de conditions commerciales favorables et l'accent mis sur la diversification dans d'autres domaines d'activité a quelque peu compensé la diminution des recettes provenant de la baisse des prix sur le marché international du sucre.

M. Tillet (Belize)

Conformément à la politique de mon gouvernement qui consiste à fournir l'infrastructure économique et sociale afin de faciliter le développement du secteur privé de l'économie et d'assurer des emplois à notre population, nous avons mis au point plusieurs projets de développement de grande envergure. Ceux-ci comportent la réhabilitation et l'extension de la piste principale et la construction d'un nouveau terminal à l'aéroport international, l'accroissement de la production d'électricité et de la capacité de distribution de la compagnie d'électricité; l'évaluation de la fiabilité de mini-installations hydroélectriques dans le pays, l'acquisition de services téléphoniques internationaux auprès d'une compagnie étrangère; la construction d'un nouvel hôpital public pour le pays; la réhabilitation et l'expansion du principal réseau routier; la fourniture de crédits pour des projets du secteur privé et un grand nombre de projets et d'initiatives de moindre envergure qui visent à améliorer la qualité de la vie d'une façon générale.

Le Belize continue de compter sur le travail de son peuple pour assurer la gestion et la direction de son économie; mais nous oeuvrons également à son amélioration grâce à l'aide et au soutien des organisations internationales financières et de développement, et de plusieurs pays amis qui comprennent, entre autres, les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et le Mexique.

Nous espérons voir s'allonger la liste de nos partenaires dans le domaine du développement en faisant connaître nos capacités et notre maturité dans l'établissement de nos priorités en matière de développement. Par ailleurs, nous jugeons nécessaire de désapprouver la tendance de certains pays donateurs et de certaines institutions internationales à dicter le processus de développement des pays bénéficiaires. Cette pratique a conduit à assigner un ordre de priorités erronées aux programmes économiques et sociaux de plusieurs pays en développement, qui ne sont pas conformes aux aspirations fondamentales de nos populations.

Ma délégation estime que les donateurs devraient être sensibles à la situation spécifique de chaque pays. Les pays bénéficiaires devraient pouvoir élaborer leur propre calendrier en fonction de la réalité de leurs expériences individuelles. Pour atténuer les préoccupations de ceux qui redoutent le spectre des détournements de fonds, on pourrait envisager la création de mécanismes de coordination et de comptabilité appropriés. Une évaluation

M. Tillet (Belize)

d'ensemble des besoins des secteurs clefs dans les pays bénéficiaires devrait être réalisée en consultation avec le pays bénéficiaire. Associer les autorités locales au processus de planification, cela signifie que la spécificité du mécanisme bureaucratique et de coordination du pays est prise en considération et que l'exécution des projets est réalisée dans l'intérêt du plus grand nombre.

C'est dans ce contexte que le Belize se félicite de l'initiative prise par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du plan de coopération économique pour l'Amérique centrale du Programme de développement des Nations Unies. Le Belize a été exclu, à l'origine, sous prétexte qu'il ne fait pas partie de l'Amérique centrale historique. Mais selon le proverbe haïtien 'le crayon de Dieu n'a pas de gomme', et nous nous félicitons de l'intégration tardive du Belize dans ce plan, qui réconcilie le concept de l'Amérique centrale historique avec la simple réalité géographique.

Le Belize a soumis et examiné certains projets qui visent à nous fournir une aide en vue de remédier aux problèmes économiques et sociaux survenus à la suite de l'afflux de réfugiés qui fuyaient des situations de conflit dans la région. Ces projets répondent à de véritables besoins. Ils sont destinés à participer au processus de réinstallation et à bénéficier aux réfugiés et aux communautés au sein desquelles ils ont été intégrés.

Nous sommes disposés à collaborer avec les institutions pertinentes pour veiller à ce que les projets soient exécutés dans l'intérêt des populations intéressées. Par ailleurs, nous nous associons à l'appel lancé aux donateurs potentiels qui ne l'ont pas encore fait, à s'engager à verser les fonds nécessaires afin que cette initiative humanitaire puisse se concrétiser dès que possible.

Mon gouvernement s'associe à ceux qui ont félicité l'Union soviétique d'avoir décidé de retirer ses troupes de l'Afghanistan. Nous prions instamment l'Union soviétique de ne se laisser en aucun cas dissuader de prendre sa décision, et de ne pas différer son exécution.

La population d'Afghanistan a souffert suffisamment longtemps et la présence de troupes étrangères sur son territoire a considérablement retardé son développement. Nous espérons qu'après le retrait de ces troupes pourra s'instaurer un climat nécessaire au rétablissement d'un Afghanistan non aligné

M. Tillet (Belize)

et véritablement indépendant gouverné par des dirigeants qui savent répondre à la volonté de la population de ce pays troublé.

Nous nous félicitons de la nomination d'un coordonnateur chargé de l'assistance économique et humanitaire des Nations Unies à l'Afghanistan, et nous soutenons la population de ce pays au moment où elle entame un processus de reconstruction.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance et celle de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple du Pakistan pour le rôle constructif qu'ils ont assumé au cours de cette crise. Le Pakistan a accueilli plus de 2 millions de réfugiés en provenance de l'Afghanistan, au prix de grands sacrifices sur les plans humain et matériel. Nous espérons qu'ils pourront eux aussi commencer dès maintenant à rebâtir leur pays.

Dans le climat mondial actuel de réconciliation et de bonne volonté, il existe encore des régions qui ne connaissent pas la paix. C'est le cas, par exemple, du Kampuchea. L'occupation du Kampuchea par les troupes vietnamiennes est une violation de la Charte des Nations Unies et des principes du Mouvement non aligné et vient alourdir encore le fardeau économique et la pénurie de personnel que connaît le Viet Nam lui-même.

Cette ère de conciliation offre au Viet Nam une chance unique de réfléchir sur sa propre lutte pour l'indépendance, qui a accueilli le soutien et l'admiration de la majorité de la population mondiale. Afin de restaurer cet esprit de solidarité au sein de la communauté des nations, nous encourageons vivement le Viet Nam à mettre au point un règlement politique fondé sur le retrait des forces vietnamiennes et à organiser des élections libres sous supervision internationale.

Nous estimons que la décision des protagonistes de la guerre du Golfe d'accepter un cessez-le-feu sous les auspices du Conseil de sécurité est encourageante. Ce n'est plus le moment de déterminer quelle partie a gagné ou devrait gagner cette guerre insensée. Les ravages et les destructions dont ont été victimes les deux parties, ainsi que des civils innocents ont été considérables. La résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité offre le cadre le plus viable d'un accord juste et durable. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général est un interlocuteur compétent et digne de confiance, et nous lançons un appel à ceux qui ont joué un rôle particulier dans cette

M. Tillett (Belize)

affaire, de faire tout leur possible pour veiller au succès des négociations et assurer le retour à une situation normale et une reprise du développement tant en Iran qu'en Iraq.

La situation du Moyen-orient demeure explosive. Au début de l'année, mon gouvernement a été encouragé n'apprendre qu'un accord était sur le point d'être conclu sur la convocation d'une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient. Nous soutenons la convocation rapide de cette conférence. Nous restons fidèles à notre politique qui consiste à reconnaître à Israël le droit d'exister au sein de frontières sûres, mais pas aux dépens d'une patrie palestinienne. Il est essentiel qu'un dialogue s'instaure entre Israël et les Etats arabes pour que ces questions complexes soient réglées et pour que la paix soit rétablie au Moyen-Orient.

Alors que les athlètes des quatre coins du monde se trouvent réunis à Séoul pour participer, en compétition amicale pour les médailles d'or, d'argent et de bronze, aux jeux de la XXIVe Olympiade, le dirigeant de la Corée du Sud a réalisé un progrès considérable vers la réalisation du rêve d'une Corée unifiée. Nous nous félicitons de la déclaration du Président Roh, que nous jugeons encourageante, selon laquelle son gouvernement est disposé à mettre un terme à la situation d'affrontement qui règne entre les deux Corées, et à instaurer des relations dans un esprit de coopération avec la Corée du Nord. Ce changement d'attitude fondamental contribuera largement à atténuer les tensions au nord et au sud du 38e parallèle et à redonner de l'espoir de voir les deux Corées réunifiées.

Il est encourageant de constater les progrès réalisés dans les négociations relatives au conflit qui sévit en Angola depuis 13 ans. Nous espérons qu'après le retrait des troupes sud-africaines et cubaines, la question du couplage deviendra obsolète, et que s'ouvrira, enfin, pour la Namibie, la voie vers l'indépendance.

L'intransigeance de la minorité blanche sud-africaine qui refuse de partager le pouvoir avec la majorité noire sud-africaine provoque un bain de sang inévitable dans ce pays. Nous regrettons que certains membres de la communauté internationale ne soient pas disposés ni en mesure de s'associer aux sanctions obligatoires prises à l'encontre de cet Etat terroriste. Et au nom de nos frères et de nos soeurs qui souffrent, nous lançons un appel pour que soit mis un terme à ce traitement de faveur concédé au régime de Pretoria.

M. 't'illett (Belize)

Il Y a quelques mois, nous célébrions le soixante-dixième anniversaire de Nelson Mandela. Cette occasion devait également marquer sa vingt-sixième année de détention dans les geôles de M. Botha. Aux yeux du monde, Mandela est un homme d'Etat autant qu'un combattant de la liberté. Mais en Afrique du Sud, il est emprisonné comme un criminel de droit commun. L'incarcération continue de Nelson Mandela, tout comme la condamnation de l'African National Congress (ANC), témoignent de l'absence harbare de clairvoyance du régime de l'apartheid. Il n'est pas trop tard pour manifester un semblant de bon sens en prenant aujourd'hui la décision de relâcher sans condition Nelson Mandela et les autres prisonniers politiques. Un tel geste encouragerait le dialogue entre le régime de Botha et les dirigeants de la communauté noire et épargnerait peut-être au continent la version sud-africaine de l'apocalypse qui sinon risque à coup sûr de s'abattre.

Les membres se rappelleront qu'aux sessions précédentes de l'Assemblée générale, ma délégation a abordé la question de la production, du trafic et de la consommation de drogues dangereuses. La nette aggravation du problème de la drogue et ses effets néfastes sur nos sociétés exigent des efforts immédiats et concertés pour y faire face. Pour sa part, Belize a adopté un programme multidisciplinaire de prévention et de réduction de la demande illicite en drogues narcotiques et en substances psychotropes de façon à en contrôler l'utilisation et la fourniture, à supprimer le trafic illicite et à faire bénéficier les usagers de la drogue et leurs victimes d'un traitement et de mesures de réhabilitation. Telle est l'approche qu'a retenup la Conférence des Nations Unies, qui s'est tenue à Vienne l'année dernière.

On s'accorde depuis longtemps à reconnaître que le problème de la drogue dépasse les frontières, les circonstances économiques et les idéologies, menaçant de créer sa propre orthodoxie et ses propres impératifs moraux et sociaux. La guerre contre les stupéfiants exige la coopération de chaque nation, et nous ne pouvons perdre de vue le fait que l'accès facile au marché et les gains phénoménaux qu'il offre exoliquent pour l'essentiel la production et le trafic des stupéfiants. Que le pays le plus grand consommateur de stupéfiants ait reconnu cette évidence constitue par conséquent un événement dont il faut se félicitp.r.

M. Tillet (Belize)

Les petits gouvernements doivent continuer de défendre leur indépendance politique et économique et leur intégrité territoriale. dernièrement, notre souveraineté s'est vue menacée par des tentatives visant à introduire des déchets industriels dans notre région. A mesure que des déchets industriels et toxiques s'accumulent dans les pays développés, nos petits Etats s'entendent dire que nous pourrions bénéficier d'une manière ou d'une autre du déversement de déchets industriels sur nos terres et dans nos mers. Quelle incroyable arrogance de la part de ceux qui sont déterminés à préserver l'équilibre de leur propre environnement tout en cherchant à nous persuader de détruire le nôtre. Mon gouvernement rejette catégoriquement ces ouvertures et invite les industries intéressées à prendre leurs propres dispositions dans leur pays pour se débarrasser des effluents de leur prospérité.

Aucun bénéfice économique ne saurait compenser la dévastation de l'environnement et les nuisances pour l'homme qu'engendrerait un déversement aveugle de déchets industriels. La qualité de la vie dont nous jouissons ne peut être échangée contre les promesses qui nous sont faites.

NOus, au Belize, avons à maintes reprises subi des ouragans meurtriers. Aussi sommes-nous tout à fait à même d'être en empathie avec notre pays frère la Jamaïque, les îles Caïmanes et l'Etat mexicain du Yucatan. NOus nous associons à l'appel en faveur d'une aide internationale destinée à venir en aide aux régions qui ont subi les ravages de l'ouragan Gilbert.

Si j'ai commencé cette présentation sur une note optimiste, je l'achèverai sur une mise en garde. Car bien que des succès tangibles aient été réalisés ces dernières années, l'ordre du jour international reste néanmoins encombré de conflits.

Dès lors, ce serait une erreur que de céder à l'autosatisfaction. Bien au contraire, il nous faut persévérer, animés d'une volonté nouvelle née de nos récents progrès. Cette détermination doit nous inciter par dessus tout à sauvegarder les acquis du multilatéralisme et, de l'arène politique, leur faire aborder la sphère des relations économiques.

En enjoignant à tous les Etats Membres de s'engager à nouveau à l'égard du multilatéralisme, je me rappelle l'histoire d'oedipe. Les membres se rappelleront comment, par ignorance, il tua son père, épousa sa mère, la reine Jocaste, et devint roi de Thèbes. Entre-temps, les Dieux firent que la peste

M. I'illett (Belize)

s'ahattit sur ses sujets et leur infligea mille plaies. Lorsque Oedipe réalisa qu'il était la cause de leurs souffrances, il se creva les yeux et s'enfuit de Thèbes.

L'écrivain émigré tchèque, Milan Kundera, s'inspire de ce récit pour souligner que nous ne pouvons échapper aux conséquences de nos actes, quand bien même ils ne seraient pas déliés.

Aujourd'hui, l'un des thèmes qui revient sans cesse dans les relations internationales est que rien n'est plus nuisible pour un ordre international effectif que la loi de la jungle, que le puissant l'emporte sur le faible, que l'égoïsme unilatéral fasse échec à la responsabilité collective.

Par conséquent, si nous rejetons le multilatéralisme, nous ferons délibérément les yeux sur les leçons de l'histoire et nous ne pourrions même pas prétendre avoir agi par ignorance. Et nierait le fait que les conséquences de nos actes signifiaient la fin de notre civilisation, l'extinction de l'humanité?

C'est une bien sombre perspective, mais une perspective que nous pouvons éviter en continuant de nous engager à l'égard du concept de multilatéralisme qui, après tout, est la raison d'être du système des Nations Unies."

M. AZIZ (Iraq) (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de féliciter M. Dante Caputo à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Je n'en réjouis d'autant plus que nos deux pays entretiennent d'excellentes relations. Nous sommes pleinement convaincus qu'il conduira avec succès les débats de la présente session de l'Assemblée générale, qui est confrontée à de nombreuses questions d'importance vitale pour la communauté internationale.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance à son prédécesseur, M. Florin, de la République démocratique allemande, qui a conduit avec tant d'efficacité les débats de la session précédente dont les réalisations ont été importantes.

Depuis 1980, notre délégation a tenu l'Assemblée générale informée de l'évolution de la guerre d'agression expansionniste que le régime iranien a imposée à l'Iraq. Chaque fois que nous nous sommes exprimés de cette tribune, nous avons souligné notre désir de paix, notre volonté d'aboutir à la paix et notre ferme détermination de réaliser la paix, tout comme nous avons souligné notre

M. Aziz (Iraq)

détermination de continuer de défendre légitimement la souveraineté de notre pays, sa sécurité, sa dignité et son droit de vivre une vie libre et digne.

Enfin, après huit ans d'une guerre imposée, avec tout ce que cela a entraîné sur le plan des pertes en vies humaines, des ruines et de la destruction, nous nous trouvons aujourd'hui au seuil d'une voie qui mène à la paix.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale s'intéresse aux négociations de paix entamées le 25 août 1989. Elle suit de près leurs progrès et leurs perspectives. Pour bien comprendre les choses, il convient cependant de replacer les événements dans leur contexte.

La résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité a été adoptée le 20 juillet 1987. L'Iraq s'est officiellement félicitée de cette résolution, deux jours après son adoption. Nous avons souligné notre volonté de l'appliquer de bonne foi, sur la base de notre ferme position de principe et de notre désir de paix.

M. Aziz (Iraq)

Le régime iranien, d'autre part, n'a pas accepté la résolution. Il a suivi une politique de manoeuvres, de tactiques dilatoires et d'atermoiements. Pour exprimer sa position sur la résolution, il a utilisé des moyens si précédents dans l'histoire de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, ceci dans l'intention de dissimuler qu'il rejetait la résolution, de justifier son insistance à poursuivre la guerre contre l'Iraq et à poursuivre sa politique d'agression contre les pays de la région. Malgré l'adoption d'une résolution qui traduisait la volonté de la communauté internationale d'établir la paix, le régime iranien a continué de lancer attaques militaires sur attaques militaires contre l'Iraq. Il a occupé une plus grande partie du territoire iraquien, de même qu'une ville iraquienne. Les déclarations officielles des dirigeants iraniens confirmaient l'intention de pérenniser l'occupation et de persister à poursuivre la guerre et l'agression. Les dirigeants du régime iranien ont continué d'employer le terme "libération" pour décrire les opérations d'occupation qu'ils avaient menées, confirmant ainsi leurs desseins ambitieux sur l'Iraq. Le régime iranien a continué ses actes d'agression contre les pays de la région en menant des attaques militaires contre le Koweït, en menaçant l'Arabie saoudite et d'autres pays de la région, et en continuant de menacer la liberté de navigation et d'attaquer les navires neutres.

Puis, il y eut le tournant. Nos forces armées réussirent à libérer la péninsule de Fao de l'occupation iranienne en avril dernier. Peu après suivit la libération de l'est de Basrah, de Shalamja, des îles Majnoon et de la région de Zubeidat. Ces vaillantes opérations militaires défensives brisèrent l'agression iranienne, déjouant ainsi le projet contre l'Iraq et les Etats arabes du Golfe du régime iranien. L'illusion que nourrissait le régime iranien d'imposer son hégémonie sur la région s'évanouit et ce sont les dirigeants iraniens qui recueillirent les amers résultats de leur politique d'agression tellement opposée à la logique de l'histoire, aux valeurs d'aujourd'hui et aux principes et règles qui régissent les relations internationales.

C'est dans le contexte d'une défaite militaire écrasante que le 18 juillet 1988, les dirigeants de l'Iran annoncèrent qu'ils acceptaient la résolution 598 (1977).

Malgré ce fait, nous avons examiné la situation en nous fondant sur notre position de principe inspirée par un désir de paix et les dispositions que nous

M. Aziz (Iraq)

avons prises s'inspiraient de considérations réalistes aussi bien que de principe. Afin de suivre la procédure la plus apte à mener à la paix, je proposai au secrétaire général, dans une lettre en date du la juillet 1988, que les pourparlers officiels directs s'engagent entre les représentants autorisés des deux parties, sous les auspices du secrétaire général, afin de discuter et de mettre en oeuvre la résolution 598 (1987).

Cette proposition était inspirée par la bonne foi et le désir de nous assurer directement de l'interprétation que faisaient les Iraniens de la résolution 598 (1987), attendu que le régime iranien avait des interprétations contradictoires de la résolution qui étaient contraires tant à la lettre et à l'esprit qu'aux principes du droit international et aux normes régissant les relations entre Etats à l'époque moderne.

L'Iraq avait légitimement le droit de s'assurer directement de la véritable position de l'Iran. Tout observateur impartial qui aurait suivi les positions adoptées par le régime iranien au cours de ses la années d'existence aura compris que les buts et les slogans de ceux qui gouvernent l'Iran sont fondés sur l'expansionnisme, l'agression et les desseins ambitieux, confirmant qu'ils ne croient pas dans le droit international et les règles qui régissent à notre époque les relations entre Etats. C'est pour cette raison que le régime iranien a rejeté toutes les résolutions et initiatives pacifiques, depuis la toute première résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 28 juillet 1980, et pendant une année entière après l'adoption de la résolution 598 (1987). Il a même rejeté le principe du règlement pacifique du conflit et de la juridiction de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux en la matière. Il était donc nécessaire de bien comprendre quelles étaient les véritables intentions des dirigeants iraniens lorsqu'ils ont accepté la résolution 598 (1987), car il se pourrait que lorsqu'ils l'ont acceptée, les dirigeants iraniens n'aient pas eu l'intention d'instaurer une paix complète et durable fondée sur le respect mutuel de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect des règles du droit international dans les relations avec l'Iraq et les pays de la région. Les déclarations qu'ont faites les dirigeants iraniens pour expliquer leur décision d'accepter la résolution 598 (1987) ont suscité de sérieuses suspicions quant à la position iranienne. Les discours et déclarations des dirigeants iraniens faisaient de nombreuses références à des circonstances contraignantes

M. Aziz (Iraq)

et à des difficultés dont ils ne pouvaient révéler la nature et la cause. Ils ont parlé avec tristesse et déception du fait qu'ils avaient été obligés d'accepter la résolution 598 (1987). D'autre part, le peuple iranien et d'autres peuples de la région ont exprimé leur joie devant le cessez-le-feu étant donné qu'ils croient en la paix en tant que mode de vie. Tous ces faits pris ensemble ont amené l'Iraq à demander des négociations directes afin de discuter face à face des mesures devant conduire à la paix et de la notion de paix. Cette position ne constitue pas une condition, les négociations directes ne constituant pas un avantage unilatéral pour l'Iraq au détriment de l'Iran.

En tout état de cause, répondant au désir de la communauté internationale de voir rapidement mis fin aux hostilités, le Président de l'Iraq, Saddam Hussein, a annoncé le 6 août 1988 que l'Iraq était prêt à accepter un cessez-le-feu si l'Iran annonçait officiellement, sans la moindre ambiguïté, qu'il était d'accord pour engager des négociations directes immédiatement après le cessez-le-feu afin que nous puissions discuter la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, parvenir à un accord à ce propos et l'appliquer.

À la suite de cette déclaration historique qui traduisait le véritable caractère de la position de l'Iraq et son désir sincère de paix, des contacts très poussés ont été pris avec le Secrétaire général. Le 8 août 1988, on est parvenu à un accord pour annoncer la date du cessez-le-feu. L'accord concernait également la date, les bases et les objectifs des négociations directes devant se tenir entre les deux parties sous les auspices du Secrétaire général. À cette date, le secrétaire général a adressé aux représentants permanents des deux pays une lettre que je vais citer intégralement étant donné l'importance des événements qui se sont ensuite produits

"Excellence,

Conformément aux contacts officiels que j'ai eus avec l'Iraq et la République islamique d'Iran, je voudrais vous informer que les deux gouvernements ont accepté que des pourparlers directs entre leurs ministres des affaires étrangères se tiennent sous mes auspices, immédiatement après l'instauration du cessez-le-feu, afin de parvenir à une compréhension commune des autres dispositions de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et des modalités et du calendrier de leur application."

M. Aziz (Iraq)

Ce rappel de l'enchaînement des événements montre à l'évidence que les deux parties, par l'entremise du secrétaire général des Nations Unies, sont convenues de fixer la date du cessez-le-feu avant de parvenir à un accord complet sur toutes les dispositions y relatives. Le cessez-le-feu a pris effet le 20 août sous la forme de l'arrêt des tirs et les observateurs des Nations Unies ont pris position avant que les modalités détaillées du cessez-le-feu et les obligations juridiques qui en découlent aient été arrêtées dans un accord entre les deux parties et les Nations Unies. Il était naturel que la question soit examinée dans le cadre des négociations de Genève afin de renforcer le cessez-le-feu par un accord clair et précis entre les deux parties, sous les auspices des Nations Unies, avant d'en venir à la discussion des autres dispositions de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Sur la base de ce cadre factuel, nous avons entamé les négociations directes à Genève. Lors des négociations de Genève, l'Iraq a demandé que les dispositions et obligations relatives aux mesures de cessez-le-feu soient claires et sans ambiguïté afin d'empêcher qu'elles ne soient interprétées différemment lors de l'application future et de faire en sorte que le cessez-le-feu soit un état permanent et constitue une mesure conduisant de manière certaine à une paix complète et durable.

L'Iraq a également exigé que ces dispositions et obligations, lorsqu'elles seraient appliquées sur terre, dans les airs et sur les mers, confèrent des avantages équilibrés aux deux parties car cela donnerait une garantie que le cessez-le-feu est appliqué.

Sur cette base juste et sincère, l'Iraq a demandé l'insertion d'une disposition claire sur le principe de la liberté de navigation dans les eaux internationales du golfe Arabique et dans le détroit d'Ormuz pour tous les navires.

M. Aziz (Iraq)

Notre position est fondée sur le texte de la résolution du Conseil de sécurité qui exige, comme première mesure en vue d'un règlement négocié, que les deux parties observent immédiatement un cessez-le-feu et suspendent toutes actions militaires sur terre, en mer et dans les airs. Nous nous sommes également fondés sur la règle de l'équilibre des avantages. Il est inconcevable que les dispositions et les obligations des deux parties sur terre et dans les airs soient détaillées de façon à assurer l'équilibre des avantages des deux parties tandis que, en mer, elles sont entravées par un défaut qui tend à avantager l'Iran au détriment de l'Iraq du fait de la situation géographique de l'Iran dans le golfe Arabique et dans le détroit d'Ormuz.

L'Iraq a proposé de confier aux Nations Unies les opérations de nettoyage de Chatt al-Arab et de rendre la navigation sûre sans préjudice au statut juridique du fleuve.

Chatt al-Arab est le seul accès de l'Iraq à la haute mer. Etant donné le nombre d'obstacles à la navigation au cours des années de guerre, les opérations de nettoyage exigeraient beaucoup de temps, les services d'experts internationaux ainsi que la disponibilité de fonds internationaux. Etant donné que les négociations en vue d'un règlement global et durable, acceptable par les deux parties, de toutes les questions en suspens entre les deux parties pourraient exiger beaucoup de temps, il serait judicieux de profiter de ce temps pour rendre Chatt al-Arab navigable.

Ce sont les deux seules questions que l'Iraq avait demandé de traiter au cours des négociations qui se sont tenues à Genève du 25 août au 13 septembre 1988.

L'attitude de l'Iran lors des négociations de Genève a toutefois été caractérisée par la tergiversation et l'absence d'engagement pour ce qui est vrai et juste.

En ce qui concerne la navigation libre dans les eaux internationales du golfe Arabique et du détroit d'Ormuz, la délégation iranienne a prétendu qu'elle avait le droit de contrôler la navigation libre en invoquant son droit de recherche qui est fondé sur des interprétations qui ne sont pas du tout conformes au système de sécurité collective tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies et qui est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution 598 (1987) et à son objectif de paix durable et complète. Il est clair que l'Iran envisage une trêve, plutôt qu'un cessez-le-feu, première étape vers un règlement tel que prévu au

M. Aziz (Iraq)

paragraphe premier de la résolution. Cela a confirmé nos soupçons quant aux intentions du régime iranien et à ses véritables objectifs en acceptant la résolution 598 (1987). Après avoir adopté cette position douteuse, la délégation iranienne a exigé des dispositions qui imposent à l'Iraq un embargo sur le transport maritime de ses armes. Puis l'Iran a prétendu que l'Iraq exigeait de naviguer librement dans les eaux territoriales iraniennes tandis qu'en fait l'Iraq demandait clairement de naviguer librement dans les eaux internationales et dans le détroit d'Ormuz. De plus, la délégation iranienne a rejeté la proposition qui confie aux Nations Unies les opérations de nettoyage de Chatt al-Arab et elle a commencé à imposer des conditions propres au chantage et aux manoeuvres.

Ce n'est pas la première fois que l'Iraq demande que des dispositions pour la navigation libre et les opérations de nettoyage de Chatt al-Arab soient incluses dans les dispositions relatives au cessez-le-feu. L'Iraq a pris cette position, et nous l'avons confirmée à plusieurs reprises depuis que nous avons accepté la résolution 598 (1987). Nous avons inclus cette demande dans notre lettre d'acceptation de la résolution, datée du 22 juillet 1987, et nous avons confirmé cette demande dans la lettre envoyée par le Président Saddam Hussein, de l'Iraq, le 6 août 1988, ce qui a ouvert la voie vers un accord sur le cessez-le-feu. Nous l'avons également confirmée dans deux lettres que j'ai adressées au secrétaire général, l'une le 20 juillet 1988 suite à l'acceptation de la résolution par l'Iran, et l'autre le 11 août 1988 après que la date de cessez-le-feu a été fixée avant les négociations de Genève.

L'allégation de l'Iran selon laquelle l'Iraq a imposé des conditions préalables dans les négociations de Genève est pure mensonge et duperie. Ce que nous avons exigé est consigné dans des lettres officielles qui ont été distribuées en tant que documents officiels du Conseil de sécurité. Ce que nous avons demandé est juste, légitime et conforme à l'esprit et à la lettre de la résolution 598 (1987) et à ses objectifs, à savoir une paix globale, durable et juste.

La communauté internationale et l'Organisation sont invitées à évaluer équitablement et véritablement les positions respectives sur les négociations de Genève. Qui présente des demandes et des propositions légitimes et logiques qui sont conformes à l'objectif de paix; et qui se dérobe et tente de manipuler les textes et veut que la situation reste sans solution?

M. Aziz (Iraq)

L'Iraq a toujours voulu parvenir à un règlement pacifique, global, juste et durable du conflit avec l'Iran. C'était là notre position lorsque la guerre nous a été imposée le 4 septembre 1980 et au cours des événements qui ont précédé et suivi cette date. L'Iraq a continué de se tenir fermement à cette position pendant les huit années qu'a duré le conflit. L'Iraq a traité sérieusement et sincèrement avec l'Organisation internationale et accepté ses résolutions dans toutes les circonstances indépendamment de l'évolution de la situation militaire, à commencer par la résolution 479 (1980) du 28 juillet 1980 jusqu'à la dernière résolution du Conseil de sécurité, à savoir la résolution 598 (1987) que l'Iraq a acceptée aussitôt après avoir été adoptée.

Nous confirmons que nous tenons fermement à ce que la résolution 598 (1987) soit appliquée de bonne foi en vue d'une paix durable et complète et pour respecter les principes qui, à notre époque, régissent les relations pacifiques et de bon voisinage entre les pays du monde, notamment les pays voisins.

En adoptant la résolution 598 (1987), la communauté internationale a certes cherché à favoriser le processus de paix et la réalisation des objectifs mais elle doit aussi tenir compte d'un certain nombre de questions de fond pour que la paix soit durable, complète et juste et pour que la région dans son ensemble revienne à un état de paix et de stabilité et continue de jouer son rôle positif dans la communauté internationale.

Le premier point que nous devons toujours garder à l'esprit est que le régime iranien n'a pas accepté la résolution 598 (1987) volontairement et de bon gré en comprenant la nécessité d'un état de paix avec l'Iraq et les pays de la région. Il n'a accepté la résolution qu'à la suite d'une écrasante défaite militaire et dans le contexte d'une lutte de pouvoir à l'intérieur de l'Iran. Il faut souligner l'importance d'un cessez-le-feu, mais il faut aussi que toutes les mesures nécessaires à l'application de la résolution 598 (1987) soient bien étudiées et équilibrées de façon à ce qu'elles forment la base d'une paix durable et complète. Toute action qui pourrait saper un de ces éléments ne ferait qu'encourager ceux qui ont fait de la guerre leur cause suprême et qui ont pour tâche principale de se dérober aux exigences de paix.

Compte tenu de cette interprétation de la véritable signification de la paix, la résolution 598 (1987) ne doit pas être considérée comme une simple série de délais et de dispositions. Les délais et les dispositions sont nécessaires à

M. Aziz (Iraq)

l'application de la résolution, il n'va aucun désaccord sur ce point. Il est toutefois important de parvenir à un accord commun sur la signification de la résolution, ce qui peut faciliter la réalisation d'une paix durable entre les deux parties, pour faire de cette résolution et de son application un champ de bataille politique et non un champ de bataille militaire. A la lumière de ces faits, la meilleure façon de parvenir à une entente est de permettre aux deux parties de participer à des négociations directes, si longues soient-elles. Le rôle du Conseil de sécurité et du secrétariat est nécessaire et vital, et ce rôle doit s'inscrire dans le processus de paix du début à la fin. Ce rôle ne devra toutefois pas être rempli au détriment de l'entente entre les deux parties, car ce sont tes deux parties qui doivent assumer la responsabilité de la conduite actuelle et future de leurs relations.

Toutes pressions exercées par les milieux politiques ou par les orqanes d'information sur le déroulement des négociations nuiraient à la cause de la paix et découleraient d'efforts irréfléchis ou d'arrière-pensées.

M. Aziz (Iraq)

Nous voulons parler de la campagne lancée contre l'Iraq et prévue pour coïncider avec le début des négociations à Genève. Les cercles sionistes, qui se sont alliés au régime iranien tout au long des années de guerre et qui ont utilisé tous les moyens pour assurer la poursuite de la guerre, qui est considérée comme un gain pour Israël - ce sont ces milieux qui étaient à la source des fausses allégations lancées contre l'Iraq. Nous espérons que les Etats épris de paix qui n'ont rien à voir avec les buts et objectifs de ces milieux ne se laisseront pas leurrer par ceux qui ont planifié cette campagne maléfique. Le but de ces campagnes est d'encourager le régime iranien à s'abstenir de respecter les dispositions de paix et de coexistence pacifique avec l'Iraq et avec les pays de la région, et de rejeter ce qui est juste et rationnel.

Ceux qui ont lancé cette campagne ont imaginé qu'ils pourraient imposer à l'Iraq une atmosphère de pression et d'isolement qui obligerait l'Iraq à abandonner sa position ferme sur ses demandes justes et à accepter des solutions précaires sous pression. Ils se font des illusions: l'Iraq est un Etat indépendant, il est pleinement indépendant dans tous les domaines, qu'ils soient politique, économique, social ou militaire. L'Iraq ne saurait accepter de pressions d'où qu'elles viennent, notamment maintenant que son peuple a défendu son patrimoine culturel, ses aspirations humanitaires et ses acquis dans une guerre qui lui a été imposée et qui a duré huit ans, et ce en ne comptant que sur ses propres ressources et sur sa croyance en la juste cause de la paix.

L'une des plus importantes bases pour l'instauration d'une paix juste et globale est la nécessité de fonder les relations entre les pays de la région sur l'égalité et le respect mutuel, l'abandon des ambitions et des privilèges illégitimes qui ont été acquis par l'utilisation de la force, ainsi que l'abandon de positions, de tendances et de politiques reposant sur l'expansionnisme, l'imposition de l'hégémonie, l'agression contre les autres et l'ingérence dans leurs affaires intérieures. Sans de tels fondements, il ne peut y avoir de paix au sens réel. La paix ne sera qu'un état provisoire et symbolique dans lequel le sursis est provisoire et les conflits exploseront encore.

Nous devons dire très franchement qu'un certain nombre de pays ont essayé au cours des derniers temps d'influencer le cours des négociations, non pas par souci de la paix, mais pour des raisons commerciales et stratégiques. Ils ont envoyé des signaux directs et indirects au régime iranien alors qu'ils prenaient certaines

M. Aziz (Iraq)

positions à l'égard des négociations en vue d'obtenir des bénéfices commerciaux ou stratégiques en Iran. Nous connaissons les secrets de ce jeu, et qui en est l'instigateur. Nous les avertissons que ce jeu ne servira pas la cause de la paix. Nous espérons que les Etats membres du Conseil de sécurité et les autres Etats soucieux de la paix et la stabilité dans la région feront en sorte que ceux qui jouent ce jeu ne pourront pas réaliser leurs objectifs égoïstes.

Les yeux du monde sont tournés vers la communauté internationale et l'Organisation internationale pour voir ce qu'ils vont faire en ce qui concerne la question palestinienne. Cette juste cause attend une solution qui assure aux Palestiniens en lutte leurs droits légitimes.

Nous assistons aujourd'hui à une escalade horrible de l'agression sioniste contre ce peuple, le privant de ses droits, occupant sa terre et exerçant une répression brutale contre lui.

L'intifada a été le couronnement du peuple palestinien en lutte depuis 40 ans pour recouvrer son droit inaliénable à l'autodétermination. Ce soulèvement constitue un exemple vivant et héroïque de la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance. Il offre aux Nations Unies une occasion unique de prendre l'initiative et de montrer qu'elles appuient véritablement les principes en vertu desquels elles ont été créées et qu'elles sont disposées maintenant à accepter leurs responsabilités en vue d'appliquer ses principes. L'Organisation est invitée, à cette étape décisive de l'histoire de la question palestinienne, à appuyer l'Organisation de libération de la Palestine, le représentant légitime du peuple palestinien, aussi bien que les décisions des sommets arabes sur la question de Palestine, notamment celles adoptées aux sommets de Fez et d'Alger, qui reposaient elles aussi sur des décisions internationales.

Nous appelons les Nations Unies - ou plutôt nous exigeons que les Nations Unies examinent d'une manière responsable et sérieuse les propositions de l'Organisation de libération de la Palestine, incluses parmi les décisions du sommet arabe de Fez, à savoir que les Nations Unies assument l'administration des territoires palestiniens occupés pour une période précise après le retrait complet d'Israël, en attendant la réalisation de l'autodétermination du peuple palestinien dans son pays. Je désire souligner que l'Iraq est disposé à appuyer pleinement l'Organisation de libération de la Palestine et le peuple palestinien frère, pour

M. Aziz (Iraq)

leur permettre de réaliser leur objectif national légitime qui est l'édification de leur propre Etat indépendant avec Jérusalem pour capitale.

L'évolution de la situation au Liban nous préoccupe au plus haut point. Ce petit pays arabe a souffert grandement de l'occupation israélienne et de l'ingérence étrangère dans ses affaires internes. L'occupation et l'ingérence étrangère ont empêché jusqu'à présent la réalisation de la volonté de la majorité du peuple libanais d'accepter le consensus national souhaité. Le dernier résultat de cette situation est l'ingérence inacceptable de l'extérieur dans les élections présidentielles, qui a abouti à la suspension des élections, ce qui a créé une situation anormale. Les pays arabes en premier lieu, la communauté internationale en deuxième lieu, sont invités à prendre des mesures urgentes et concrètes pour permettre au peuple libanais d'élire un président sans ingérence de l'extérieur. De telles mesures sont indispensables pour empêcher que la situation ne se détériore encore, pour commencer la réalisation d'un consensus national et pour établir la sécurité et la paix dans ce pays frère.

Les peuples du monde voient avec optimisme l'atmosphère de détente qui commence à régner dans les relations entre les deux grandes superpuissances depuis les réunions au sommet entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis et les accords auxquels ils sont parvenus sur la limitation de la course aux armements. L'Iraq s'est félicité de ces événements encourageants. Il s'est également félicité des signes de meilleures perspectives de règlement d'un certain nombre de conflits régionaux qui existent depuis des années, notamment la situation en Namibie et en Angola, la question du Kampuchea et la situation en Afghanistan. L'Iraq apprécie hautement le rôle des Nations Unies et le rôle du secrétaire général dans la solution de ces conflits.

L'Iraq, qui a été victime d'une agression, croit sincèrement en la paix. Il croit en la nécessité des principes de coexistence pacifique, des relations de bon voisinage et de règlement négocié des différends. Il croit au renforcement du système des Nations Unies, à la souveraineté des principes de la Charte et au droit international.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur de cet après-midi. Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

Le Président

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. AL-QAYSI (Iraq) (interprétation de l'anglais) : J'avais dit que ma délégation répondrait à la déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. En raison de l'heure tardive, je ne retiendrai pas longtemps l'Assemblée. Ma délégation se sent toutefois obligée de rétablir la vérité.

Les membres auront noté que, dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a accusé l'Iraq de tenter, depuis le début des pourparlers de Genève, de déformer l'esprit de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et le plan d'application du Secrétaire général, de modifier les limites et la portée des normes pertinentes du droit international, d'obtenir l'approbation internationale pour ses "desseins expansionnistes", et d'utiliser le cessez-le-feu pour en affaiblir les fondements mêmes.

Pour ceux d'entre nous qui ont suivi la guerre entre l'Iran et l'Iraq durant les huit dernières années, il est très intéressant d'entendre une telle déclaration de la bouche du Ministre des affaires étrangères de l'Iran. Pendant dix ans, l'Iran a insulté et calomnié les Nations Unies; pendant huit ans, l'Iran a imposé la guerre à l'Iraq, malgré sept résolutions du Conseil de sécurité; et un an s'est écoulé depuis l'adoption, par le Conseil de sécurité, d'une résolution obligatoire aux termes de laquelle la situation a été caractérisée comme constituant une rupture de la paix. En dépit de tout cela, l'on entend maintenant parler de normes du droit international, de la résolution du Conseil de sécurité et du plan d'application du Secrétaire général, dont on se fait même les ardents défenseurs.

D'accord; soyons patients; il faut être patient lorsqu'il s'agit de la paix. Mais voyons comment le Gouvernement iranien respecte tout cela dans le cadre du processus de paix. D'après le Ministre des affaires étrangères, ce dont les pourparlers de Genève dépendent en fait pour aboutir, c'est de l'application immédiate des paragraphes restants de la résolution, une résolution qui, aux termes des Articles 39 et 40 de la Charte des Nations Unies, est obligatoire. Dans le même esprit, il déclare que le texte de la résolution et le plan d'application du Secrétaire général devraient constituer la base des pourparlers et que la façon dont les membres du Conseil interprètent l'esprit de la résolution pourrait également contribuer à son application. Soit. Mais, lorsque le Ministre des affaires étrangères de l'Iran se présente devant l'Assemblée générale et affirme que l'Iraq soulève dans les pourparlers des questions sans pertinence, des

M. Al-Qavsi (Iraq)

questions secondaires et des dispositions n'entrant pas dans le cadre de l'ordre du jour des pourparlers, on est tenu de lui demander sur quoi il se base pour faire de telles allégations.

Selon le Gouvernement iranien, ces "questions sans pertinence", ces "questions secondaires", ces "dispositions n'entrant pas dans le cadre de l'agenda des pourparlers", seraient au nombre de deux, à savoir la question de la liberté de navigation et celle du nettoyage du Chatt al-Arab.

Si ce que prétend le Ministre des affaires étrangères de l'Iran est vrai, et si en même temps il déclare catégoriquement que le plan d'application du Secrétaire général est l'un des critères de l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, comment peut-il expliquer à l'Assemblée générale que, dans le plan d'application lui-même, sous le titre "Cessez-le-feu" et le sous-titre "Cessez-le-feu en mer", les deux questions soulevées par l'Iraq sont abordées? Donc, ce ne sont pas des questions secondaires; ce ne sont pas des questions sans pertinence; ce ne sont pas des questions n'entrant pas dans le cadre de l'ordre du jour des pourparlers.

De deux choses l'une: vous vous fondez ou non sur le plan d'application. si vous vous fondez sur ce plan ou du moins si vous prétendez vous fonder sur lui, vous devez vous en tenir à ce qu'il y a dans le plan d'application.

Cette déformation des faits mise à part, j'aimerais en signaler une autre faite à propos de la lettre du Secrétaire général du 8 août citée par le Ministre des affaires étrangères de l'Iran. Il semble être d'avis que les pourparlers directs suivent l'institution du cessez-le-feu; mais le cessez-le-feu a été mis en place et il nous faut donc passer aux autres dispositions de la résolution. Si tel est le cas, pourrait-il nous dire pourquoi le Secrétaire général a soumis aux parties des propositions détaillées concernant les obligations découlant du cessez-le-feu, le statut juridique du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMUII) et les obligations des parties envers cette force? Si ces dispositions sont réellement bien établies et acceptées, pourquoi le secrétaire général a-t-il dû les présenter?

Troisième déformation des faits: malgré tout l'amour que le Ministre des affaires étrangères d'Iran dit porter à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, il continue de citer un paragraphe de cette résolution en lui prêtant un

M. AI-Qaysi (Iraq)

sens qu'il n'a pas. Il continue de parler du paragraphe 6 en tant que paragraphe concernant la constitution d'un organe impartial chargé "d'identifier l'agresseur". Je mets au défi tout représentant du Gouvernement iranien de nous montrer que ces mots figurent audit paragraphe. Je lui rappelle que ce dont il est question dans ce paragraphe, c'est de créer un organe impartial chargé d'enquêter sur la responsabilité du conflit.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Libye s'est livré aujourd'hui à toutes sortes de déclarations et d'accusations offensantes et totalement dénuées de fondement contre les Etats-unis. Il a déformé les délibérations de l'Assemblée et les politiques de son propre gouvernement.

Le Gouvernement de la Libye a osé bon de recourir à la ruse, à la subversion et à la violence en tant qu'instruments de sa politique étrangère. Beaucoup d'entre nous représentent ici des Etats que la Libye a honoré de son attention. Nous savons tous parfaitement bien que la Libye a été et demeure une cause particulière d'insécurité dans de nombreuses régions.

C'est pure hypocrisie de la part de la Libye que de brandir la Charte des Nations Unies et de se présenter comme la victime et non comme l'auteur du terrorisme. La Libye a une longue et déplorable histoire de violations de la Charte des Nations Unies, de menaces et d'actes d'agression. Ce pays s'est doté d'un arsenal meurtrier d'armes classiques. Plus inquiétante encore est la fabrication, par la Libye, d'armes chimiques, compte tenu notamment des informations officielles selon lesquelles la Libye aurait employé des armes chimiques l'année dernière contre le Tchad.

Elle a attaqué ou menacé d'attaquer ses voisins. Dans des régions plus éloignées, elle a été impliquée dans les attentats perpétrés dans des aéroports contre d'innocents voyageurs, l'assassinat de Libyens expatriés, la fourniture d'armes à des groupes de terroristes sur trois continents et a protégé ses agents diplomatiques accusés d'avoir abattu une femme policier en pays étranger.

Comme les faits le prouvent, la Libye s'est distinguée dans cette instance sur un point : elle remporte la palme des violations de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation se tient prête à poursuivre cette discussion le moment venu.

M. SOPHEAP (Kampuchea démocratique) : Je voudrais prendre la parole pour réfuter les allégations mensongères du représentant du Viet Nam sur le problème du Kampuchea.

Les multiples manoeuvres des autorités de Hanoi ne peuvent cacher le fait que ces dernières n'ont pas la moindre intention de régler politiquement le problème du Kampuchea, d'en retirer inconditionnellement leurs forces comme leur ont demandé les neuf résolutions adoptées par notre assemblée générale.

Premièrement, la République socialiste du Viet Nam n'a pas encore renoncé à sa stratégie de "Fédération indochinoise". En effet, les différents congrès du Parti communiste vietnamien, du premier jusqu'au sixième qui est le dernier en date tenu en décembre 1986 à Hanoi, ne se font pas faute de réaffirmer cette stratégie de "Fédération indochinoise". Les autorités de Hanoi ont systématiquement inculqué aux cadres, aux membres du Parti et à ceux de leur jeunesse communiste, à travers des générations depuis 1930, date de la fondation du Parti communiste indochinois, cette stratégie qu'il fallait à tout prix réaliser en se rendant maîtres d'abord du Laos et du Kampuchea, et ensuite de toute la péninsule située entre l'Inde et la Chine. Jusqu'à présent, les autorités de Hanoi ont de facto annexé le Laos par le biais du Traité de 1977 abolissant la frontière entre le Viet Nam et le Laos. Si elles n'ont pas pu réaliser leur visée expansionniste de "Fédération indochinoise", c'est parce que les forces patriotiques de la résistance du Kampuchea les ont combattues l'arme à la main depuis la ans, et que la communauté internationale s'oppose fermement à leur agression et occupation du Kampuchea.

Deuxièmement, l'Union soviétique n'a pas renoncé à sa stratégie régionale en Asie du Sud-Est et en Asie-Pacifique. Pour ce faire, l'Union soviétique s'est transformée en pourvoyeur de fonds du Viet Nam pour l'aider à envahir le Kampuchea et à vaincre les forces de la résistance nationale du Kampuchea. En échange, elle a obtenu du Viet Nam l'usage des bases de Cam Ranh et Danang qui sont en fait les avant-postes soviétiques en Asie du Sud-Est et en Asie-Pacifique.

Le discours de Gorbatchev à Krasnoyarsk a d'ailleurs clairement révélé que les Soviétiques utilisent ces bases au Viet Nam pour faire montre de leur force sur les plans politique, diplomatique et militaire en vue de changer la situation géopolitique de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie-Pacifique dans la direction voulue par eux.

M. Sopheap (Kampuchea démocratique)

En un mot, ni le Viet Nam, ni l'Union soviétique, ne sont prêts à abandonner leurs stratégies expansionnistes régionale et globale. De ce fait, ils ne sont nullement en voie de lâcher le Laos et le Kampuchea.

Ces raisons sont déjà suffisantes au Viet Nam pour se cramponner au Kampuchea.

Troisièmement, la Guerre continue au Kampuchea où les champs de bataille se répartissent sur tout le territoire et où il n'y a pas de front. Les forces en présence étant à peu près égales, la lutte entre les forces de la résistance du Kampuchea et les forces vietnamiennes peut être comparée au jeu de la lutte à la corde. Si, réellement, le Viet Nam a retiré 50 000 de ses soldats du Kampuchea, l'on peut imaginer de quel côté bascule la corde. Les autorités de Hanoi mentent effrontément quand elles déclarent retirer leurs troupes, car non seulement il n'y a pas eu de retrait, mais bien plus, il y a eu envoi de renforts en plus des troupes qui sont en place et dont la plupart ont déjà revêtu l'uniforme des soldats fantoches de Phnom Penh. Des observateurs militaires, politiques et diplomatiques, ainsi que des chercheurs sérieux ont confirmé ces dires.

Le Washington Post du 17 septembre dernier n'a pas manqué de noter que (L'orateur cite en anglais)

"Il semble peu probable que le Viet Nam atteigne son but déclaré de retirer 50 000 de ses soldats cette année."

(L'orateur reprend en français)

Récemment, le projet d'études indo-chinoises de l'Institut des études asiatiques de l'Université de Chulalongkorn en Thaïlande, basant son information sur les interviews avec des soldats vietnamiens capturés par les forces de la résistance du Kampuchea, affirmait que

"Le Viet Nam continue d'envoyer de nouveaux renforts de troupes dans les zones de combat au Kampuchea". (The Nation, Bangkok, 20 septembre 1988).

Tout cela, sans parler du recrutement forcé par les autorités de Hanoi des soldats fantoches khmers qui est en train de se faire à une cadence accélérée.

Le Viet Nam n'a l'intention de retirer ses troupes du Kampuchea ni en 1989, ni en 1990, ni en l'an 2000, surtout si les pressions se relâchent.

Mais quel est l'objectif politique des allégations vietnamiennes de retrait de troupes du Kampuchea en telle ou telle année et des autres paroles mielleuses du Viet Nam? Ce sont là des manoeuvres et des campagnes de propagande psychologiques.

M. Sopheap (Kampuchea démocratique)

Le Viet Nam cherche par tous les moyens à faire croire à l'opinion publique internationale que le problème du retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea ne se pose plus et à détourner ainsi l'attention de l'opinion publique internationale vers d'autres problèmes. Ce faisant, le Viet Nam vise à affaiblir le soutien international à la lutte du peuple du Kampuchea et à mettre en difficulté les forces de la résistance nationale. Si le Viet Nam parvenait à ses fins, il serait en mesure d'écraser toutes les forces de la résistance nationale sur les champs de bataille et, de ce fait, de perpétuer son occupation du Rampuchea.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous les peuples et pays amis épris de paix et de justice et aux Nations Unies qui ont apporté leur soutien précieux à la lutte du peuple du Kampuchea et au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratiaue.

M. ICAZA GALLARD (Nicaraqua) (interprétation de l'espagnol) : Nous espérons que le discours du Ministre des affaires étrangères du Honduras nous permettrait de répondre d'une manière constructive et sérieuse, comme à notre habitude. Mais ce qu'il a dit cet après-midi n'est qu'une simple répétition d'affirmations incohérentes et peu sérieuses qui montrent que ce pays n'est pas encore décidé à faire le moindre effort pour se débarrasser du joug de l'occupation et de l'intervention étrangère, et nous préférons ne pas y répondre.

M. Icaza GaHard (Nicaragua)

Nous regrettons que le Ministre du Honduras ait perdu une fois de plus une occasion de retrouver la crédibilité et le sérieux qu'exige tellement la politique de son pays. Prétendre que la contre-révolution, financée et soutenue par les Etats-Unis, n'utilise pas le territoire du Honduras pour attaquer le Nicaragua, c'est nier l'évidence. La thèse de l'incompatibilité des moyens de règlement pacifique des différends est un non-sens juridique.

Pour mettre un point final à notre controverse, nous préférons opter pour une attitude plus constructive : premièrement, ne pas ajouter à la confusion qui règne dans cette assemblée et, deuxièmement, économiser le temps des représentants ici présents, qui ont besoin de se reposer et de se préparer à écouter les importants discours de demain.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser et, par votre intermédiaire, je prie tous les membres ici présents de m'excuser d'avoir à prendre la parole dans l'exercice de mon droit de réponse à une heure aussi tardive. Cependant, la déclaration du représentant des Etats-Unis m'oblige à le faire. Je serai aussi bref que possible.

Les accusations répétées du représentant des Etats-Unis sont infondées. Nous avons mis au défi les Etats-Unis, et nous continuons à le faire, de nous apporter des preuves tangibles et décisives à l'appui de leurs accusations. En fait, les tribunaux compétents et les médias internationaux ont lavé la Jamahiriva arabe libyenne de toute accusation.

Le représentant des Etats-Unis devrait être le dernier à parler de terrorisme. Il s'agit en effet d'un pays qui a explicitement soutenu le terrorisme d'Etat contre d'autres Etats. Il est délicat, à cette heure tardive, d'énumérer tous les actes de terrorisme commis par les Etats-unis. Il suffit d'évoquer leur invasion de la Grenade, leur intervention scandaleuse au Nicaragua, à Panama, à Cuba ainsi qu'au Moyen-Orient et au Liban, où ils ont bombardé des populations civiles, tuant femmes, enfants et vieillards, de même que l'acte qu'ils ont perpétré contre l'avion de ligne iranien et qui a coûté la vie à plus de 290 personnes, dont plus de 100 femmes et enfants. Les Etats-unis ont mené des attaques militaires contre les villes de Tripoli et de Benqazi, tuant des femmes, des enfants et des vieillards innocents, un acte qui a été condamné par le monde entier par le biais de différentes organisations internationales comme l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne)

l'Organisation de l'unité africaine. En outre, par **l'adoption** de la résolution 38/41 du 20 décembre 1980, l'Assemblée générale a condamné cet acte d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne par une majorité de 80 voix. Cela fournit une preuve évidente de la condamnation des Etats-Unis. De tels actes commis par les Etats-Unis sont des actes prémédités et ont été exposés par des écrivains et des journalistes bien connus. Le représentant des Etats-Unis a peut-être lu la série d'articles publiés dans le Washington Post et le New York Times, des ouvrages tels que "The Wars of the CIA" et "The Best Laid Plans" ou des publications analogues.

Dans sa réponse, le représentant des Etats-Unis a dit que la Jamahiriya arabe libyenne était en possession d'armes chimiques. Il a oublié que son pays fabriquait les moyens de destruction les plus perfectionnés au monde. On interdit à d'autres pays le droit d'organiser leur propre défense, mais les Etats-Unis ont le droit de fabriquer des armes nucléaires, chimiques et biologiques sous toutes leurs formes. Tout cela est bien connu des membres de cette assemblée.

Je regrette d'avoir eu à parler à cette heure tardive et je réserve le droit de ma délégation à prendre de nouveau la parole si le représentant des Etats-Unis me répond.

La séance est levée à 20 h 55.

